



ENQUÊTE SUR LES
RESSOURCES ÉCONOMIQUES
DES ÉTUDIANT·ES

Edition 2023-2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
METHODOLOGIE	4
1.1. Elaboration de l'enquête	4
1.2. Echantillon	4
2. UNE APPROCHE PAR LES PRIVATIONS MATERIELLES	7
2.1. Un indicateur de privations matérielles	7
2.2. Qui sont les étudiant-es concerné-es par la précarité ?	9
3. MECANISMES DE LA PRECARITE	11
3.1. L'avancement dans le cycle de vie	11
3.1.1. L'âge, une variable discriminante	11
3.1.2. L'âge, un révélateur d'autres dynamiques	12
3.2. Le genre	17
3.2.1. Situation économique des répondant-es selon le genre	18
3.2.2. Adaptations différenciées à la précarité	20
3.3. L'origine sociale	21
3.3.1. Construction de l'indicateur de l'origine sociale à partir du diplôme des parents	21
3.3.2. La situation financière et matérielle selon l'origine sociale	24
3.3.3. Les apports familiaux selon l'origine sociale	27
3.4. La nationalité	28
3.4.3. La nationalité des étudiant-es	28
3.4.4. La nationalité des parents	37
3.5. Les réponses à la précarité	43
3.5.3. L'emploi	43
3.5.4. Les aides sociales	54
3.6. Conséquences de la précarité	62
3.6.3. Des privations matérielles	62
3.6.4. L'alimentation	63
3.7. Précarité et réussite	66
3.7.1. Constat	66
3.7.2. Les conditions de la réussite	70
POUR CONCLURE	78
BIBLIOGRAPHIE	80

INTRODUCTION



L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'ULB a pour objectif de collecter des données sur la vie étudiante afin de nourrir les décisions prises par l'université, par le biais de la Commission des Affaires Sociales Etudiantes (CASE). Il a été décidé, dès sa création, de conduire une enquête sur la situation économique des étudiant-es, dont on sait qu'elle joue un rôle capital dans leur bien-être et leur capacité à mener leurs études dans les meilleures conditions. La première édition avait été lancée lors de l'année académique 2020-2021, et nous présentons avec ce rapport la seconde édition de cette enquête, dans une perspective comparative avec les résultats précédents.

Proposer les enquêtes de l'OVE de façon récurrente est destiné à montrer les évolutions, ou au contraire la continuité des constats établis, mais aussi à approfondir certains sujets, comme nous l'avons fait ici avec la question du travail. Cette édition est en outre particulièrement intéressante, car l'enquête de 2020 ayant été diffusée entre deux confinements liés à la pandémie de Covid-19, nous souhaitons observer les éventuelles évolutions sur certains sujets tels que le logement ou l'emploi. Enfin, la forte inflation que nous connaissons depuis 2020 remet la question de la précarité étudiante à l'agenda politique, et renforce la nécessité de mesurer les éventuelles évolutions à ce sujet.

La situation économique des étudiant-es est délicate à investiguer, dans la mesure où la population étudiante est composée d'individu-es étant dans une grande diversité de situations, leur principal point commun étant d'étudier. Certain-es étudiant-es vivent chez leurs parents, d'autres non. La vie en autonomie implique des frais importants que les étudiant-es vivant avec leurs familles n'ont pas. Certain-es étudiant-es ont des ressources financières via un emploi salarié ou des aides sociales, d'autres non. En outre, le temps des études est caractérisé par des degrés d'indépendance divers vis-à-vis de la famille, sans qu'il soit possible de le mesurer précisément dans la mesure où le soutien des parents est souvent en grande partie non monétarisé. Il est donc délicat d'appréhender la question de la précarité étudiante par le biais des revenus et des dépenses comme on le ferait traditionnellement pour des ménages plus « classiques ». Il nous est donc apparu pertinent d'analyser la question au travers de leurs conditions de vie et d'études, face à la complexité d'une analyse au travers des revenus, trop hétérogènes.

Ainsi, nous développerons dans un premier temps la méthodologie mise en place pour investiguer cette question complexe, avant de dresser un état des lieux de la situation économique des étudiant-es de l'ULB. Nous interrogerons ensuite les fragilités économiques qui peuvent être vécues par les étudiant-es au regard de l'hétérogénéité de cette population, c'est-à-dire au travers de différentes caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le genre, la nationalité et l'origine géographique. En outre, le temps des études étant aussi celui de l'émancipation, nous verrons que la situation économique des étudiant-es est très fortement liée à leur degré d'indépendance vis-à-vis de leurs familles. Nous analyserons ensuite dans quelle mesure les étudiant-es de l'ULB sont concerné-es par les stratégies de réponse à la nécessité financière que sont le travail rémunéré et les aides sociales. Après avoir dressé ces constats, nous pourrions alors nous focaliser sur les conséquences de cette précarité sur la réussite académique et le déroulement des études, qui sont des éléments cruciaux pour les étudiant-es comme pour l'université. Pour les étudiant-es, d'une part, parce que leur réussite joue un rôle capital dans leur insertion professionnelle future, et pour l'université, parce qu'il relève de sa mission de permettre à ses étudiant-es d'être dans des conditions d'étude et de réussite aussi favorables et équitables que possible.

Jean-Christophe Goffard,
Vice-recteur aux affaires étudiantes et sociales.

METHODOLOGIE

1.1. Elaboration de l'enquête

Ce rapport présente les résultats de la seconde édition d'une enquête sur les ressources économique, qui avait été réalisée pour la première fois en 2020. Cette seconde édition a repris et adapté le questionnaire construit en collaboration avec Joël Girès, chercheur, sociologue spécialisé dans le domaine des inégalités, et a été menée en collaboration avec Charlotte Casier et Hugo Périlleux de l'IGEAT (Institut de Gestion de l'environnement et de l'aménagement du territoire). La base de données a également été enrichie de données issues du service Statistiques et études prospectives (STEP) de l'ULB, telle que, entre autres, la nationalité, l'âge, ou le niveau d'études, conformément à ce qui fut annoncé aux répondant-es dans les mentions sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le questionnaire a été diffusé en français et en anglais, au mois de novembre (2020 et 2023), à tous-tes les étudiant-es de l'ULB inscrit-es en bachelier, master et master de spécialisation. Sa diffusion fut faite par l'envoi d'un email d'invitation signé par le Vice-recteur aux affaires étudiantes et sociales. Un encouragement à participer à l'enquête a également été fait via l'onglet « Mes enquêtes » sur MonULB.

Après nettoyage de la base de données, le taux de réponses pris en compte pour les analyses fut de 5,7%, ce qui est moins élevé qu'en 2020, où il était de 12,3%. Cet écart s'inscrit dans une baisse générale de la participation aux enquêtes institutionnelles à l'ULB, mais il s'explique également par le fait que la participation à cette enquête avait été particulièrement élevée en 2020. En effet, elle avait été distribuée entre deux confinements, à une époque où la perte des emplois étudiants avait créé de fortes préoccupations relatives à la question de la précarité.

Dans notre cas, le taux de réponses (le nombre de réponses divisé par le nombre de personnes auxquelles le questionnaire a été adressé) est égal au taux de sondage (la taille de l'échantillon divisé par la taille de la population) puisque que le questionnaire est adressé à l'ensemble de la population étudiante. Cette méthode de création de l'échantillon, bien que peu coûteuse, s'éloigne de l'idéal de tirage aléatoire vers lequel doivent tendre les enquêtes¹ et rend l'échantillon sensible aux biais de sélection sur lesquels nous reviendrons.

Conformément aux règles éthiques, les traitements des réponses individuelles sont strictement anonymisés.

1.2. Echantillon

Dans la perspective de documenter les biais de sélection potentiels lors de la constitution de l'échantillon, nous allons revenir ici sur la comparaison de nos échantillons avec la population étudiante. Pour l'année académique 2023-2024, l'ULB compte au total 35165 étudiant-es inscrit-es. Parmi ces dernier-es, 2018 ont répondu à cette enquête, formant donc un échantillon d'enquête qui reprend 5,7% de la population d'enquête (les étudiant-es inscrits). Ceci constitue une forte baisse du taux de sondage vis-à-vis de 2020 où 4284 étudiant-es avaient répondu, soit 12,3% de la population étudiante.

Pour avoir une idée de la représentativité de l'échantillon, la distribution des effectifs selon l'identité de genre, le niveau d'études, l'âge, la nationalité, l'indice socio-économique (ISE) de l'école secondaire, et la moyenne des points est comparée entre la population d'étude et l'échantillon d'enquête :

¹ Notons que pour les enquêtes menées par Statbel telle que SILC ou l'enquête sur le budget des ménages, les ménages sont tirés au hasard au sein d'une population stratifiées. Une fois le tirage réalisé, les enquêteurs insistent pour pouvoir interroger les personnes et ces dernières reçoivent des défraiements pour leur réponse. Autant de choses mise en place pour éviter les non-réponses et obtenir un échantillon dont la composition de rapproche du tirage aléatoire. Ce type de design d'enquête est bien plus coûteux mais il permet contourner le problème de biais de sélection. Répondre aux questions sur une éventuelle hausse ou baisse de la précarité étudiante en générale (analyse de proportion ou de moyenne sur l'ensemble de l'échantillon) pourrait être permis si ce genre de méthodologie d'enquête était mis en place.

Tableau 1 : comparaison de l'échantillon d'enquête à la population étudiante inscrite.

Catégorie	2020		2023	
	Population d'enquête (inscrit-es) (%) ²	Échantillon d'enquête (répondant-es) (%)	Population d'enquête (inscrit-es) (%)	Échantillon d'enquête (répondant-es) (%)
Genre				
Femmes	58,1	62,6	59,4	68,1
Hommes	41,9	37,4	40,6	31,9
Niveau d'études				
BA1	25,1	28,3	32,3	32,1
Autres BA	27,3	23,9	24,4	24,3
Master	47,6	47,7	43,2	43,6
Âge				
20 ans et moins	34,7	31,1	35,8	39,5
21-23 ans	33,2	32,4	32,6	29,7
24-26 ans	17	17,3	16,9	15,2
27 ans et plus	15,1	19,1	14,7	15,7
Nationalité				
Belgique	69,3	64,8	68,4	67,3
Europe de l'Ouest	8,1	7,4	8,2	6,4
Europe de l'Est	1,3	2,7	1,7	2,8
France	12,5	12,4	11,8	13,2
Autres pays du monde	2,7	2,8	2,9	3,2
Maghreb	2	2,3	2,5	2
Afrique subsaharienne	4	7,6	4,5	5
Indice socio-économique				
1 à 4 (le plus faible)	16,6	15,9	17,1	12,7
5 à 8	15,6	15,0	14,1	13,4
9 à 12	16,4	16,8	17,8	18,5
13 à 16	25,7	27,6	22,5	26,5
17 à 20 (les plus élevés)	25,7	24,7	28,5	29,0
Moyennes des points				
0 à 4,9	14,1	12,7	17	11,6
5 à 9,9	16,6	15,8	17,8	14,3
10 à 14,9	48,3	49,6	48,3	51,7
15 à 20	21	21,9	17	22,4
Effectif total	34795	4284 (12,3%)	35165	2018 (5,7%)

L'échantillon se distribue globalement de manière similaire à la population sur les dimensions considérées, en 2020 comme en 2023, bien qu'on identifie des dimensions sur lesquelles on observe des sur- et des sous-représentations qui invitent à la prudence dans l'interprétation des résultats.

On distingue cependant quelques différences, dont notamment une sur-représentation des femmes en 2023 (+8,7% dans la population d'enquête), et une légère sur-représentation des 20 ans et moins en 2023 (+3,7%), alors que ces dernier-es étaient légèrement sous-représenté-es en 2020. En revanche, la distribution par niveau d'études (variable corrélée à l'âge) est presque

² Les données d'inscription proviennent du service Statistiques et études prospectives (STEP) de l'ULB.

parfaitement représentative en 2023, alors qu'en 2020, on remarque une sur-représentation des BA1 (28,3% de l'échantillon d'enquête, contre 25,1% des inscrit-es), une sous-représentation des autres BA (23,9% de l'échantillon d'enquête, contre 27,3% des inscrit-es), et une sur-représentation d'étudiant-es de plus de 27 ans (19,1% contre 15,1%) au sein de l'échantillon. Concernant la nationalité, on note en 2023 une légère sous-représentation des Belges et une sur-représentation des répondant-es de nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne.

On observe une différence notable entre les deux échantillons : les étudiant·es issu·es d'écoles avec un indice socio-économique faible sont désormais sous-représentées en 2023 (12,7% dans l'échantillon contre 17,1% dans la population), alors que l'échantillon était plus représentatif de ce point de vue en 2020. On remarque également une légère sur-représentation des étudiant·es venant d'école à ISE intermédiaire-supérieur en 2023.

Par ailleurs, nous avons inclus les moyennes des résultats académiques, car nous verrons à la fin du rapport que ce sujet est significativement corrélé à la précarité. C'est donc un bon moyen d'observer la représentativité de l'échantillon. De manière similaire à l'ISE, on constate un échantillon plutôt représentatif en 2020, et quelques variations en 2023. En effet, les répondant-es ayant des résultats inférieurs à 10 y sont sous-représenté·es, et les répondant-es ayant des résultats supérieurs à 10 sont sur-représenté·es. Cela n'est pas tout-à-fait surprenant : les étudiant·es les plus investis sont plus susceptibles de lire et répondre aux mails de l'ULB (moyen par lequel a été diffusée cette enquête). A l'inverse, les étudiant·es étant en situation d'abandon (moyennes inférieures à 5) sont également moins susceptibles de lire les mails de l'administration et de répondre aux enquêtes institutionnelles.

L'échantillon semble à première vue – malgré les différences notables soulignées – relativement comparable à la population d'enquête. Néanmoins, il n'est pas certain que les variables utilisées ici permettent d'appréhender la diversité entre les étudiant·es. Le questionnaire ayant été envoyé à toute la population étudiante et les réponses ayant été récoltées de façon volontaire, il est possible que l'échantillon présente un biais de sélection ; c'est-à-dire que les étudiant·es qui ont répondu à l'enquête présentent un autre profil (social, démographique, économique ou scolaire) que celles et ceux qui n'ont pas répondu, sans qu'il soit possible de mesurer son ampleur. De ce fait, **les résultats concernant la distribution d'une variable, le calcul d'une proportion ou d'une moyenne sur tous·tes les étudiant·es doivent être considérés de manière prudente : elles concernent avant tout l'échantillon.** A titre d'exemple, si la proportion d'étudiant·es déclarant rencontrer des difficultés financières était moins élevée en 2023 qu'en 2020, cela pourrait en partie être lié au fait que l'enquête ait recueilli moins de réponses d'étudiant·es en difficulté – et non au fait que les étudiant·es soient plus souvent en situation de précarité qu'avant. Des remarques dans le texte seront formulées pour éviter une généralisation trop rapide. Pour diminuer les biais potentiels impliqués par la sur ou sous-représentation de certains profils, **ce rapport se focalise plus spécifiquement sur les relations entre variables et aux comparaisons entre les groupes** (d'âge, d'origine sociale ou de nationalité, par exemple). Ce type d'analyses est moins impacté par la sur/sous-représentation d'un groupe ou l'autre, dans la mesure où l'impact de leurs tailles relatives est neutralisé par le fait que ceux-ci sont distingués dans l'analyse. Il est bien sûr tout à fait possible que dans chaque groupe, certains profils aient davantage répondu que d'autres, mais l'on peut néanmoins plus facilement supposer que les écarts relatifs entre les groupes sont indicatifs de mécanismes sociaux à l'œuvre dans la population d'étude. Certains graphiques présentent des intervalles de confiance, qui indiquent la marge d'erreur des résultats présentés. Ces erreurs sont provoquées par ce qu'on appelle la fluctuation d'échantillonnage, qui est le décalage inévitable entre l'échantillon et la population d'enquête : en effet, un échantillon ne peut jamais être une photographie exacte de la population étudiée. En outre, les intervalles de confiance ne tiennent pas compte du biais de sélection, expliqué précédemment. Or, ce biais est inconnu : la marge d'erreur est donc potentiellement plus grande que celle indiquée sur les graphiques, et il convient d'en tenir compte.

2. UNE APPROCHE PAR LES PRIVATIONS MATERIELLES

2.1. Un indicateur de privations matérielles

Nous avons expliqué en introduction en quoi la situation des étudiant-es est complexe sur le plan économique. En effet, **le simple fait d'être étudiant-e ne suffit à décrire la teneur d'un mode de vie ou d'un profil économique**. Financièrement et matériellement, nous le verrons dans ce rapport, cette population a avant tout la particularité d'être caractérisée par des degrés d'indépendance divers à leur famille, et donc par des degrés d'autonomie financière variés. **Ainsi, la situation financière d'un-e étudiant-e logé-e et nourri-e par sa famille est radicalement différente de celle d'un-e étudiant-e complètement indépendant-e financièrement, ce-tte dernier-e devant payer un loyer, son alimentation et subvenir à ses besoins, et donc avoir une ou plusieurs sources de revenus**. En outre, il est délicat de comparer leurs revenus, car recevoir de l'argent de poche n'a pas le même sens que recevoir un salaire. Il en va de même pour les dépenses : il est difficile de distinguer celles qui sont directement effectuées par les familles (aides en nature) de celles qui sont effectuées par les étudiant-es. De plus, la plupart des étudiant-es, que cela soit lié à leur statut ou à leur âge, sont exonéré-es de certaines dépenses (impôts, réductions des frais de transport, etc.), et n'ont généralement pas droit à certaines ressources (comme le chômage). Il n'est donc pas possible de se contenter d'indicateurs de précarité monétaires traditionnels, qui ne s'appliquent pas à la population étudiante, ou du moins pas de manière homogène. Le seuil de pauvreté, par exemple, est de 1150€/mois pour une personne isolée en Belgique. Un-e étudiant-e recevant 1000€/mois de sa famille et n'ayant pas d'autre source de revenus serait ainsi considéré-e sous le seuil de pauvreté. Or, cette enquête montrera qu'il-elle se situerait en réalité parmi les plus privilégié-es.

Cette problématique, déjà connue des chercheur-ses ayant investigué la question de la précarité étudiante, et notamment de l'Observatoire de la vie étudiante Français³, **nous a conduit-es à aborder la question de la précarité en termes de conditions de vie**. Nous nous sommes ainsi inspiré-es de la méthodologie utilisée dans l'Enquête Européenne sur les conditions de vie⁴ pour développer deux types d'indicateurs. **Le premier est un indicateur de difficultés financières** subjectif (basé sur l'évaluation de leur situation financière par les répondant-es)⁵. **Viennent ensuite des indicateurs de privations matérielles adaptés aux caractéristiques de la vie étudiante** (frais liés aux études, sorties, alimentation, logement)⁶. Cela permet, d'une part, d'identifier les privations vécues par les répondant-es, et d'autre part d'observer dans quelle mesure ces privations peuvent être cumulées par les étudiant-es. En effet, **c'est dans l'accumulation de ces privations que réside la précarité**. Nous allons dans un premier temps énumérer différents indicateurs de privation matérielle qui ont été construits en fonction d'activités propres à la vie étudiante. Le tableau suivant indique quels sont les différents indices de privation, et montre quelle proportion de répondant-es doit se priver pour raisons financières pour chacun d'entre eux :

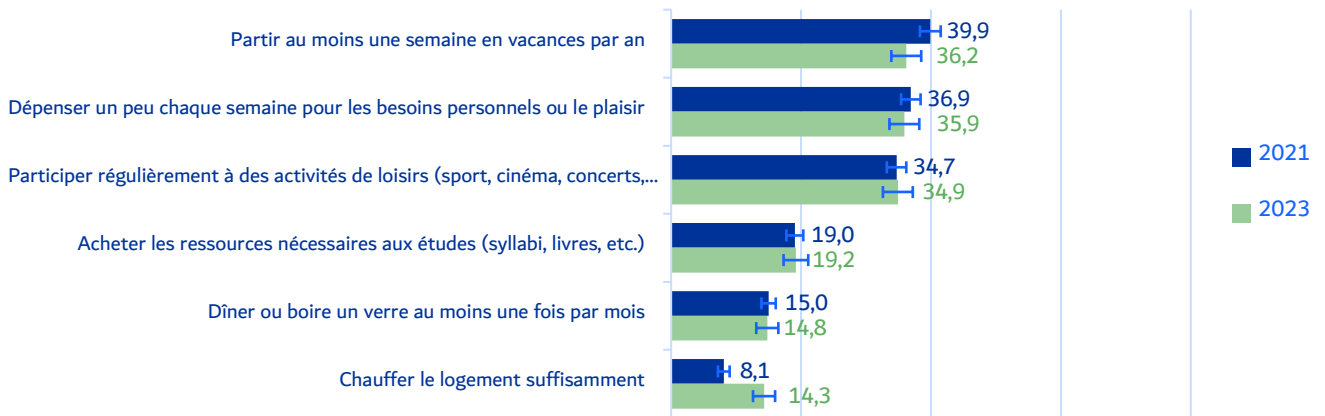
³ Philippe Cordazzo, 2016 « Les étudiant-es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 183-192.

⁴ EU SILC 2023.

⁵ Statbel, 2023, SILC définitions, Pauvreté subjective. URL : https://statbel-fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/plus#toc_heading_20

⁶ Statbel, 2023, SILC définitions, Privation matérielle sévère (SMD). URL : https://statbel-fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/plus#toc_heading_10

Figure 1 : privations matérielles que les répondant.es ont déclaré subir (%)



N = 3775 (2020), 1660 (2023).

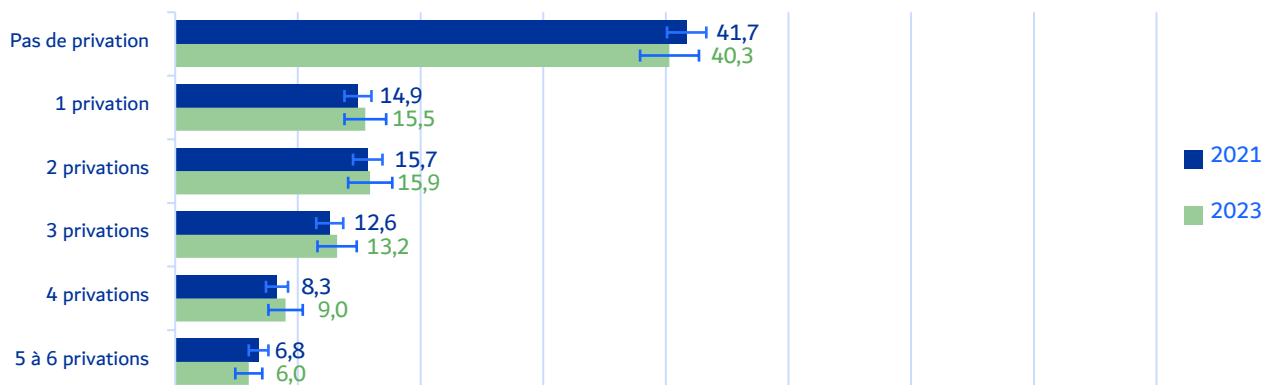
Ces différents types de privations renvoient à diverses dimensions essentielles de la vie étudiante. Les proportions des répondant.es se privant pour raison financière doivent, comme cela a été indiqué, être interprétées prudemment. Les indicateurs de privation matérielle sont avant tout utiles pour repérer qui ne peut pas mener un train de vie « normal », en devant se priver de certaines activités. Ils servent ici à la construction d'un indice de cumul des privations.

Ainsi, plus les difficultés financières sont grandes, moins il est possible d'arbitrer quelles dépenses sacrifier, celles-ci se cumulent alors de fait. La mesure de cette accumulation permet alors de distinguer les répondant.es les plus précaires, devant renoncer au plus grand nombre de dépenses.

On remarque une différence notable entre 2020 et 2023 (p valeur < 0.001) : la capacité à chauffer son logement a significativement décliné durant cette période, passant de 8,1% des répondant.es devant s'en priver pour raisons financières en 2020, à 14,3% en 2023. Malgré les précautions d'usages (voir introduction), on pourrait interpréter cette forte augmentation comme étant liée à l'augmentation des prix de l'énergie⁷. Notons que les deux enquêtes ont été réalisées à la même période de l'année, au début de l'hiver, entre novembre et décembre. Concernant les autres variables, on ne note pas de variation notable entre 2020 et 2023. On retient que plus d'un tiers des répondant.es renonce, pour des raisons financières, à participer régulièrement à des activités de loisirs, à dépenser un peu chaque semaine pour des besoins personnels ou le plaisir, ou à partir en vacances. En outre, 1 étudiant.e enquêté.e sur 5 déclare renoncer à acheter certaines ressources nécessaires à ses études, ce qui peut avoir un impact direct sur sa réussite.

Voyons dans quelle mesure les répondant.es de cette enquête cumulent ces privations matérielles dans le graphique ci-dessous :

Figure 2 : cumul des privations matérielles (%)



N = 3775 (2020), 1659 (2023).

⁷ Les prix de l'énergie ont fortement augmenté en Belgique surtout entre octobre 2021 et avril 2023 avec des pics en janvier 2023 et janvier 2023.

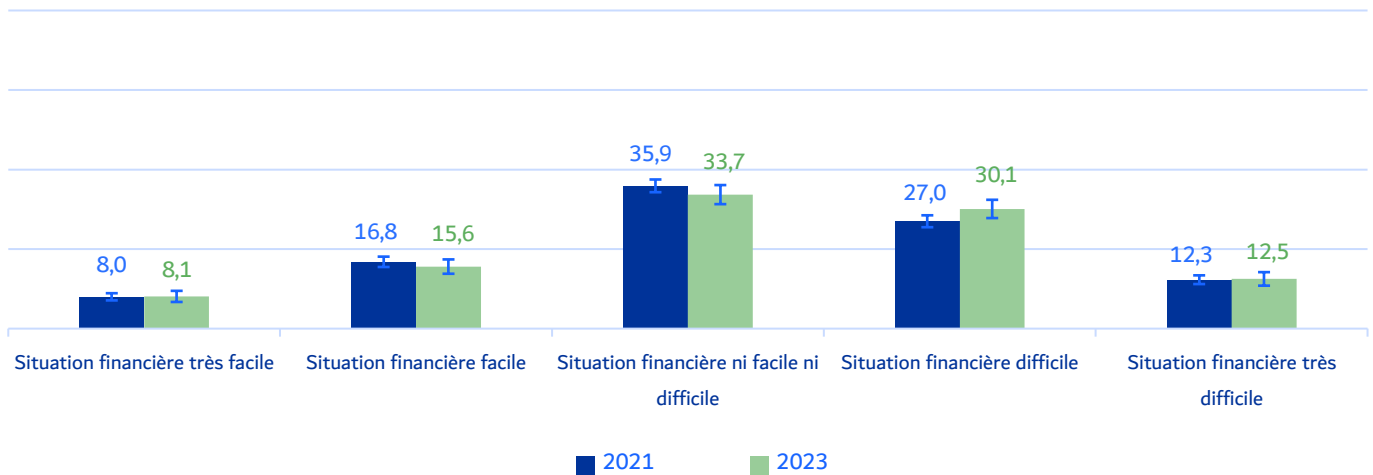
Ici aussi, on ne note pas de changement significatif entre les deux enquêtes.

Près de trois quarts de l'échantillon déclarent se priver au maximum de 2 types de dépenses parmi les 6 proposées dans l'enquête. À l'autre bout de la distribution, on constate que **6% des répondant-es de l'enquête cumulent 5 à 6 privations matérielles**. Ces étudiant-es sont donc les plus précaires de cet échantillon en termes de conditions de vie, et **ce sont celles et ceux que l'on désignera comme étant en situation de « privations matérielles sévères »**.

2.2. Qui sont les étudiant-es concerné-es par la précarité ?

Il importe à présent d'identifier qui sont les étudiant-es concerné-es par les privations matérielles. Comme expliqué plus haut, nous avons eu recours à un indicateur subjectif de difficultés financières basé sur les déclarations des répondant-es concernant leur santé financière. Ces dernier-es ont été invité-es à indiquer avec quel niveau de facilité ils, elles ou leur famille (dans le cas où ils ou elles vivent avec leurs parents) arrivaient à « boucler leurs fins de mois », avec une échelle allant de très facile à très difficile. Un indicateur de difficultés financières fut construit à partir de ces réponses, comme représenté dans le graphique suivant, qui indique la répartition des répondant-es au sein de l'échantillon d'enquête en 2020 et 2023 :

Figure 3 : situation financière (%)



N = 3305 (2020), 1515 (2023).

Voici à présent un tableau reprenant les privations matérielles de l'ensemble des répondant-es selon leur situation financière en 2023. Croiser ces deux indicateurs permet de vérifier leur cohérence et leur pertinence :

Tableau 2 : privations matérielles que les répondant-es ont déclaré subir selon le niveau de difficultés financières (2023).

	Partir au moins une semaine en vacances par an	Participer régulièrement à des activités de loisirs (sport, cinéma, concerts, etc.)	Dépenser un peu chaque semaine pour les besoins personnels ou le plaisir	Acheter les ressources nécessaires aux études (syllabi, livres, etc.)	Dîner ou boire un verre au moins une fois par mois	Chauffer le logement suffisamment
Situation financière très facile	3,3%	4,1%	4,9%	1,6%	0,0%	1,6%
Situation financière facile	10,6%	12,7%	10,2%	5,5%	0,8%	5,5%
Situation financière ni facile ni difficile	30,0%	25,1%	27,6%	11,2%	7,6%	8,0%
Situation financière difficile	50,2%	50,9%	53,5%	27,4%	20,8%	21,1%
Situation financière très difficile	73,7%	73,2%	68,9%	48,9%	44,2%	32,1%

N = 862. P valeur < 0,001.

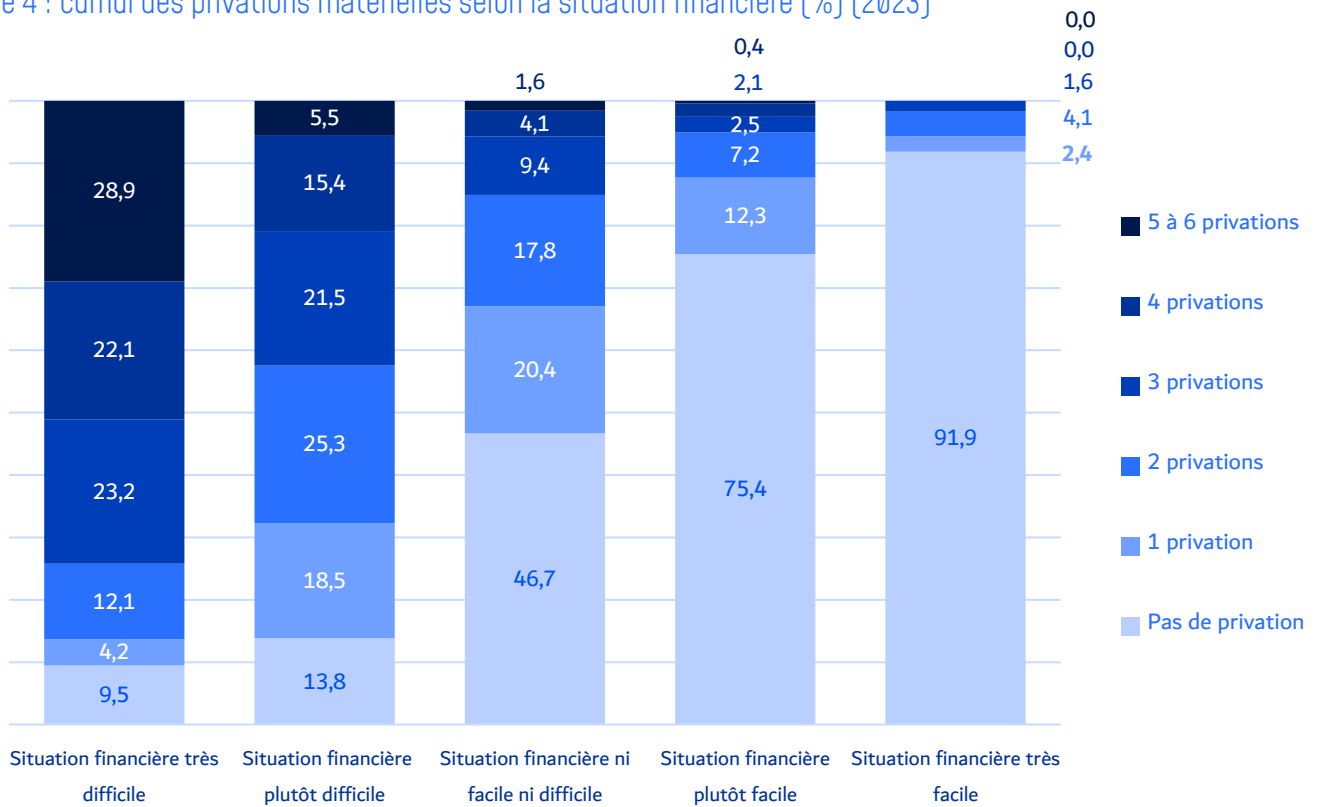
On remarque que parmi les répondant-es qui déclarent avoir des fins de mois très difficiles, 44,2% indiquent ne pas avoir les moyens de boire un verre ou dîner avec des proches une fois par mois au moins. En revanche, parmi les 123 personnes dont les fins de mois sont très faciles, aucune déclare ne pouvoir s’acquitter de cette dépense.

Ce tableau met en évidence que les personnes déclarant les fins de mois les plus difficiles vivent plus de privations matérielles que les autres, et que **le nombre de privations matérielles diminue parallèlement aux difficultés financières**. Alors que dans l’échantillon total, 14,3% des répondant-es déclarent ne pas pouvoir chauffer leur logement correctement pour des raisons financières, parmi les personnes ayant des fins de mois très difficiles, cette proportion s’élève à 32,1%, et redescend à 1,6% parmi celles et ceux dont les fins de mois sont très faciles.

En somme, ce tableau permet de montrer que **les personnes ayant déclaré avoir les fins de mois les plus difficiles sont bien celles qui se privent le plus sur le plan matériel**. En outre, il a déjà été montré dans une enquête de l’OVE Français que **les étudiant-es tendent à évaluer leur situation financière de manière réaliste**⁸, ce qui conforte d’autant plus dans l’usage de ces indicateurs.

Voyons à présent un graphique reprenant la situation financière des répondant-es en fonction du cumul de leurs privations matérielles :

Figure 4 : cumul des privations matérielles selon la situation financière [%] (2023)



N = 1514. P valeur < 0,001.

Les privations matérielles sont significativement plus nombreuses chez les répondant-es déclarant des difficultés financières. Ainsi, on voit que pour les personnes déclarant une situation financière très facile, aucune ne vit plus de 5 privations cumulées. En revanche, c’est le cas de 28,9% des répondant-es ayant des fins de mois très difficiles. Ces résultats nous confortent dans la pertinence des deux indicateurs retenus pour la suite des analyses que sont les difficultés financières (via la difficulté à « finir le mois ») et le cumul des privations.

⁸ Philippe Cordazzo, 2019 « Perceptions différenciées des étudiant-es face à la précarité », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L’enquête Conditions de vie 2016, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 82-96.

3. MECANISMES DE LA PRECARITE

Nous allons à présent tenter de déterminer quelles logiques peuvent influencer la précarité financière. Comme dit en introduction, la population étudiante est très hétérogène, et c'est pour cela qu'il est si difficile de l'étudier comme un tout. Ces différences résident en grande partie dans des dynamiques sociodémographiques qui créent des disparités, d'une part dans les causes de la précarité, et d'autre part dans la façon dont celle-ci s'exprime. C'est pourquoi nous allons ici analyser comment s'articulent les difficultés financières et privations matérielles avec différents indicateurs sociodémographiques tels que le genre, l'origine sociale des parents, la nationalité et l'origine géographique ou encore l'âge.

3.1. L'avancement dans le cycle de vie

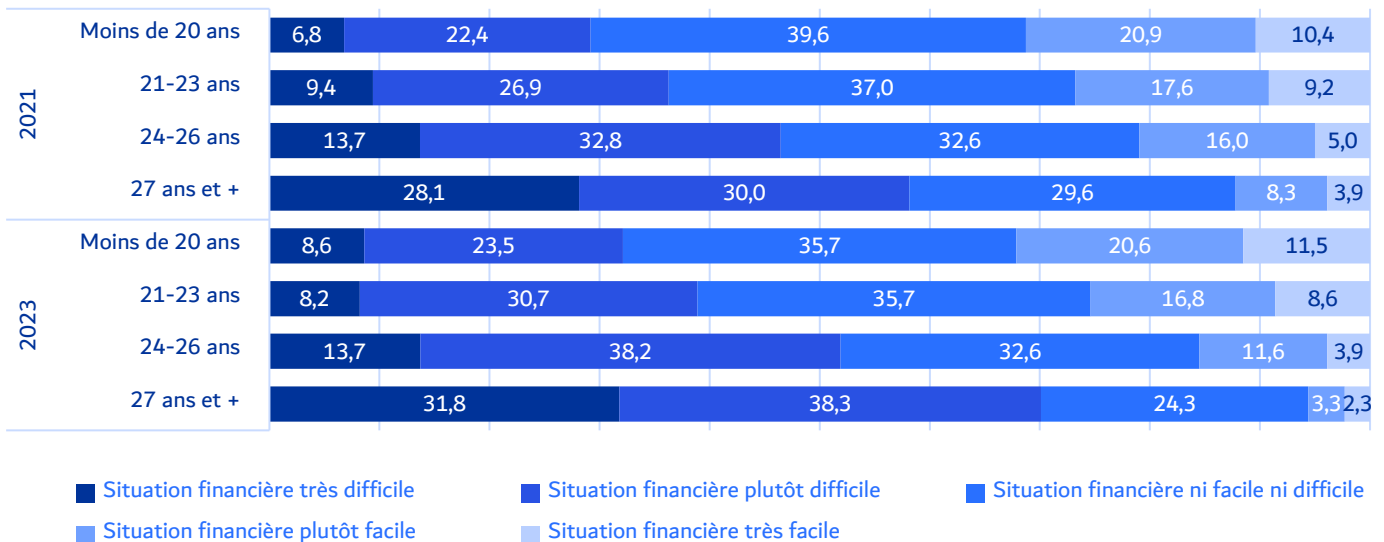
Le temps des études est une période transitoire pendant laquelle on observe un gain d'autonomie des étudiant-es vis-à-vis de leurs parents, particulièrement sur le plan du lieu de vie. En effet, **on constate une « décohabitation » progressive des étudiant-es. Ils et elles sont de plus en plus nombreux-ses à quitter le domicile familial à mesure de leur avancée en âge.** Or, nous verrons que les étudiant-es ayant décohabité connaissent en moyenne une plus grande précarité matérielle que les autres, car vivre en dehors du foyer familial implique une augmentation des dépenses, à commencer par le paiement d'un loyer, mais aussi de l'alimentation, et de tous les autres frais induits par la vie en autonomie. **C'est pourquoi nous observerons ici la situation économique des étudiant-es au regard de leur avancée dans le « cycle de vie »⁹ au travers de variables telles que l'âge et le lieu de vie.**

3.1.1. L'âge, une variable discriminante

En 2023, la moyenne d'âge des répondant-es est de 22,9 ans (écart-type = 5,84) et la médiane de 22 ans. En outre, 84,3% des répondant-es ont moins de 27 ans. On observe en toute logique que les étudiant-es sont plus âgé-es à mesure de leur avancée dans les années d'études. Cependant, les résultats sont moins probants lorsqu'on utilise la variable sur le niveau d'études que celle de l'âge quant à ses conséquences sur la précarité économique. **C'est donc l'âge en tant que tel qui a un impact discriminant sur la précarité.** Nous avons regroupé les étudiant-es en quatre classes d'âge pour les besoins de l'analyse.

Ci-dessous, on peut observer la façon dont les difficultés financières varient selon l'âge :

Figure 5 : situation financière selon l'âge (%)



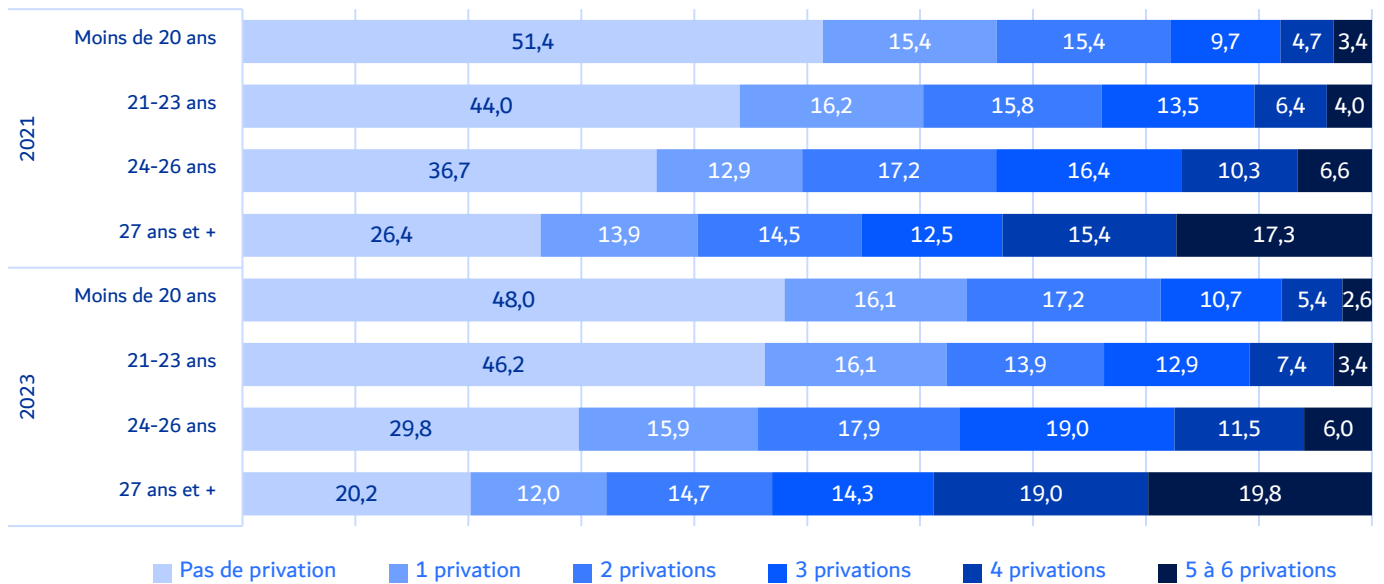
N = 3305 (2020), 1514 (2023). P valeurs < 0,001.

⁹ Olivier Galland, 2019 « Les revenus étudiants », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 275-292.

Plus les répondant-es sont jeunes, moins ils et elles connaissent de difficultés financières, et à l'inverse, **les difficultés financières augmentant parallèlement à la montée en âge**. En 2023, les 27 ans et plus sont 31,8% à connaître des fins de mois très difficiles sur le plan financier, soit plus du quadruple des moins de 20 ans, qui sont 8,6% dans ce cas. Ces résultats sont comparables pour les cohortes 2020 et 2023.

Voyons à présent si ce phénomène se vérifie à travers l'observation du cumul des privations matérielles :

Figure 6 : cumul des privations matérielles selon l'âge [%]



N = 3775 (2020), 1658 (2023). P valeurs < 0,001.

Le résultat est similaire : **plus les répondant-es sont âgé-es, plus ils et elles cumulent de privations matérielles**. Ainsi, en 2023, les moins de 20 ans sont près de la moitié à ne vivre aucune privation matérielle, et 2,6% à en vivre entre 5 et 6. À l'opposé, les plus de 27 ans sont 20,2% à ne vivre aucune privation matérielle, et 19,8% à en vivre entre 5 et 6 (soit 5 fois plus que les 17-20 ans).

3.1.2. L'âge, un révélateur d'autres dynamiques

Pourquoi l'âge apparaît-il comme une variable si discriminante ? Pour mieux le comprendre, nous allons ici tenter d'illustrer les dimensions que recouvre la question de l'âge à travers notre échantillon.

Cohabitation et décohabitation :

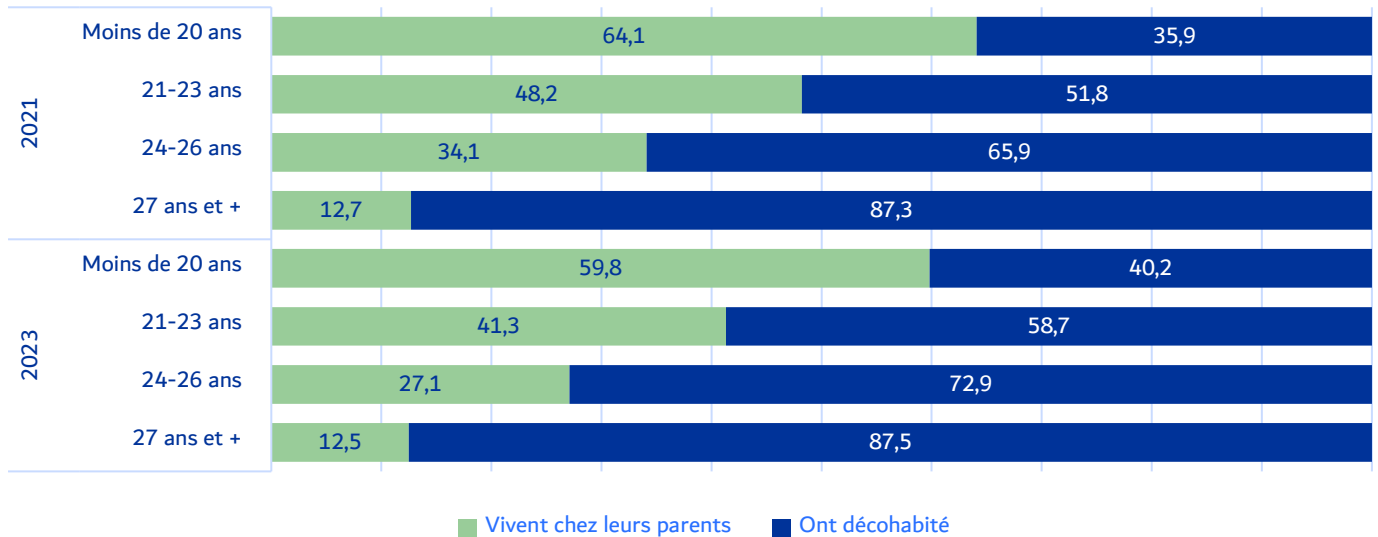
Le fait de vivre chez ses parents ou non a un fort impact sur la situation économique des étudiant-es¹⁰. En effet, le logement représente en lui-même un gros poste de dépenses (loyer, chauffage, internet, etc.), qui s'ajoute à toutes les dépenses inhérentes à la vie en autonomie (alimentation, transports, etc.). Ainsi, **nous avons créé une variable regroupant d'un côté les répondant-es vivant chez leurs parents (les répondant-es cohabitant-es), et de l'autre celles et ceux qui vivent hors de chez leurs parents, que cela soit en kot, en résidence étudiante, en colocation, en couple, en appartement individuel, ou autre (les répondant-es décohabitant-es)**. La « décohabitation » est un concept faisant référence au départ d'un logement partagé avec d'autres personnes. Il est couramment mobilisé dans le contexte de la vie étudiante, dans la mesure où le temps des études tend à être celui de la

¹⁰ Philippe Cordazzo, 2016 « Les étudiant-es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 183-192.

décohabitation progressive du domicile familial, et qui est une des manifestations principales de l'autonomisation des jeunes adultes¹¹.

La décohabitation est très fortement liée à l'âge, comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 7 : lieu de vie selon l'âge (%)



N = 1694 (2020), 3792 (2023).
P valeurs < 0,001.

Il apparaît très nettement que les répondant-es sont de moins en moins nombreux-ses à vivre chez leurs parents à mesure de l'avancée en âge. En effet, en 2023, chez les moins de 20 ans, on trouve une majorité (59,8%) de répondant-es vivant chez leurs parents, mais cette tendance diminue chez les répondant-es plus âgé-es, jusqu'à observer que 87,5% des répondant-es de plus 27 ans sont décohabitant-es.



On remarque également une variation importante du taux de décohabitation entre 2020 et 2023. En effet, si **en 2023, 58,1% des répondant-es au total déclarent avoir décohabité, ce taux était légèrement inférieur en 2020 (54%)**. Cela s'explique par le fait que l'édition de 2020 fut diffusée entre deux confinements (liés à la pandémie de Covid-19), ce qui avait amené de nombreux-ses étudiant-es à retourner vivre au domicile familial. L'enquête « Vos conditions d'étude en confinement »¹² de 2020 mettait notamment à jour que **près d'un quart des répondant-es avait fait ce choix**. Les données de 2023 sont dès lors probablement plus représentatives de la situation habituelle des étudiant-es concernant leur lieu de vie, hors période de crise.

La figure 7 met en évidence que cette décohabitation concerne principalement les moins de 27 ans. En effet, les 27 ans et plus sont des proportions équivalentes à avoir décohabité dans les deux cohortes (87,3% en 2020 et 87,5% en 2023), tandis qu'on observe des variations bien plus importantes dans les catégories d'âge inférieures. Les moins de 20 ans étaient en effet 35,9% à avoir décohabité en 2020, contre 40,2% en 2023, les 21-23 ans étaient 51,8% en 2020 contre 58,7% en 2023, et enfin, les 24-26 ans étaient 65,9% en 2020 contre 72,9% en 2023. Ceci peut s'expliquer par le fait que **les plus de 27 ans sont certainement plus stables dans leur processus de décohabitation**, avec peut-être des appartements occupés toute l'année, et non seulement pendant les périodes scolaires.

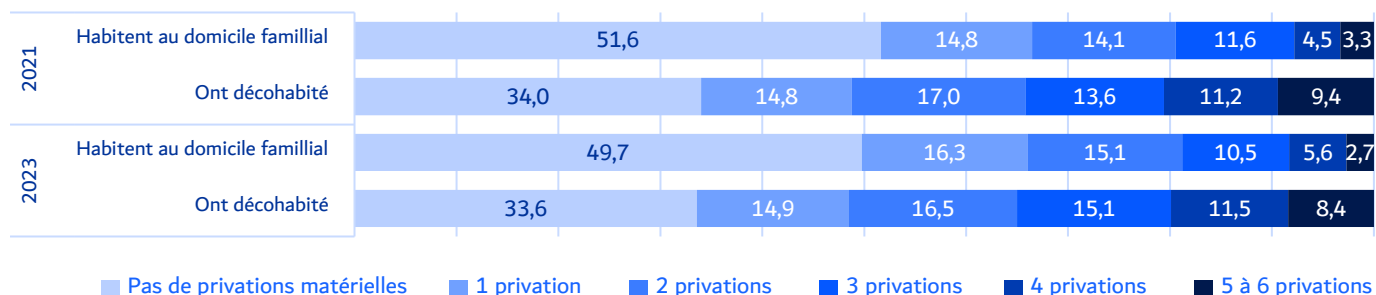
¹¹ Régnier-Loilier A., « Situation résidentielle des étudiants et retour au foyer parental le week-end : une marche progressive vers l'indépendance », in Galland O., Verley É. et Vourc'h R. (dir.), Les Mondes étudiants. Enquête conditions de vie 2010, Paris, La Documentation Française, 2011, pp. 193-206.

¹² Cauwe Jade, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2020. « Vos conditions d'étude en confinement ».

Les privations selon le lieu de vie :

Les conditions de vie des répondant-es sont impactées de manière très significative par leur lieu de vie, comme le montre la figure 8 :

Figure 8 : cumul des privations matérielles selon le lieu de vie (%)



N = 1659 (2020), 3745 (2023). P valeurs < 0,001.

Les répondant-es décohabitantes vivent plus de privations matérielles (le phénomène est comparable entre les deux cohortes). Les répondant-es vivant chez leurs parents sont 49,7% en 2023 à ne subir aucune privation matérielle, tandis que ce taux est de 33,6% chez les répondant-es décohabitantes. Ainsi, **le fait de vivre chez ses parents a un effet protecteur notable contre la précarité.**

Les ressources et dépenses selon le lieu de vie :

Les différences socio-économiques constatées précédemment se reflètent dans les montants des apports familiaux moyens. Pour cette question, il avait été demandé aux répondant-es de prendre en compte les apports financiers des parents, incluant les aides éventuelles pour le loyer. Cependant, elle ne prend pas en compte le soutien effectué en nature par la famille (dons alimentaires par exemple), qui est certainement plus courant pour les étudiant-es dont la famille est physiquement proche (ce qui favorise les Belges, particulièrement si leurs parents vivent à Bruxelles).

Si on compare les données de la cohorte de 2020 au regard de l'âge, on observe que le montant des apports familiaux (incluant les aides éventuelles pour le loyer) a légèrement augmenté, parallèlement aux montants des loyers :

Tableau 3 : comparaison des montants des loyers et des apports familiaux* entre 2020 et 2023.

	Montant moyen du loyer (€)	Montant moyen des apports familiaux mensuels (€)	Proportion qui reçoit des apports financiers familiaux (%)
	/	153,3	70,7
2020	504,5	305,1	58,8
Total 2020	504,5	238,2	62,9
	/	161,6	73,5
2023	580,8	368,6	62,1
Total 2023	580,8	279,3	65

Note : Il a été demandé aux répondant-es d'inclure des aides éventuelles pour le loyer dans l'estimation de leurs apports familiaux. Les montants des apports familiaux sont limités à 1500€ par mois (données aberrantes), et on compte « 0 » pour celles et ceux ne recevant pas d'apports familiaux.

Tout d'abord, on constate que les répondant-es décohabitantes reçoivent un apport financier moyen de leur famille significativement plus conséquent que celui que reçoivent les cohabitantes. L'écart moyen est d'environ 150€ en 2020 et de 207€ en 2023.

Dans l'enquête, il était demandé aux répondant-es d'inclure dans les apports financiers familiaux les aides éventuelles pour le loyer : on peut supposer que les apports familiaux sont plus élevés chez les répondant-es vivant hors du domicile familial dans le but de soutenir le paiement d'un loyer ou autres dépenses inhérentes au fait de vivre en autonomie (alimentation, frais divers).



Il ne faut cependant pas oublier que, **même s'ils et elles reçoivent un soutien financier familial plus conséquent, les répondant-es vivant hors du domicile familial connaissent malgré tout une situation matérielle et financière moins favorable que les répondant-es hébergés par leurs parents.**

Les apports familiaux plus conséquents ne suffisent donc vraisemblablement pas à compenser toutes ces dépenses.

Un autre constat important est **l'augmentation significative des loyers entre 2020 et 2023** (+76,3€ en moyenne), conséquence probable de l'inflation et de l'indexation des loyers. Les apports familiaux, étroitement liés aux montants des dépenses des étudiant-es, ont également augmenté (+83,8€ en moyenne), et on peut supposer que cela fasse suite à l'inflation et à l'augmentation des loyers. Il serait alors légitime de se demander si toutes les familles sont en mesure d'augmenter les apports financiers qu'elles apportent à leurs enfants pour s'adapter à l'augmentation du coût de la vie. Cependant, les données de cette enquête ne permettent pas de résoudre cette question. Notons cependant que ces augmentations de chiffres moyens pourraient également être imputées à un changement dans la composition de l'échantillon (la sous-représentation d'étudiant-es issu-es d'écoles à faible indice socioéconomique pourrait notamment être une piste d'explication aux changements constatés).

Observons à présent si les apports financiers de la famille selon le lieu de vie sont liés à l'âge :

Figure 9 : montant des apports familiaux mensuels moyens selon l'âge (€) (2020)

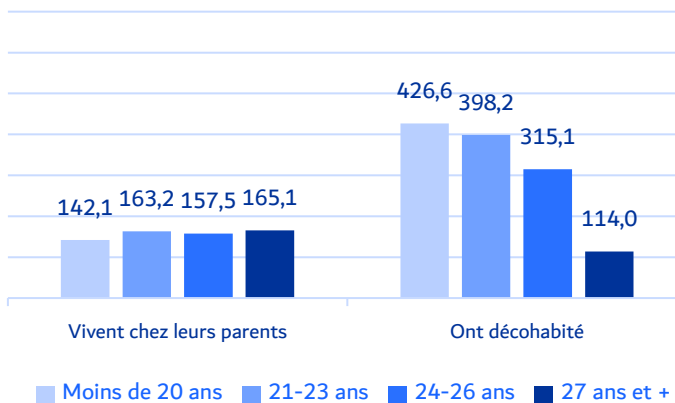
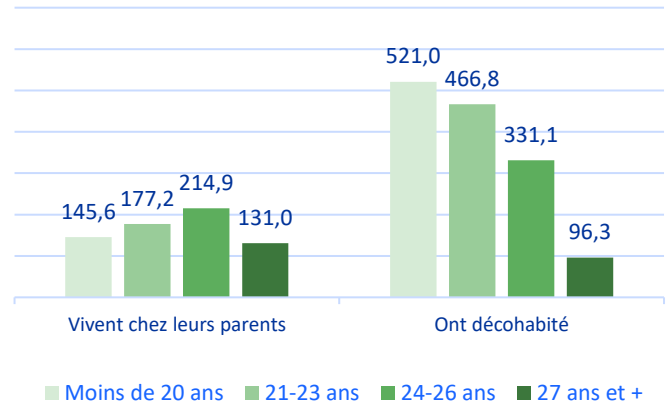


Figure 10 : montant des apports familiaux mensuels moyens selon l'âge (€) (2023)



N = 3581 (2020), 1637 (2023).

Note : pour le calcul des apports familiaux moyens, on compte 0 pour celles et ceux ne recevant pas d'aide familiale, et les montants maximum sont limités à 1500 euros par mois (données aberrantes).

On observe deux mouvements différents selon le lieu de vie des répondant-es.

- Chez les répondant-es vivant chez leurs parents, le montant moyen des apports financiers familiaux est moins influencé par l'âge que chez les décohabitant-es, et se situe en 2023 entre 131€ et 214,9€ (**différence de 69,3€**).
- Chez les répondant-es décohabitant-es, les apports financiers familiaux moyens décroissent de manière marquée avec l'âge. En effet, en 2023, les 17-20 ans reçoivent en moyenne 521€ de leur famille chaque mois, alors que les 27 ans et plus reçoivent en moyenne 96,3€ par mois (**différence de 424,7€**).

Le fait que la situation économique des étudiant-es semble se détériorer avec l'avancée en âge est lié au fait que les dépenses augmentent avec l'âge des répondant-es, particulièrement lorsqu'ils et elles sont décohabitant-es. En 2020, on constatait notamment que parmi les répondant-es qui payaient un loyer (étant donc décohabitant-es), les montants de ce loyer étaient relativement stables jusqu'à 26 ans en moyenne, pour être sensiblement plus élevés chez les répondant-es de 27 ans et plus.

Les plus faibles apports familiaux chez les répondant-es décohabitant-es plus âgé-es suggèrent que leur niveau d'indépendance financière vis-à-vis de la famille s'accroît avec l'âge, et/ou que leurs parents ne peuvent plus les aider financièrement à ce stade de leur vie.

Si on compare à présent les cohortes, on remarque que **les apports familiaux sont plus élevés en 2023, particulièrement chez les décohabitant-es**, chez qui on observe une hausse de 63,5€ par mois en moyenne. C'est particulièrement visible chez les étudiant-es décohabitant-es les plus jeunes. En effet, les décohabitant-es de moins de 20 ans ont des apports familiaux de 94,4€ plus élevés en moyenne qu'en 2020, tandis que les décohabitant-es de 27 ans et reçoivent 17,7€ de moins en moyenne. De nouveau, ces résultats sont à prendre avec prudence puisqu'ils pourraient en partie être le résultat de changements dans l'échantillon.

EN SOMME

L'avancée en âge s'accompagne d'un accroissement de la décohabitation du domicile familial, caractéristique de l'avancée dans le cycle de vie. Cependant, le fait de décohabiter tend à précariser les étudiant-es, car leurs dépenses augmentent mécaniquement, et le temps des études n'est pas prévu pour permettre les revenus issus d'un travail à temps plein.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Le temps des études est une « marche progressive vers l'indépendance »¹³ et la vie d'adulte qui s'inscrit dans l'avancée normale dans le cycle de vie. Ainsi, les étudiant-es tendent à gagner en indépendance financière et matérielle au cours de leurs études, et une des étapes les plus marquantes de ce processus est le départ du domicile familial. L'avancée en âge des étudiant-es va donc de pair avec leur décohabitation progressive, et ce gain d'autonomie résidentielle s'accompagne évidemment d'une augmentation des dépenses plus ou moins conséquente, à commencer par le paiement d'un loyer. Cette augmentation des dépenses tend à précariser les étudiant-es décohabitant-es, malgré des apports financiers familiaux plus importants que les autres qui ne suffisent pas à compenser les coûts induits par la vie en autonomie. En outre, le soutien financier des familles tend à diminuer avec l'âge, ce qui est une conséquence normale de ce mouvement d'autonomisation, mais qui conduit à observer une précarisation des étudiant-es les plus âgé-es.

Les étudiant-es cohabitant-es connaissent à l'inverse une plus grande stabilité économique. C'est en effet ce mouvement d'autonomisation qui fragilise les décohabitant-es – ce que montre une enquête de l'OVE Français¹⁴ qui décrit que les vulnérabilités économiques s'inscrivent dans le passage à l'âge adulte et le gain d'indépendance vis-à-vis des familles. Cette situation est bien sur également causée par le fait qu'étudier rend en pratique difficile d'avoir des revenus propres, ou du moins pas en quantité suffisante, étant donné qu'il est rare d'étudier et travailler à plein temps.

Il semble par ailleurs que le montant alloué par les familles soit plus élevé en 2023 qu'en 2020 chez les décohabitant-es. Cet écart est particulièrement visible chez les plus jeunes : les moins de 20 ans ayant décohabité reçoivent en moyenne 94,4€ de plus de leurs familles en 2023 (passant de 426,6€ à 521€), soit une augmentation de 22%, alors que sur la même période, l'indice santé mesurant l'inflation et utilisé pour les indexations de salaire avait augmenté de 12%. **Le fait que les apports familiaux semblent plus élevés en 2023 pourrait tout-à-fait s'expliquer, au moins en partie, par un changement dans la composition de l'échantillon. Il est néanmoins possible d'émettre d'autres hypothèses, comme le fait que les apports étaient peut-être anormalement bas lors de la première enquête.** En effet, les données ayant été récoltées entre deux confinements, de nombreux-ses étudiant-es étaient alors retourné-es chez leurs parents¹⁵ et étaient donc pour certain-es exempt-es de la dépense du loyer, en plus de connaître une baisse des dépenses générales (sorties, loisirs et magasins étant peu accessibles à ce moment-là). On pourrait aussi supposer que les revenus de certains parents avaient baissé à cette époque. Tous ces éléments pourraient avoir contribué à diminuer le montant des aides familiales.

On pourrait également émettre l'hypothèse que cette augmentation soit influencée par **l'inflation, l'augmentation du prix des loyers** (ce qui explique qu'elle soit plus élevée chez les décohabitant-es), et **l'augmentation des salaires des parents conséquemment à l'inflation** (ce qui explique en partie que les apports familiaux aient pu s'adapter à l'augmentation des loyers).

¹³ Régnier-Loilier A., « Situation résidentielle des étudiants et retour au foyer parental le week-end : une marche progressive vers l'indépendance », in Galland O., Verley É. et Vourc'h R. (dir.), Les Mondes étudiants. Enquête conditions de vie 2010, Paris, La Documentation Française, 2011, pp. 193-206.

¹⁴ Cordazzo P., « Les étudiant-es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in Giret JF., Van de Velde C., et Verley E. (dir.), Les Vies Étudiantes. Enquête conditions de vie 2016, Paris, La Documentation Française, 2016, pp. 183-192.

¹⁵ Cauwe Jade, Girès Joël, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2021. « Les ressources économiques des étudiant-es ».

Attention cependant, si les salaires sont indexés sur l'inflation en Belgique, ce n'est pas le cas dans tous les pays, et plus de 30% des étudiant-es de l'ULB sont de nationalité étrangère. Ainsi, tous les parents des étudiant-es n'ont pas connu d'indexation de leurs revenus sur l'inflation.

En outre, le fait que cet écart soit plus marqué chez les plus jeunes interroge et peut avoir différentes explications. La plus évidente est que les plus jeunes ayant été plus nombreux-ses à l'époque à retourner cohabiter avec leurs familles, ils et elles avaient connu une baisse plus marquante des apports familiaux. Peut-être que c'est également un indicateur supplémentaire de l'autonomisation financière progressive des étudiant-es à mesure de leur avancée en âge. Les plus jeunes sont certainement plus dépendant-es de leurs familles et ces revenus leurs sont essentiels pour vivre : leurs familles les soutiendraient donc peut-être plus fortement sur le plan financier pour faire face à l'inflation. De leur côté, les étudiant-es les plus âgé-es sont moins dépendant-es de ces revenus et plus autonomes dans la gestion de leurs finances, mais sont également de plus grandes proportions à travailler, avec un salaire indexé sur l'inflation qui aurait donc lui aussi augmenté.

Une autre piste d'explication peut résider dans le fait que les allocations familiales, comme toutes les aides sociales et les salaires, sont indexées sur l'inflation, et ont donc augmenté. Or, elles sont limitées à 25 ans. Ainsi, peut-être que les familles qui en perçoivent pour leurs enfants ayant jusqu'à 25 ans redistribuent (une partie de) cette augmentation à ces dernier-es, ce qui leur permettrait donc d'augmenter les apports vers leurs enfants de moins de 25 ans.

3.2. Le genre

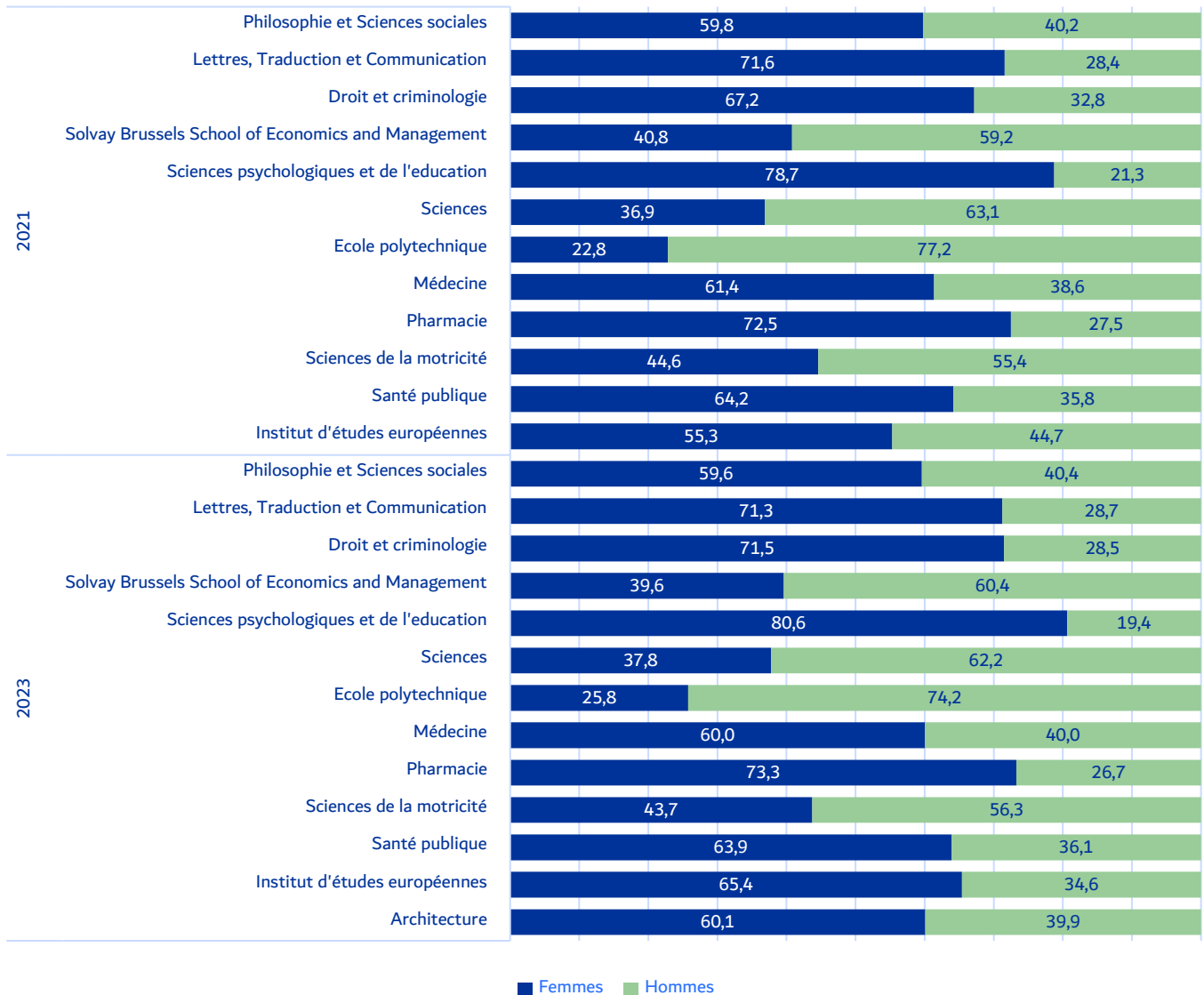
Les inégalités économiques de genre sont marquées en Belgique comme ailleurs dans le monde, comme le montrent diverses sources nationales¹⁶ et supranationales¹⁷. Les femmes ont notamment des situations économiques significativement moins avantageuses que celles des hommes¹⁸, dans un marché du travail ségrégué au désavantage de ces dernières. Il paraît donc légitime de se demander si ces inégalités sont déjà marquantes à l'université. Dans un premier temps, observons la répartition genrée des répondant-es par faculté : le choix de filière oriente inévitablement la vie professionnelle – et donc les revenus – futurs.

¹⁶ Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique ». 2020.

¹⁷ European institute for Gender Equality, « Work indicators in the EU », in Gender Equality Index 2023.

¹⁸ Ce rapport présente une analyse binaire de la question du genre (hommes/femmes) sans distinguer les personnes trans ou intersexes, car la faible représentation numérique de ces dernier-es ne permet pas de mener une analyse statistique de ces données cohérente et pertinente.

Figure 11 : répartition des inscrit.es par genre au sein des facultés (%) (2023)



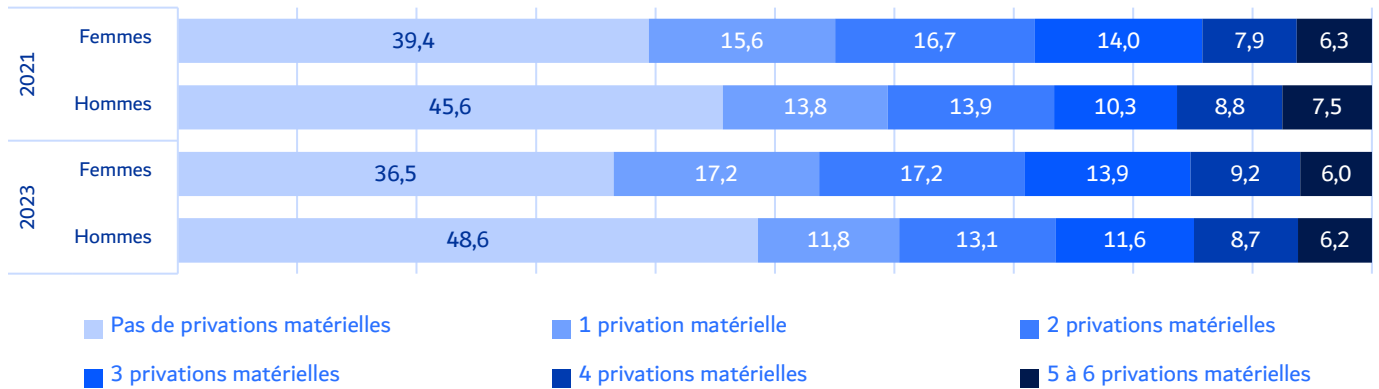
N = 2018.

Les femmes sont majoritaires parmi les étudiantes de l'ULB, représentant **59,4% des inscrit.es**, mais elles ne sont pas pour autant majoritaires dans toutes les facultés. Dans la population d'enquête (très représentative de la population inscrite), elles sont particulièrement présentes dans les sciences psychologiques et de l'éducation, dans les études de lettres, traduction et communication, ainsi qu'en pharmacie et en architecture – bien qu'il faille prêter attention à mettre leur sur-représentation en perspective avec le fait qu'elles sont majoritaires parmi l'ensemble des inscrit.es. Elles sont en revanche significativement sous-représentées en polytechnique, en sciences, au sein de la Solvay BS. Economics & Management, et en sciences de la motricité (cf. figure 11).

3.2.1. Situation économique des répondant.es selon le genre

Nous avons tout d'abord tenté de déterminer si le niveau de difficultés financières différait selon le genre des répondant.es. Dans le graphique suivant, nous avons mis cette variable en perspective avec notre indicateur de difficultés financières.

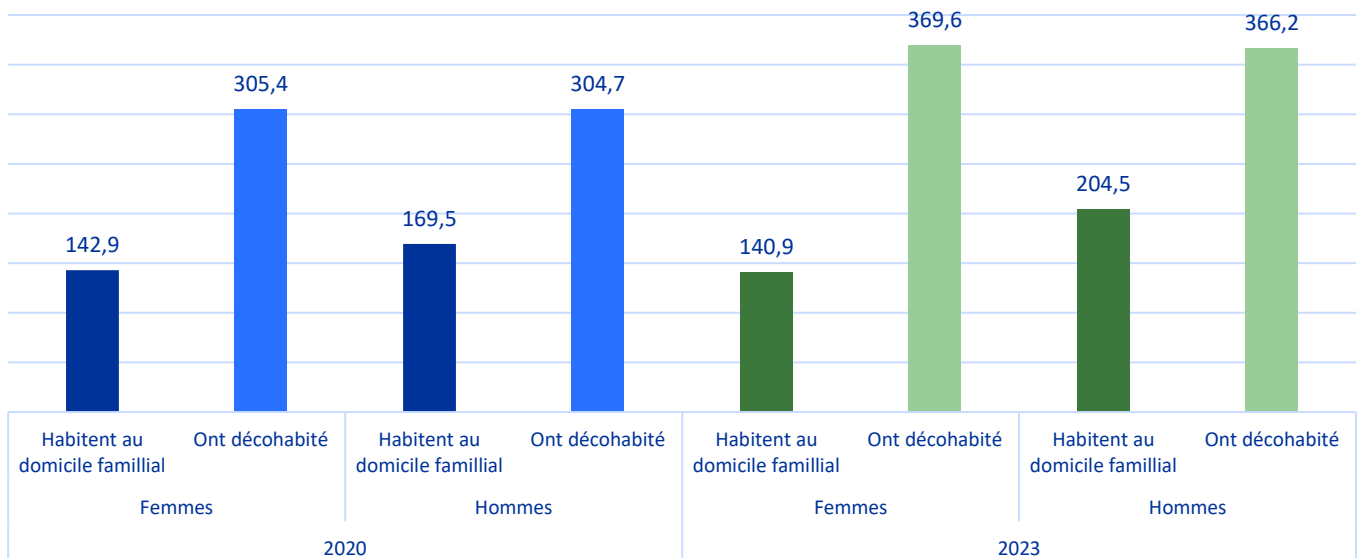
Figure 12 : privations matérielles selon le genre (%)



N = 3305 (2020), 1515 (2023). P valeurs < 0,001.

Si les proportions de répondant-es ayant déclaré un niveau élevé de privations matérielles sont comparables selon le genre, on observe que **les hommes sont de plus grandes proportions que les femmes à avoir déclaré ne vivre aucune privation matérielle, et que cet écart semble être plus marqué qu'il y a 3 ans** (différence de 6,2 % en 2020 et de 12,1 % en 2023). On dresse un constat similaire concernant les apports financiers familiaux selon le genre des répondant-es :

Figure 13 : apports familiaux moyens selon le genre et le lieu de vie (€)



N = 3581 (2020), 1612 (2023).

Note : pour le calcul des apports familiaux moyens, on compte 0 pour celles et ceux ne recevant pas d'aide familiale, et les montants maximum sont limités à 1500 euros par mois (données aberrantes).

Autant d'hommes que de femmes ont reçu des apports financiers de leurs familles en 2020 (67% des hommes et 69,4% des femmes) et en 2023 (69,7% des hommes et 70% des femmes). On observe, comme mentionné précédemment, des apports familiaux plus élevés en 2023, particulièrement chez les décohabitant-es, de manière comparable chez les hommes et les femmes. Chez les cohabitant-es, les hommes recevaient en moyenne 26,6€ de plus que les femmes en 2020, et **63,6€ de plus que les femmes en 2023**.

On voit en outre que **les femmes semblent recevoir plus souvent des aides « non-matérielles » de leurs familles**. En 2023, elles sont ainsi :

- 26,4% (contre 18% des hommes) à déclarer recevoir *souvent* l'aide de leurs parents pour l'achat ou le prêt de meubles ou ustensiles utiles à la vie domestique (p valeur < 0,001) ;
- 44% (contre 35,7% des hommes) à déclarer recevoir *souvent* le soutien psychologique de leurs parents (p valeur < 0,001) ;
- 36% (contre 26,9% des hommes) à déclarer se tourner *souvent* vers leurs parents pour recevoir des conseils quant aux choix d'étudiant-es (p valeur < 0,001).

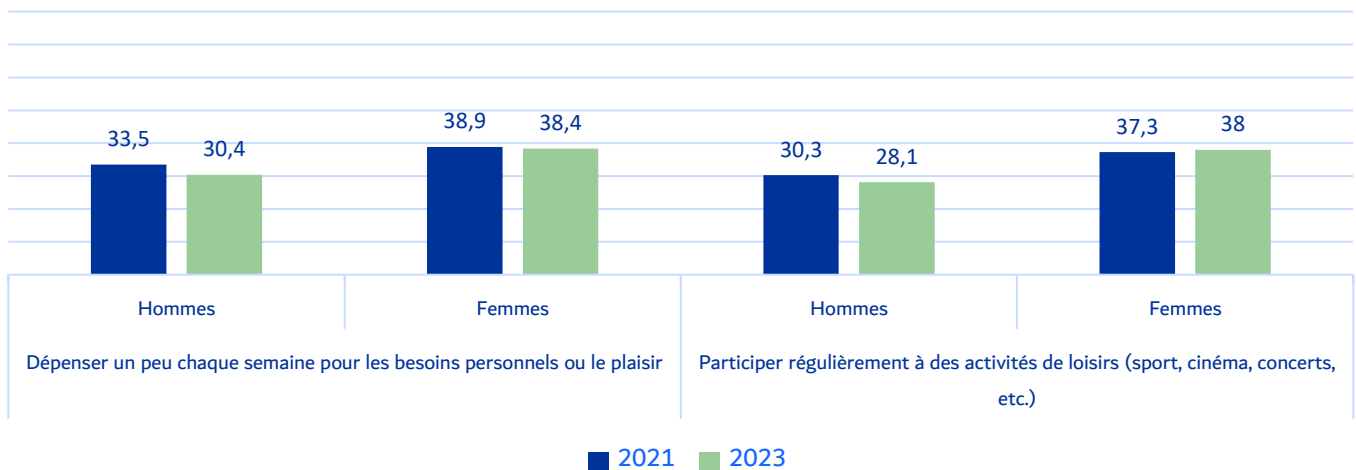
Ceci est cohérent avec le fait qu'elles voient plus souvent leurs parents, étant 40,3% à déclarer les voir chaque semaine, contre 28,4% des hommes (p valeur < 0,001). **Ainsi, les femmes semblent recevoir (et demander) un peu plus souvent de soutien familial en nature (mais n'ayant pas toujours de valeur économique, comme lorsqu'il s'agit de soutien psychologique), et les hommes cohabitants ayant répondu à cette enquête reçoivent en moyenne un peu plus d'argent de leurs parents.**

Attention cependant, on ne relève pas de différence notable sur tous les aspects du lien aux familles du point de vue du genre, hommes et femmes étant des proportions comparables à recevoir des aides financières ponctuelles, des aides alimentaires et un apport pour le loyer de la part de leurs parents, et évaluent de manière équivalente leur niveau d'indépendance financière vis-à-vis de leurs familles.

3.2.2. Adaptations différenciées à la précarité

Les privations financières ne s'expriment pas exactement de la même manière selon le genre en cas de précarité, comme le montre le tableau suivant.

Figure 14 : privations matérielles selon le genre (%)



N = 3024 (2020), 1632 (2023).

P valeurs : « dépenser un peu chaque semaine (...) » (2020) = 0,002 ; « dépenser un peu chaque semaine (...) » (2023) = 0,004 ; « participer régulièrement à des activités (...) » (2020 et 2023) : < 0,001.

Note : tous les indicateurs de privation matérielle n'apparaissent pas dans ce tableau car seuls les résultats significatifs d'après les intervalles de confiance ont été retenus.

La figure 14 montre qu'à niveau de précarité financière égal, les hommes et les femmes ne sacrifient pas les mêmes dépenses. Ainsi, les femmes sacrifient plus souvent les dépenses liées aux loisirs (38% d'entre elles en 2023 contre 28,1% des hommes), et les dépenses pour leur besoins personnels (38,4% des femmes en 2023 contre 30,4% des hommes). Cela illustre de quelle manière la socialisation de genre influence la manière dont les individu-es se comportent dans leur consommation.

EN SOMME

On constate peu de différences du point de vue du genre du point de vue de la situation économique, mais on note quand même que les femmes semblent déclarer des privations matérielles légèrement plus marquées que les hommes. Les étudiants semblent recevoir des apports financiers de leur famille sensiblement plus élevés que les étudiantes, sans qu'il soit possible d'affirmer avec certitude que cela ne soit pas lié à des biais de participation potentiels.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Dans cet échantillon d'enquête, **les femmes qui habitent encore chez leurs parents déclarent des situations financières légèrement moins avantageuses que celles des hommes**, ce qui semble être plus marqué que dans notre première enquête de 2020. En effet, on remarque que les hommes cohabitants semblent percevoir des apports familiaux légèrement plus élevés que ceux des femmes, et cet écart semble également être plus important qu'en 2020. En outre, en cas de difficultés financières, les étudiantes et les étudiants ne sacrifient pas les mêmes dépenses, les femmes étant plus nombreuses à déclarer sacrifier leurs activités de loisirs ou leurs dépenses personnelles que les hommes.

Malgré ces éléments, **les différences matérielles et économiques ne sont pas particulièrement marquées selon le genre dans cette enquête. Si les écarts que l'on constate sont cohérents avec la littérature sur les rapports sociaux de genre, ils sont faibles et il n'est pas exclu qu'ils soient dus aux biais de l'enquête ; ils doivent donc être considérés avec prudence.**

On remarque cependant à l'observation de la répartition genrée par discipline que **l'orientation reste marquée par les dynamiques de genre**. On verra également dans le chapitre sur les réponses à la précarité que les types d'emplois occupés par les répondant-es reflètent eux aussi une orientation genrée. Or, ces différentes orientations forment le terreau d'une ségrégation du marché du travail qui est à la fois cause et conséquence des inégalités économiques de genre. Ainsi, si le temps des études contient relativement les inégalités sur le plan financier, on y constate malgré tout les premiers signes d'une orientation genrée des étudiant-es qui entraîne la formation d'inégalités importantes dans leur vie professionnelle. En effet, les femmes sont moins représentées aux postes à responsabilité et aux postes les plus rémunérateurs, et sont contenues dans un moins grand nombre de familles professionnelles, tout en étant plus souvent à temps partiel, ce qui réduit mécaniquement leurs revenus, et in fine, le montant de leurs retraites.¹⁹

3.3. L'origine sociale

Le rôle de l'origine sociale sur la reproduction sociale n'est plus à démontrer²⁰. En effet, **on sait que le profil professionnel, et plus largement, économique, des individus, est directement lié à celui de leurs parents**. Cela s'inscrit dans le long parcours de la reproduction sociale, qui prend notamment place dans les études, pour celles et ceux qui en font. Ainsi, l'accès aux études, et la nature même des études choisies par les étudiant-es sont fortement liés à la catégorie socio-professionnelle de leurs parents. Cela signifie également que la situation économique des étudiant-es est directement liée à celle de leurs parents, comme nous le verrons dans ce chapitre.

3.3.1. Construction de l'indicateur de l'origine sociale à partir du diplôme des parents

Dans l'objectif de déterminer quel est le rôle de l'origine sociale des répondant-es dans leur situation économique, il a fallu construire une variable caractérisant leur « origine sociale ». Pour ce faire, nous avons utilisé le diplôme des parents des répondant-es : celui-ci est un marqueur usuel de l'origine sociale, et permet de capter à la fois les aspects économiques et culturels de l'environnement familial, deux éléments déterminants du parcours étudiant. Le niveau de diplôme conditionne notamment de manière marquante les niveaux de revenus des individus (et dans le cas présent, des parents des répondant-es), comme le montrent les chiffres de Statbel²¹. Cela impacte donc les ressources des étudiant-es, dans la mesure où la situation économique des étudiant-es est fortement dépendante de celle de leurs parents. L'origine sociale permet également de capter l'influence du capital culturel sur les parcours étudiants, et in fine, sur leur réussite académique²².

Dans l'enquête, nous demandons aux répondants d'indiquer le diplôme le plus élevé obtenu par leurs parents (« parent 1 » et « parent 2 », qui peuvent être le père ou la mère, selon l'ordre dans lequel les répondant-es ont mentionné leur/s parent/s dans le

¹⁹ Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique ». 2020.

²⁰ Les héritiers, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, 1964.

²¹ Statbel, 2023. « La poursuite des études offre une bonne garantie d'un salaire élevé ». URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuelsbruts-moyens>

²² Catherine Vermandele, Vincent Dupriez, Christian Maroy, Maud van Campenhoudt. Réussir à l'université : l'influence persistante du capital culturel de la famille. : Les cahiers de recherche du Girsef n° 87. 2012. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00976918/>

questionnaire). Nous en avons issu une variable faisant apparaître le diplôme le plus élevé des deux parents ou du seul parent dans le cas où seul un parent est mentionné.

Nous utiliserons dans ce rapport le diplôme le plus élevé des deux parents pour déterminer l'origine sociale des répondant-es. Cependant, cette variable, en sélectionnant le niveau de diplôme le plus élevé de deux personnes, nivelle mécaniquement ces résultats vers le « haut » par rapport aux données qui ne concerneraient qu'une seule personne. Ainsi, pour comparer les niveaux de diplôme moyens de la population Belge à ceux des parents des répondant-es, il est plus pertinent de sélectionner seulement un parent. Ici, nous présentons donc également les données qui concernent le parent 1 (pouvant être le père ou la mère).

Le tableau 4 présente ainsi la répartition des effectifs dans l'échantillon en considérant le diplôme le plus élevé des deux parents ou du « parent 1 ». Nous comparons cette répartition à celle de la population Belge en âge d'avoir des enfants universitaires (personnes entre 40 et 69 ans quel que soit le sexe)²³.

Tableau 4 : niveaux de diplômes des parents.

Diplôme	Belgique (40-69 ans) ²⁴	ULB : diplôme parent 1 (2023)		ULB : diplôme le plus élevé obtenu par un des deux parents (2023)	
	%	%	Effectif	%	Effectif
Primaire ou sans diplôme	11,8	10,4	156	6,7	102
Secondaire inférieur	19,2	7,4	111	5,7	87
Secondaire supérieur	35,7	21,4	320	18,8	288
Enseignement supérieur	33,3	60,8	911	68,9	1056
Total	100	100	1498	100	1533

Remarquons d'abord que la répartition des diplômes du « parent 1 » dans notre échantillon d'enquête à l'ULB n'est pas du tout similaire à celle de la population Belge. On observe par exemple que les parents diplômé-es du supérieur sont présents en bien plus grande proportion dans notre population d'enquête (60,8%) comparativement à la population Belge (33,3%). Deux interprétations de ce phénomène sont possibles : d'une part, on peut formuler l'hypothèse que la population des étudiant-es de l'ULB a effectivement des parents plus fortement diplômés que la population Belge en général. Ce constat est cohérent avec la littérature qui relève que la population universitaire est, de manière générale, d'origine sociale plus favorisée que la population globale, et a plus facilement accès à l'université. D'autre part, on ne peut pas exclure que cette différence soit provoquée en partie par un potentiel biais de sélection. Comme nous l'avons indiqué en début de rapport, la répartition ici présentée doit être interprétée avec prudence, d'autant plus qu'il s'agit d'une répartition calculée sur la totalité de l'échantillon. Il est possible que les étudiant-es présentant certains profils aient davantage répondu à l'enquête, sans qu'il soit possible de le déterminer, et que les étudiant-es ayant des parents fortement diplômés aient davantage répondu que les autres, apparaissant alors sur-représenté-es dans cet échantillon.

Remarquons ensuite que la variable du diplôme le plus élevé des deux parents ne se répartit pas de la même manière que celle du « parent 1 ». C'est tout à fait normal, car comme nous l'expliquions ci-avant, elle tend à sélectionner le parent ayant le diplôme le plus élevé. C'est cette variable qui sera utilisée dans la suite du rapport pour définir l'origine sociale. A des fins d'intelligibilité, nous l'avons regroupée en trois catégories : « défavorisée », « moyenne », et « favorisée », dans lesquelles seront regroupé-es les répondant-es en fonction du diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents. En voici la distribution dans l'échantillon :

²³ Statbel. « Censuses - Population des 25 ans et plus par tranche d'âge selon le sexe et le niveau d'instruction (4 classes) ». 2020.

²⁴ Ibid.

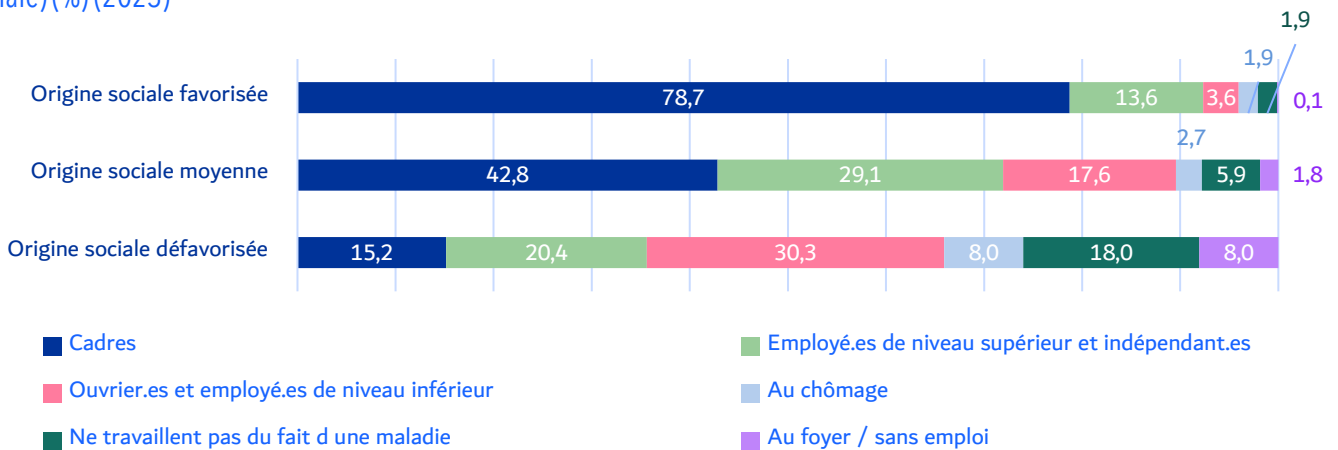
Tableau 5 : origine sociale des répondant-es.

		2020		2023	
		Effectif	%	Effectif	%
Origine sociale défavorisée	Diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents : Pas de diplôme, diplôme d'enseignement primaire, diplôme d'enseignement secondaire inférieur, diplôme d'enseignement secondaire supérieur technique, artistique ou professionnel.	842	24,2	323	21,1
Origine sociale moyenne	Diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents : Enseignement secondaire supérieur général, enseignement supérieur de type court (graduat, baccalauréat, etc.).	1151	33,1	491	32
Origine sociale favorisée	Diplôme le plus élevé obtenu par au moins un des deux parents : Enseignement supérieur de type long (licence, master, etc.), doctorat.	1484	42,7	719	46,9

On remarque que la répartition des répondant-es par origine sociale connaît une légère variation entre 2020 et 2023, avec une proportion légèrement plus élevée de répondant-es d'origine sociale favorisée (+4,2 points) et légèrement moins élevée de répondant-es d'origine sociale défavorisée (-2,9 points). Ces écarts sont relativement faibles mais cohérents avec la diminution de la représentation des étudiant-es venant d'écoles à indice socio-économique faible dans l'échantillon.

Pour confirmer la pertinence de l'indicateur de l'origine sociale, on peut le confronter à la catégorie socio-professionnelle des parents. Ce dernier indicateur a été construit et adapté à partir de la nomenclature internationale des types de professions (CITP/ISCO), en sélectionnant le niveau d'emploi le plus « élevé » des parents :

Figure 15 : catégorie socio-professionnelle des parents selon leur niveau de diplôme (via l'origine sociale)(%) (2023)



N =1530.
P valeurs < 0,001.

La catégorie socio-professionnelle telle que présentée dans ce rapport donne des informations complémentaires sur l'origine socio-économique des répondant-es. Le graphique ci-dessus montre que le niveau de diplôme des parents (la variable « origine sociale » dans ce rapport) conditionne largement le type d'emploi auquel ils ont accédé (la catégorie socio-professionnelle). Les parents les plus diplômés (d'origine sociale favorisée), sont 78,7% à être cadres. Ce n'est le cas que de 15,2% des parents les moins diplômés (d'origine sociale défavorisée), soit 5 fois moins. De manière générale, la proportion ayant des emplois les plus rémunérateurs sont plus élevées chez les parents d'origine sociale favorisée.

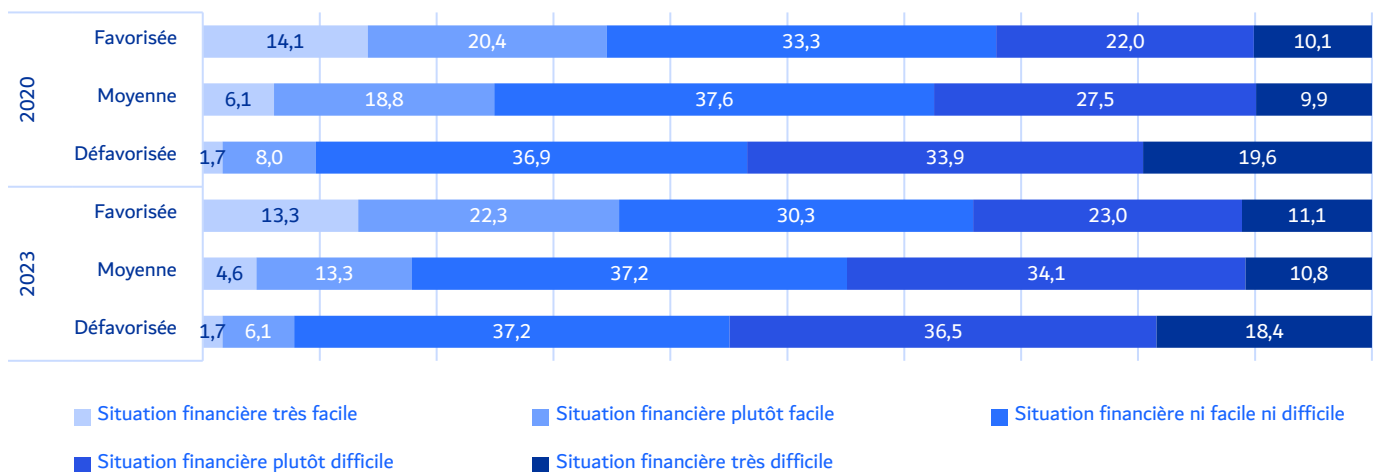
On remarque en outre que dans la catégorie « origine sociale défavorisée », on trouve une plus forte proportion de parents ne travaillant pas du fait d'une maladie. Les milieux dans lesquels on trouve les familles d'emploi les plus pratiquées par les parents les moins diplômés sont également ceux qui en moyenne occasionnent le plus de pénibilité et de maladies professionnelles (manufacture)²⁵ ou accidents du travail (construction, transport, manufacture)²⁶. Les allocations reçues en cas d'arrêts maladie étant moins rémunératrices que l'emploi initial dès lors qu'ils dépassent un mois, les individus concernés sont certainement précarisé-es par cette situation. De même, on trouve 4 fois plus de parents au chômage parmi les étudiants classés dans la catégorie « origine sociale défavorisée », ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où le fait d'avoir un diplôme du supérieur est une des meilleures protections contre le chômage. Au deuxième trimestre 2024, en Belgique, les individus avec le plus haut niveau d'éducation étaient 3% à être au chômage, contre 11,4% de celles et ceux avec le niveau d'éducation le plus bas²⁷.

En conclusion, la situation face à l'emploi et le niveau de rémunération des parents impacte les conditions de vie des étudiant-es. Ainsi, le fait que les personnes d'origine sociale favorisée aient les emplois les plus rémunérateurs, et que les personnes d'origine sociale défavorisée aient soient dans les situations socio-professionnelles les moins rémunératrices, montre que l'indicateur de l'origine sociale est pertinent pour décrire la situation socio-économique des étudiant-es.

3.3.2. La situation financière et matérielle selon l'origine sociale

A présent, comparons le niveau de difficultés financières en fonction de l'origine sociale :

Figure 16 : situation financière selon l'origine sociale (%)



N = 3067 (2020), 1409 (2023).
P valeurs < 0,001.

On voit que **la situation économique des répondant-es est impactée de manière marquante par leur origine sociale**. En effet, les répondant-es d'origine sociale défavorisée sont plus de la moitié à être en situation financière difficile ou très difficile (54,9% en 2023), ce qui est significativement supérieur aux répondant-es d'origine sociale moyenne (44,9%) ou favorisée (34,1%). D'autre part, en 2023, les personnes d'origine sociale défavorisée sont 7,8% à connaître des fins de mois faciles ou très faciles, taux qui monte à 17,9% chez les personnes d'origine sociale moyenne, et 25,6% chez les personnes d'origine sociale favorisée.

Ces tendances sont comparables entre 2020 et 2023.

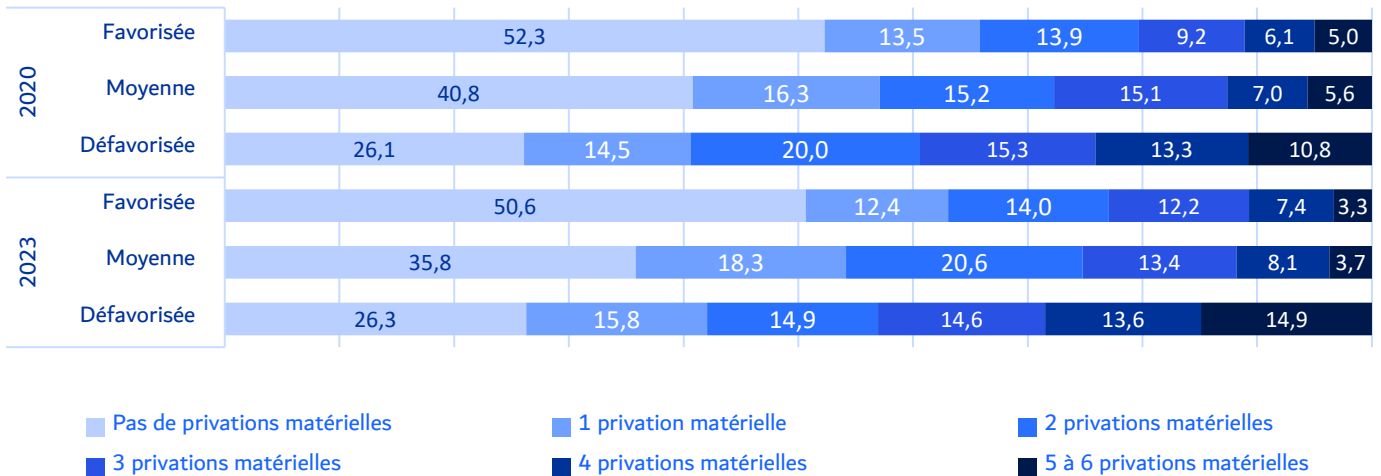
Observons à présent dans quelle mesure se cumulent les privations matérielles selon l'origine sociale :

²⁵ Eurostat. European occupational diseases statistics (EODS) – experimental statistics – Country profile: Belgium – 2013-2021.

²⁶ Eurostat. Statistics explained. Accidents at work statistics. 2023.

²⁷ Statbel. Emploi et chômage. Chiffres. 2eme trimestre 2024. URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

Figure 17 : privations matérielles selon l'origine sociale (%)

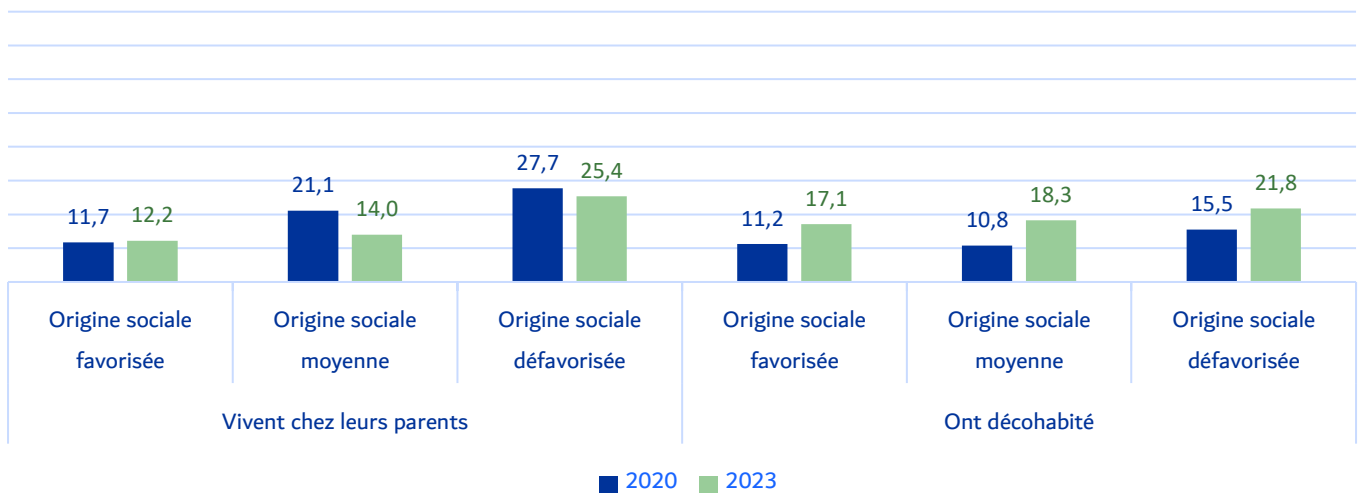


N = 3477 (2020), 1583 (2023).
P valeurs < 0,001.

Le nombre de privations matérielles est significativement lié à l'origine sociale des répondant-es. En effet, les personnes d'origine sociale défavorisée sont, en 2023, 14,9% à cumuler 5 à 6 privations matérielles, soit 4 fois plus que les personnes d'origine sociale favorisée, qui sont 3,3% dans ce cas. Par ailleurs, si plus de la moitié des personnes d'origine sociale favorisée (52,3%) ne vit aucune privation matérielle, cela ne concerne que 26,1% des personnes d'origine sociale défavorisée.

Les mêmes dynamiques sont observables à propos des caractéristiques du logement des répondant-es. Par souci de pertinence, nous avons ici séparé les répondant-es par lieu de vie :

Figure 18 : proportions de répondant.es à partager une chambre selon le lieu de vie et l'origine sociale (%)



N = 3450 (2020), 1533 (2023).
P valeurs : vivent chez leurs parents (2020) < 0,001 ; vivent chez leurs parents (2023) = 0,002 ; ont décohabité (2020) = 0,036 ; ont décohabité (2023) = 0,384.

Les répondant-es d'origine sociale défavorisée sont une plus grande proportion à partager une chambre que les répondant-es d'origine sociale favorisée.

Il est très clair que les écarts sont forts et marquants d'une origine sociale à l'autre lorsqu'on observe seulement les répondant-es vivant chez leurs parents. En 2023, la proportion partageant une chambre au domicile familial est comparable entre répondant-es

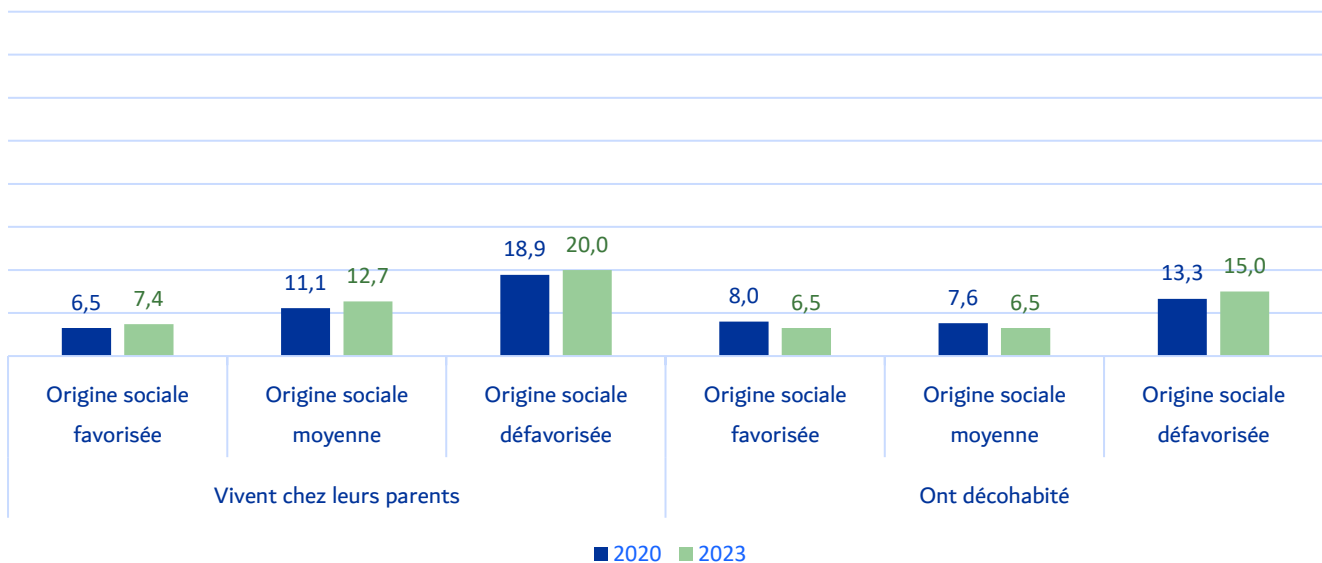
d'origine sociale moyenne et favorisée (entre 12,2% et 14%), mais est près de deux fois supérieure chez les répondant-es d'origine sociale défavorisée, qui sont 1 sur 4 à partager une chambre (25,4%). En d'autres termes, **le fait de partager une chambre au domicile familial est très fortement corrélé à l'origine sociale.**

Ces données varient légèrement entre 2020 et 2023, ce qui peut s'expliquer par le fait que le questionnaire de 2020 avait été distribué entre deux confinements (crise du Covid-19), à une époque où le logement étudiant avait subi d'importants bouleversements (avec notamment une proportion importante des étudiant-es ayant déclaré être retourné-es vivre chez leurs parents). **On observe donc logiquement plus de décohabitant-es en 2023, mais également que les écarts de distribution s'expriment un peu différemment dans ces deux cohortes.** En effet, la proportion de décohabitant-es à partager une chambre varie très faiblement selon l'origine sociale en 2023, alors que c'était beaucoup plus le cas en 2020. Comme nous l'avancions déjà à l'époque²⁸, on peut supposer que les moments de crise, dans le cas présent celle du Covid-19, fragilisent en priorité les plus vulnérables, ici les étudiant-es d'origine sociale défavorisée.

Par ailleurs, il est utile de mentionner que parmi les répondant-es décohabitant-es partageant une chambre, la majorité la partagent avec leur partenaire avec qui ils ou elles sont en couple et/ou un nourrisson. En 2023, chez les répondant-es décohabitant-es partageant une chambre, c'est le cas de 77,9% de celles et ceux qui sont d'origine sociale favorisée, contre 61,9% des répondant-es d'origine sociale défavorisée. Les décohabitant-es d'origine sociale défavorisée la partagent un peu plus souvent avec un-e colocataire. **Chez les cohabitant-es, celles et ceux qui doivent partager une chambre la partagent pour l'immense majorité avec un-e/des frères et sœurs.**

Il est possible d'établir d'autres parallèles entre le logement et l'origine sociale. Ici, nous avons comparé les répondant-es qui ont indiqué vivre dans un logement dans lequel il n'y a pas de lieu calme pour étudier en fonction de leur origine sociale.

Figure 19 : proportion qui déclarent que leur logement ne dispose pas d'endroit calme pour étudier (%)



N = 3450 (2020), 1533 (2023).

P valeurs : vivent chez leurs parents (2020) < 0,001 ; vivent chez leurs parents (2023) < 0,001 ; ont décohabité (2020) = 0,007 ; ont décohabité (2023) < 0,001.

Le niveau de calme est un critère important pour évaluer la qualité du logement, et pour les étudiant-es, un logement dans lequel il n'est pas possible de travailler au calme impacte la capacité à étudier dans de bonnes conditions. Le niveau de calme peut à la fois être impacté par la qualité du logement (qualité de l'infrastructure, de l'isolation), mais aussi par l'espace à disposition et le nombre d'habitant-es dans le logement (frères et sœurs dans des chambres partagées par exemple).

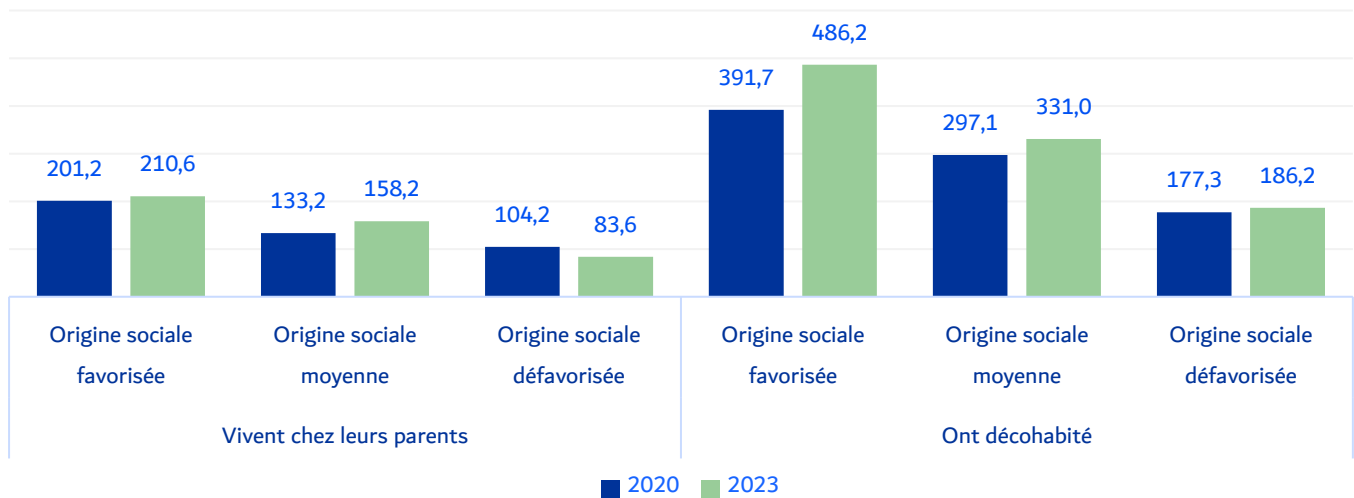
²⁸ Cauwe Jade, Girès Joël, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2021. « Les ressources économiques des étudiant-es »

La figure 19 montre que les répondant-es d'origine sociale défavorisée déclarent plus souvent que les autres ne pas disposer d'endroit calme pour étudier. En 2023, chez les cohabitant-es comme les décohabitant-es, la proportion à être dans ce cas est quasiment 3 fois supérieure chez les répondant-es d'origine sociale défavorisée comparativement aux répondant-es d'origine sociale favorisée. On note cependant qu'en 2020 cela s'exprime de manière plus claire chez les répondant-es cohabitant-es, qui étaient alors plus nombreux-ses à partager une chambre avec des frères et sœurs (cf. figure 18).

3.3.3. Les apports familiaux selon l'origine sociale

Voyons dans quelle mesure l'origine sociale impacte le montant des apports financiers familiaux :

Figure 20 : montant moyen des apports familiaux mensuels selon l'origine sociale et le lieu de vie (€)



N = 2237 (2020), 1460 (2023).

Note : Il a été demandé aux répondant-es d'inclure des aides éventuelles pour le loyer dans l'estimation de leurs apports familiaux. Les montants des apports familiaux sont limités à 1500€ par mois (les valeurs au-delà sont considérées comme données aberrantes), et on compte « 0 » pour celles et ceux ne recevant pas d'apports familiaux (les statistiques reflètent donc également le fait que beaucoup de répondant-es d'origine sociale défavorisée ne reçoivent aucune aide).

Comme nous l'avons déjà énoncé, les apports familiaux sont plus élevés en 2023. Si on se focalise sur les données de 2023, on remarque **une différence moyenne d'apports familiaux de 300€ entre décohabitant-es d'origine sociale défavorisée et décohabitant-es d'origine sociale favorisée.**

Chez les répondant-es vivant chez leurs parents, on observe **une différence de 127€ entre répondant-es d'origine sociale défavorisée et répondant-es d'origine sociale favorisée.**

Les répondant-es issu-es de familles favorisé-es ont donc incontestablement des apports financiers familiaux plus élevés comparativement aux répondant-es d'origine défavorisée et moyenne.

EN SOMME

Il apparaît de façon très nette que l'origine sociale des répondant-es conditionne les conditions de vie financières et matérielles des étudiant-es, les répondant-es d'origine sociale défavorisée étant les plus en difficulté de ce point de vue. Ces dernier-es sont notamment 10,8% à être en situation de privations matérielles sévères, soit 2 fois plus que les personnes d'origine sociale favorisée, qui sont 5% dans ce cas.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Ces constats ne sont pas inédits : ils ont déjà été révélés par notre enquête menée en 2020, mais aussi une étude menée 10 ans auparavant à laquelle l'ULB avait contribué²⁹.

Sur le plan financier et matériel, les répondant-es d'origine sociale favorisée jouissent en général de meilleures conditions d'étude. Ils et elles sont en effet une plus grande proportion à disposer d'un logement calme, d'une chambre individuelle, et à déclarer peu de privations matérielles, tout en recevant des apports financiers familiaux significativement plus élevés. Les répondant-es d'origine défavorisée, de l'autre côté de la distribution, connaissent significativement plus de difficultés financières et de privations matérielles que les autres.

Notons par ailleurs que les inégalités relatives à la qualité du logement s'expriment plus fortement chez les répondant-es vivant au domicile familial, les inégalités étant moins marquées de ce point de vue dès lors que les étudiant-es décohabitent. Ainsi, si le fait de vivre au domicile familial protège dans une certaine mesure de la précarité, chez les répondant-es d'origine défavorisée c'est un facteur qui accroît les probabilités de partager une chambre ou de ne pas disposer de lieu calme pour étudier, ce qui diminue la probabilité que le lieu de vie soit propice aux études.

Les apports financiers de la famille sont également impactés de manière marquante selon l'origine sociale des répondant-es, avec plus de force cette fois-ci lorsque ces dernier-es sont décohabitant-es. Cela suggère que de ce point de vue, les répondant-es d'origine défavorisée rencontrent des situations plus défavorables sur le plan financier lorsqu'ils et elles s'autonomisent en quittant le domicile familial.

Enfin, il paraît important de souligner que ces écarts sont avant tout liés à l'organisation du système éducatif. En effet, certains pays, notamment dans le Nord de l'Europe, ne font pas autant reposer le poids économique des études sur les familles grâce à la distribution d'aides matérielles (logement étudiant essentiellement) et pécuniaires (allocation d'études)³⁰, aussi les inégalités économiques entre ces dernières se répercutent de manière moins marquante sur les conditions de vie des étudiant-es.

Par ailleurs, les données sur le logement varient de manière marquante entre 2020 et 2023. On observe notamment que les loyers étaient moins élevés en 2020. Il est probable que le fait que certain-es étudiant-es soient alors retourné-es vivre chez leurs parents (à cause du confinement) avait mécaniquement diminué le montant de leurs dépenses (loyer, alimentation et dépenses courantes). Cependant, le montant plus élevé des loyers déclaré par les répondant-es en 2023 est cohérent avec le fait que les loyers aient, de fait, augmenté en raison de l'inflation³¹. En outre, les apports familiaux étaient également plus bas en 2020. On suppose que c'est parce qu'ils sont généralement alignés avec le montant des dépenses des étudiant-es.

3.4. La nationalité

Dans cette partie, nous allons examiner dans quelle mesure l'origine et la nationalité des répondant-es ou de leurs parents sont corrélées à leur situation économique.

3.4.3. La nationalité des étudiant-es

Dans un premier temps, nous avons regroupé les nationalités des étudiant-es en 7 catégories inspirées du Monitoring Socioéconomique, dont la dernière édition date de 2022³², afin d'avoir des catégories de taille suffisante pour permettre une analyse statistique. La catégorie Europe de l'Ouest ne comprend pas la Belgique, qui est considérée à part, ainsi que la France, qui était assez suffisamment représentée pour être considérée séparément également. Dans cette même catégorie ont été incluses les

²⁹ Maroy, Christian, et Maud Van Campenhoudt. « Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone : le poids de l'autosélection et des familles », *Éducation et sociétés*, vol. 26, no. 2, 2010, pp. 89-106.

³⁰ Olivier Galland, 2011, « Chapitre 6 - De l'enfance à l'âge adulte », dans : *Sociologie de la jeunesse*. 5ème édition, sous la direction de Galland Olivier. Paris, Armand Colin, « U », p. 129-172.

³¹ Alors que l'augmentation des loyers est généralement bien documentée à Bruxelles, il n'y a pas de données récentes fiables, puisqu'il n'y a pas eu d'enquête de l'Observatoire des loyers depuis 2020.

³² Monitoring socioéconomique. *Marché du travail et origine 2022*. Bruxelles, octobre 2022.

quelques répondant-es des États-Unis et du Canada (7 en 2020 et 6 en 2023), car ces pays sont plus proches de l'Europe de l'Ouest que des autres catégories sur le plan économique. Cependant, la catégorie reste nommée Europe de l'Ouest, car les répondant-es de l'Europe de l'Ouest en constituent l'immense majorité et parce qu'il pourrait induire en erreur de la nommer autrement.

Il est important de noter que depuis 1991, les personnes nées en Belgique acquièrent automatiquement la nationalité Belge grâce au droit du sol (juris soli). Dès lors, parmi les Belges, on retrouve des étudiant-es d'origine étrangère, pouvant également subir des situations inégalitaires en raison de leur origine.

Descriptif des catégories de nationalités, avec pays indiqués par ordre de représentation à l'intérieur de la catégorie, avec le pourcentage au sein de la catégorie pour les principales nationalités :

Belgique : Belgique.

France : France.

Maghreb : Maroc (64%), Algérie (22%), Tunisie (14%).

Afrique subsaharienne : Cameroun (46,2%), République Démocratique du Congo (20%), Bénin, Guinée Conakry, Rwanda, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Burundi, Nigéria, Burkina Faso, Ghana, Congo, Ethiopie, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Cap-Vert, Maurice, Soudan, Tanzanie, Tchad, Zambie.

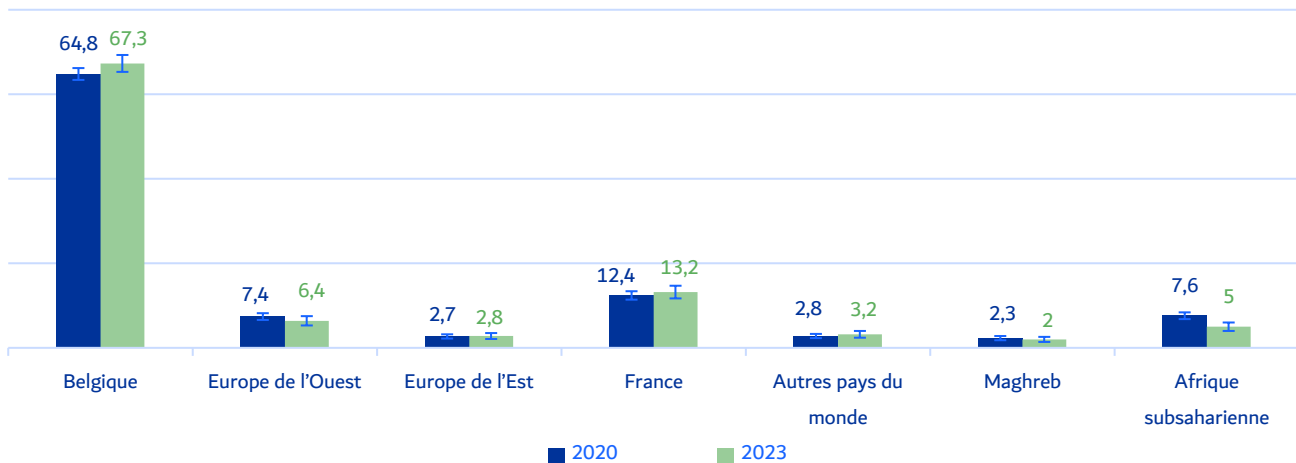
Europe de l'Ouest : Italie (33,2%), Portugal (16,1%), Espagne (15,8%), Luxembourg, Allemagne, Grèce, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni, Canada, États-Unis, Autriche, Norvège, Suède.

Europe de l'Est : Roumanie (39,7%), Pologne (26,7%), Albanie, Ukraine, Bulgarie, Hongrie, Moldavie, Slovaquie, Géorgie, Russie, Arménie, Biélorussie, Chypre, Croatie, Lituanie, République Tchèque.

Autres pays : Brésil (19,2%), Liban (15%), Turquie (8,3%), Syrie, Chine, Haïti, Mexique, Colombie, Vietnam, Equateur, Pérou, Argentine, Venezuela, Inde, Pakistan, Philippines, Afghanistan, Bangladesh, Bolivie, Chili, Costa-Rica, Guatemala, Iran, Japon, Kazakhstan, Mongolie, Palestine, Arabie Saoudite, Tadjikistan.

Voici à présent un graphique résumant les nationalités des répondant-es :

Figure 21 : nationalité des répondant-es



N = 4281 (2020), 2018 (2023).

Comme indiqué précédemment, la distribution des effectifs dans l'échantillon entre les catégories de nationalité est assez fidèle à la répartition de ces mêmes catégories dans la population étudiante. Il faut néanmoins noter une sur-représentation des étudiants de nationalité de pays d'Afrique subsaharienne parmi les répondant-es de l'enquête en 2020, sur-représentation qui n'apparaît pas dans l'enquête de 2023.

Situation économique des répondant-es selon leur nationalité :

La situation d'un-e étudiant-e peut varier en fonction de sa nationalité, au moins sur le plan administratif. On retiendra notamment que les étudiant-es étranger-es, et particulièrement les étudiant-es non-Européen-nes, ont un accès réduit voire nul aux aides sociales, et doivent dans certains cas payer des frais d'inscription plus élevés.

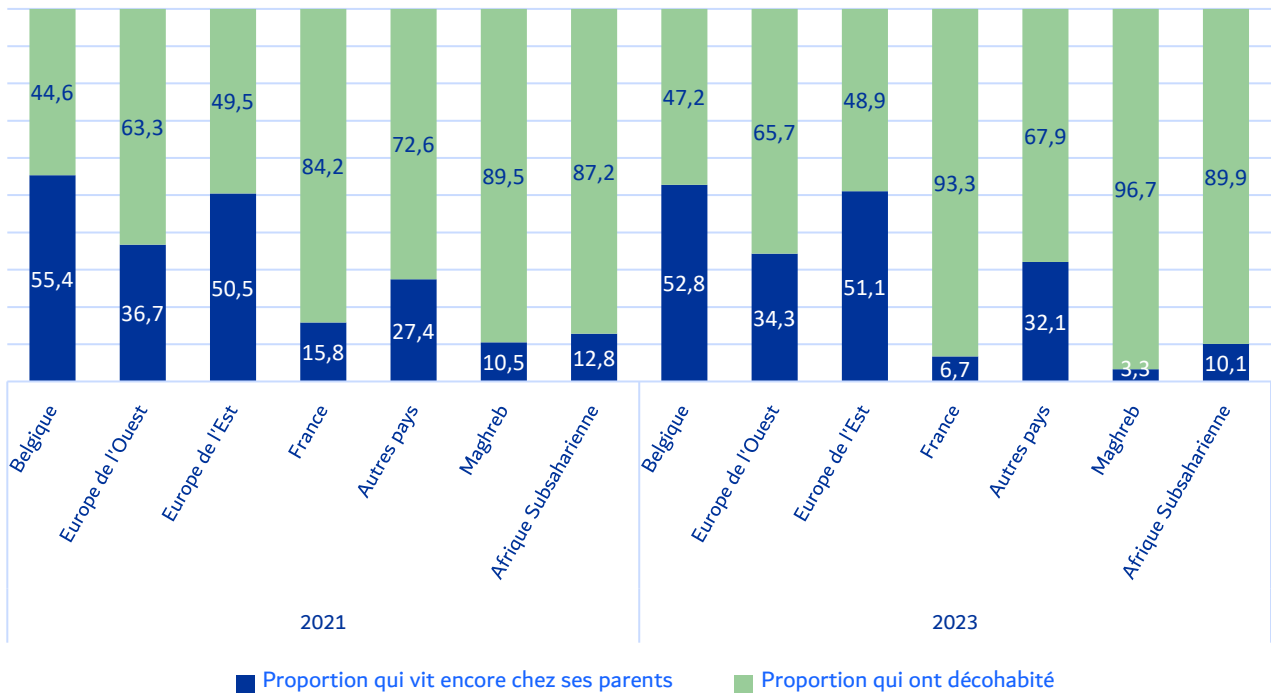
Par ailleurs, l'Université Libre de Bruxelles accueille des étudiant-es venant de pays du monde entier, et ces pays n'ont pas tous le même niveau économique : cela entraîne des disparités financières entre étudiant-es. Le fait même de changer de pays pour étudier peut contribuer à accroître ces difficultés financières : coûts inhérents au déménagement international, éloignement du domicile familial (qui accroît les difficultés financières, comme nous l'avons vu dans la partie concernant l'avancement dans le cycle de vie), coût du minerval (selon la nationalité). **Cependant, nous verrons dans ce chapitre qu'il existe de grandes variations d'une région du monde à l'autre.**

En outre, il est important de noter que les personnes nées en Belgique de parents étrangers avant 1991 n'ont pas pu bénéficier du droit du sol (qui permet de demander la nationalité Belge si né-e en Belgique) et ont par conséquent une nationalité étrangère, malgré le fait d'avoir grandi en Belgique. Dans la cohorte de 2023, 5,6% des répondant-es sont concerné-es. Ainsi, celles et ceux étant né-es à l'étranger, même après avoir passé la majorité de leur vie en Belgique, n'ont pas nécessairement la nationalité Belge aujourd'hui. C'est pourquoi les étudiant-es de nationalité étrangère de cet échantillon ne sont pas toutes des personnes étant venues en Belgique pour leurs études, et leur présence sur le territoire est parfois bien antérieure à cela. Il convient d'en tenir compte dans la lecture du chapitre ci-dessous.

Encadré 1 : spécificité des répondant-es de nationalité Française

Les répondant-es Français-es ont été considéré-es dans une catégorie séparée, car leur représentation est suffisamment conséquente dans l'échantillon et à l'université pour être observé-es de manière distincte. Ces dernier-es sont en effet nombreux-ses à venir étudier en Belgique pour sa proximité géographique et linguistique, et la France est de loin le pays le plus représenté parmi les étudiant-es de nationalité étrangère à l'ULB. Ils et elles sont donc significativement plus nombreux-ses à vivre hors du domicile familial. Or, nous l'avons déjà vu, la décohabitation et la distance avec le domicile familial tendent à augmenter le niveau de précarité financière et matérielle. Dans les autres groupes de nationalité Européenne, à l'inverse, on trouve de plus hautes proportions de répondant-es vivant chez leurs parents (qui sont probablement résident-es en Belgique), comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 22 : lieu de vie selon la nationalité (%)



N = 4281 (2020), 2018 (2023).
P valeurs < 0.001.

Ainsi, les répondant-es de nationalité Française ne sont que 6,7% à vivre au domicile familial en 2023. **Le niveau de précarité des répondant-es Français-es est donc fortement impacté par ce phénomène, et la lecture des résultats de ce chapitre doit tenir compte de cet élément, au risque de mal interpréter les inégalités à l'œuvre.** Il ne s'agit pas de négliger le niveau de précarité des répondant-es d'origine Française, mais plutôt de ne pas se méprendre sur ce qui le cause. En effet, **les répondant-es Français-es sont, et de loin, celles et ceux dont les parents sont les plus nombreux à être d'origine sociale favorisée (66,2% ont une origine sociale favorisée, contre 45,9% des Belges), ce qui montre bien que leur niveau plus élevé de précarité serait surtout lié à leur situation en Belgique en dehors et loin du foyer familial qu'à des ressources familiales faibles.**

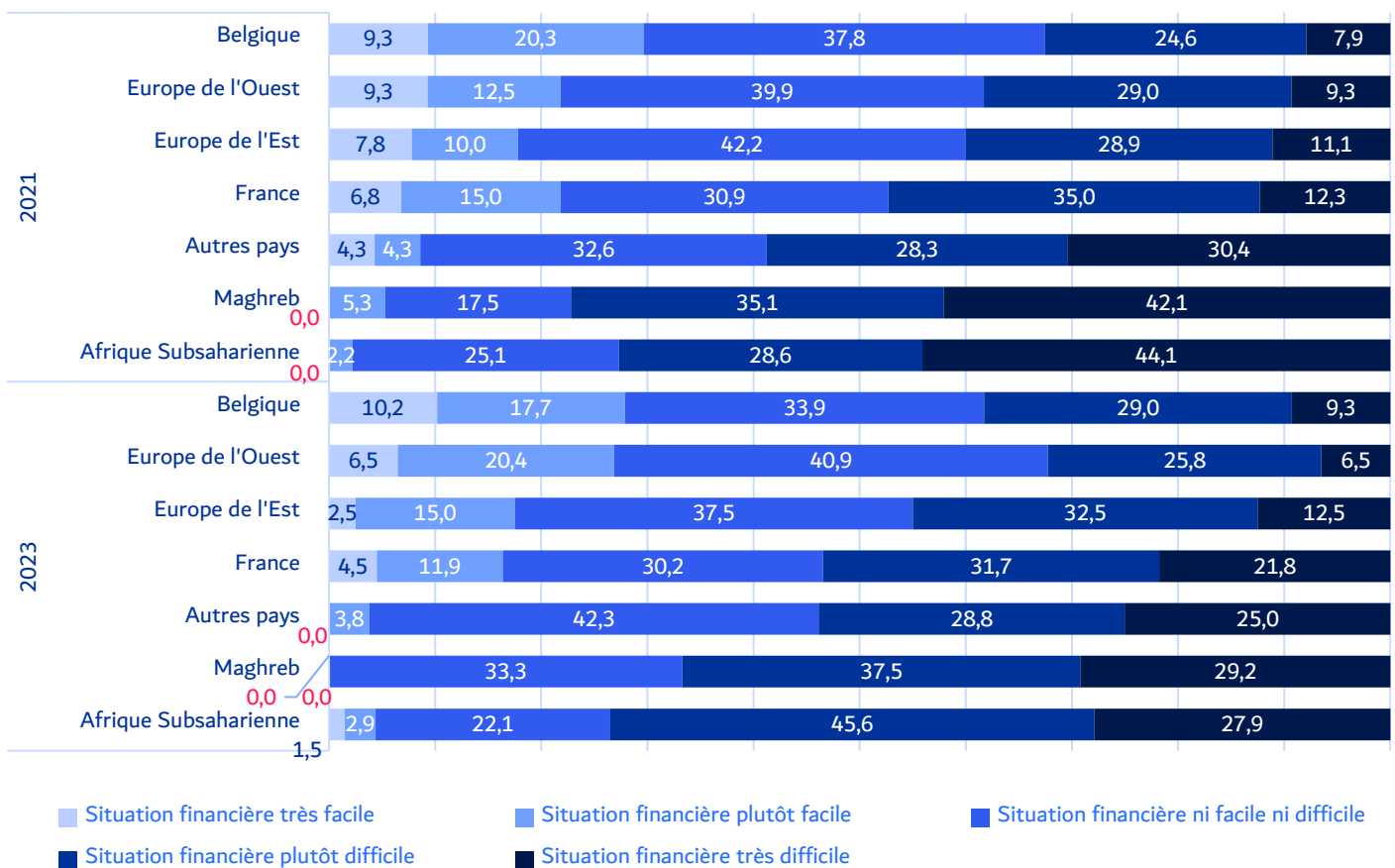
Les répondant-es du Maghreb et d'Afrique Subsaharienne vivent une situation en apparence similaire aux répondant-es d'origine Française, car ils et elles sont respectivement 11,3% et 13,7% à vivre chez leurs parents. **Mais dans leur cas, le fait de vivre hors du domicile familial est un facteur de précarité qui s'additionne au fait que les répondant-es venant de ces pays soient en moyenne plus pauvres,** comme nous le verrons dans le reste de ce chapitre.

Les changements depuis 2020 :

Cette distribution a connu quelques changements imputables au fait que la première cohorte ait été interrogée pendant la pandémie de Covid-19, les confinements successifs ayant à cette époque amené de nombreux-ses étudiant-es à retourner vivre chez leurs parents (OVE, 2020). On remarque qu'**elle a surtout changé pour les Français-es (de 15,8% de cohabitant-es à 6,7%) et pour les ressortissant-es d'un pays du Maghreb (de 10,5% de cohabitant-es à 3,3%).**

Voyons à présent dans quelle mesure la situation financière diffère selon leur nationalité :

Figure 23 : situation financière selon la nationalité



N = 4281 (2020), 2018 (2023).
P valeurs < 0.001.

Les situations financières des répondant-es varient fortement en fonction leur nationalité.

Si on observe les résultats de 2023, on remarque que les Belges et ressortissant-es d'Europe de l'Ouest (hors France) affichent des proportions relativement similaires de répondant-es ayant des fins de mois très difficiles (9,3% et 6,5%) et des fins de mois très faciles (10,2% et 6,5%). Le niveau de difficulté est un peu plus accru chez ressortissant-es d'Europes de l'Est, dont 12,5% de répondant-es déclarent des situations financières très difficiles, et seulement 2,5% des situations financières très faciles.

Les répondant-es Français-es sont dans une proportion significativement plus élevée que les catégories susmentionnées en situation financière très difficile (21,8%), comparable à celle des ressortissant-es des « autres pays » non-Européens (25%).

Chez les répondant-es de pays du **Maghreb et d'Afrique sub-saharienne, les situations financières « très difficiles » concernent plus d'un-e étudiant-e sur 4**. En moyenne, 7 répondant-es sur 10 de ces catégories déclarent une situation financière « difficile » à « très difficile ». **Il est particulièrement marquant de constater les proportions très faibles (voire nulles) de répondant-es déclarant des situations financières très faciles et faciles dans les catégories « autres pays », Maghreb et Afrique-subaharienne (moins de 5%).**

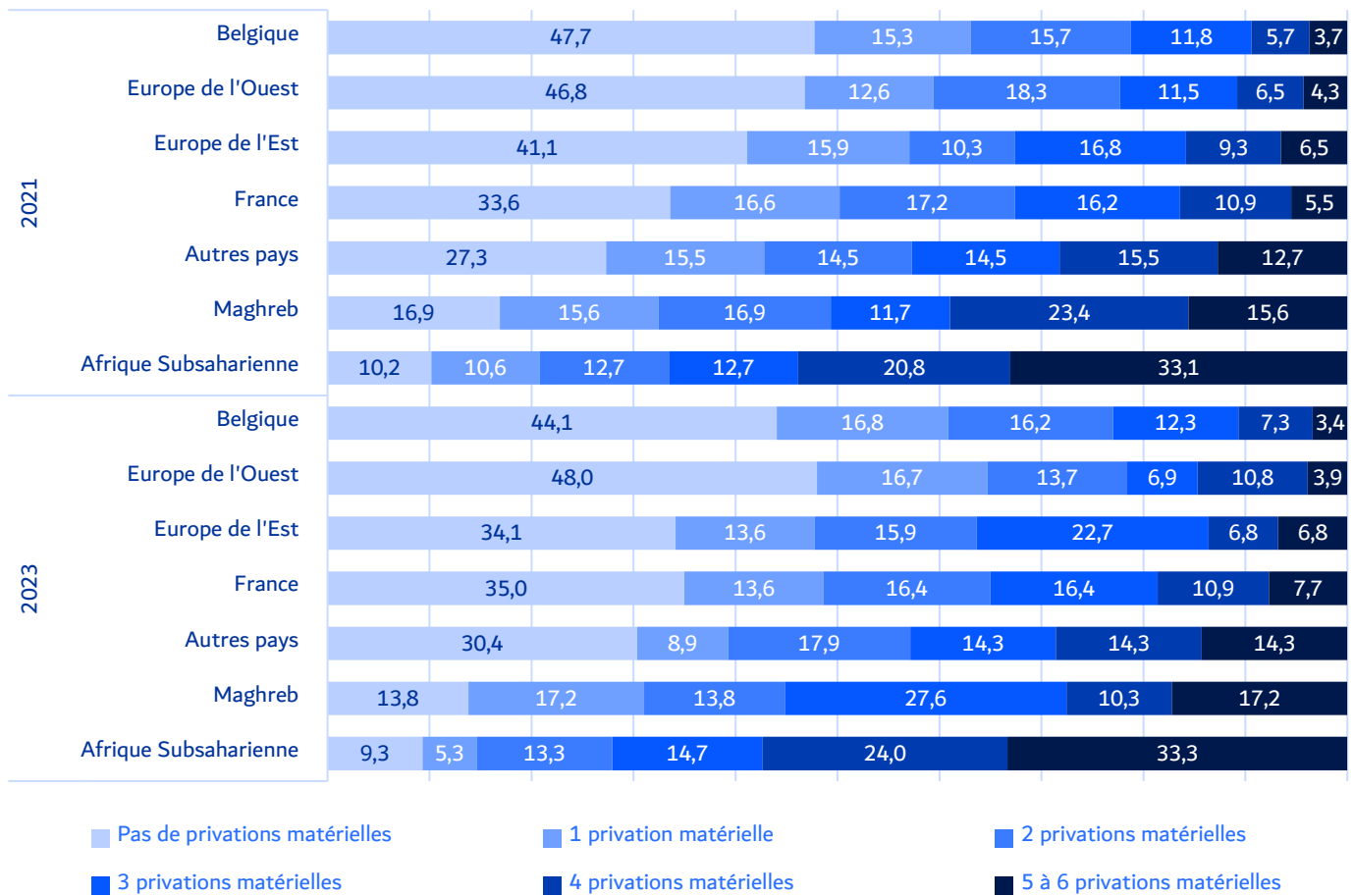
Enfin, on remarque des changements interpellants depuis 2020, **particulièrement chez les étudiant-es Français-es, qui semblent s'être significativement précarisé-es**. Lors de la première cohorte, ces dernier-es étaient 12,3% à déclarer des situations financières très difficiles, et ils et elles sont 21,8% dans le même cas aujourd'hui. Si on observe la distribution des apports familiaux moyens par nationalité, on ne remarque pourtant pas de différence particulière par pays, et les effectifs ne sont par ailleurs pas assez élevés pour tirer de conclusions sérieuses à ce sujet.

Les données de cette enquête conduisent à imputer cette différence à la proportion de décohabitants chez les répondant-es Français-es. Comme décrit dans l'encadré 1, les Français-es sont caractérisés-es par un fort taux de décohabitation qui accroît mécaniquement leur niveau de précarité³³ malgré leur haut niveau socio-économique. Or, une partie de ces dernier-es étant retournée vivre chez leurs parents au moment de l'enquête de 2020 (pendant la pandémie de Covid-19), la proportion de décohabitants est plus élevée dans la cohorte de 2023 (de 84,2% en 2020 à 93,3% en 2023) (cf. figure 22). C'est une première piste d'explication au fait que la proportion d'étudiant-es Français-es vivant le plus haut niveau de précarité ait augmenté.

Cependant, cela ne suffit pas à expliquer cet écart important, et il ne faut pas exclure des biais de remplissage, d'autant que l'indicateur suivant, sur la situation financière (cf. figure 23), ne semble lui pas montrer de différence significative entre 2020 et 2023 pour les Français-es.

³³ Voir chapitre « L'avancement dans le cycle de vie » et la figure 8 pour comprendre les liens entre décohabitation et précarisation des étudiant-es.

Figure 24 : niveau de privations matérielles selon la nationalité (%)



N = 3772 (2020), 1659 (2023).
P valeurs < 0.001.

La figure 24 montre des inégalités similaires à celles dévoilées par l'indicateur de difficultés financières. En 2023, plus de la moitié des répondant-es d'Afrique subsaharienne connaît entre 4 et 6 privations matérielles, ce qui est significativement plus important que pour les répondant-es d'autres nationalités, y compris des autres répondant-es non-Européen-nes. Les répondant-es Européen-nes sont, à l'inverse, des proportions significativement plus élevées à ne pas connaître de privations matérielles, même si la France est légèrement moins avantagée pour les raisons évoquées plus haut.

Cependant, malgré les différences pointées concernant la difficulté à finir les fins de mois, **on n'observe pas chez les Français-es de variation marquante entre les deux cohortes pour ce qui est des privations matérielles**. Cela est difficile à expliquer, mais il se pourrait que les étudiant-es qui vivent en autonomie (ce qui est davantage le cas pour les étudiant-es Français-es) estiment avec plus de gravité leurs niveaux de difficultés financières.

Nous allons à présent observer les coûts de minerval des répondant-es selon leur nationalité.

Voici quels sont les coûts du minerval pour les étudiant-es en Bachelier, Master et Master de spécialisation selon la nationalité³⁴ :

- Les étudiant-es Européen-nes ou assimilé-es doivent s'acquitter d'un minerval de **835€**, mais peuvent demander une réduction de leur minerval auprès de la Direction des allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles (taux

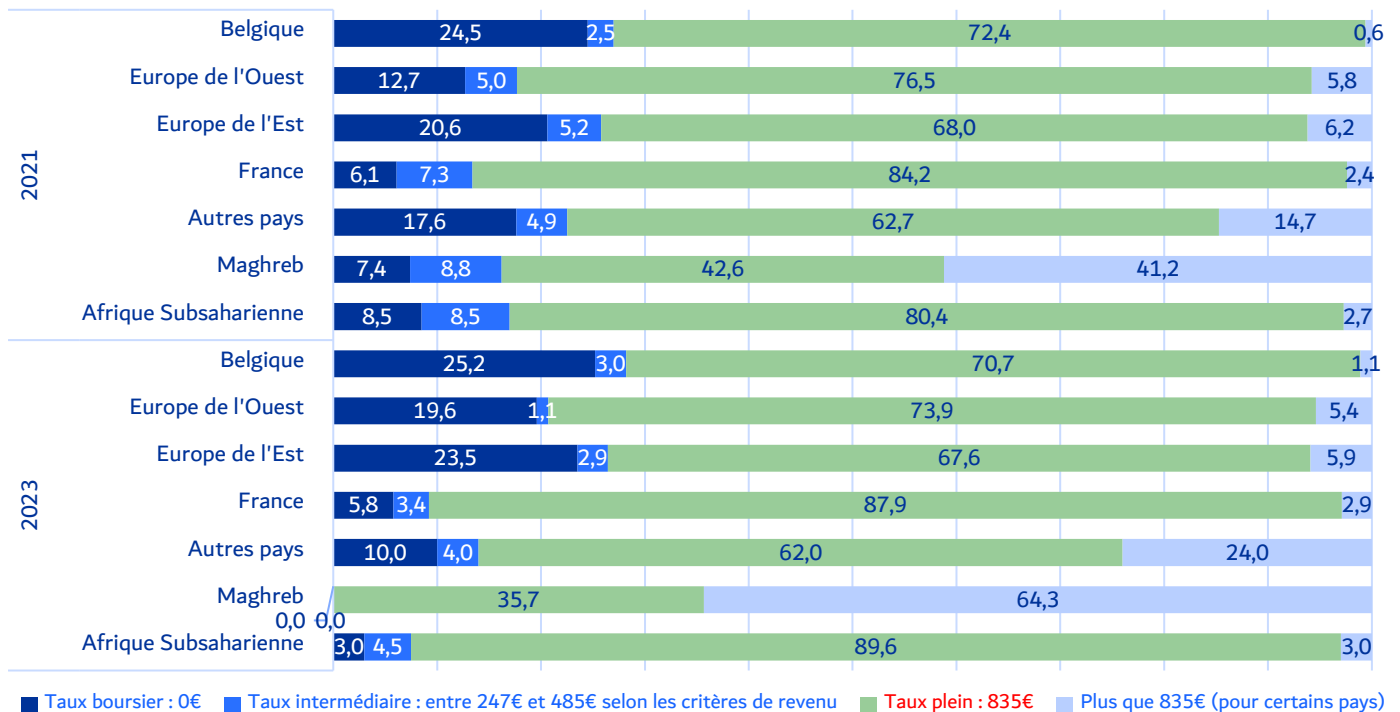
³⁴ Des variations peuvent s'appliquer, notamment pour les masters de spécialisation dans le domaine de la santé, mais la liste suivante reprend le coût du minerval pour l'essentiel des étudiant-es.

boursier – 0€) ou auprès du Service social étudiants (autres réductions à caractère social – entre 247€ et 485€), qui détermineront leur éligibilité à ces aides.

- Les étudiant-es non-Européen-nés sont regroupé-es en deux listes reprises dans les annexes 1, 2, et 3 de l'ARES. Les étudiant-es des pays mentionnés dans les annexes 2 et 3³⁵ doivent payer un minerval de **835€**, et celles et ceux dont la nationalité est reprise dans l'annexe 1³⁶ doivent s'acquitter de droits majorés de **2505€ chaque année. Auparavant, les droits majorés étaient de 4175€ lors de la première année, et de 835€ les années suivantes d'un même cycle (BA ou MA) en cas de réussite de 75% du PAE**. Le paiement des études est donc orchestré différemment, mais les montants sont comparables. Néanmoins, les étudiant-es non-Européen-nés peuvent dans certains cas prétendre à un minerval de 835€ s'ils et elles arrivent à justifier de « critères d'assimilation » (réfugiés, conjoints résident en Belgique, pris en charge par le CPAS, etc.).
- Les étudiant-es en mobilité ne payent pas leurs droits d'inscription en Belgique s'ils et elles les ont payés dans leur université d'origine.

Voici le coût du minerval déclaré par les répondant-es de cette enquête :

Figure 25 : montant du minerval selon la nationalité



N = 3473 (2020), 1543 (2023).
P valeurs < 0.001.

La majorité des répondant-es de l'échantillon d'enquête s'est acquittée du minerval à taux plein. La proportion en est significativement moins élevée chez les **répondant-es du Maghreb, qui sont une plus grande proportion à payer un minerval de plus de 835€ (64,3%)**, comparativement aux autres régions du monde. Parmi ces dernier-es (100 répondant-es), **aucun-e ne paye le taux boursier ou le taux intermédiaire**. Cela s'explique par le fait que les répondant-es venant de pays du Maghreb doivent s'acquitter de droits d'inscription de 2505€, ces pays étant non finançables au regard de l'annexe 1 de la circulaire 2022-022 de l'ARES.

³⁵ Cette liste est basée sur l'Indice de Développement Humain (IDH) et reprend les pays dits « les moins avancés » et parmi lesquels on retrouve des cohortes importantes pour le Cameroun et le Congo (RDC).

³⁶ Cette liste comprend les pays avec un IDH plus élevés comme les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Chine mais également des pays plus pauvres comme le Maroc.

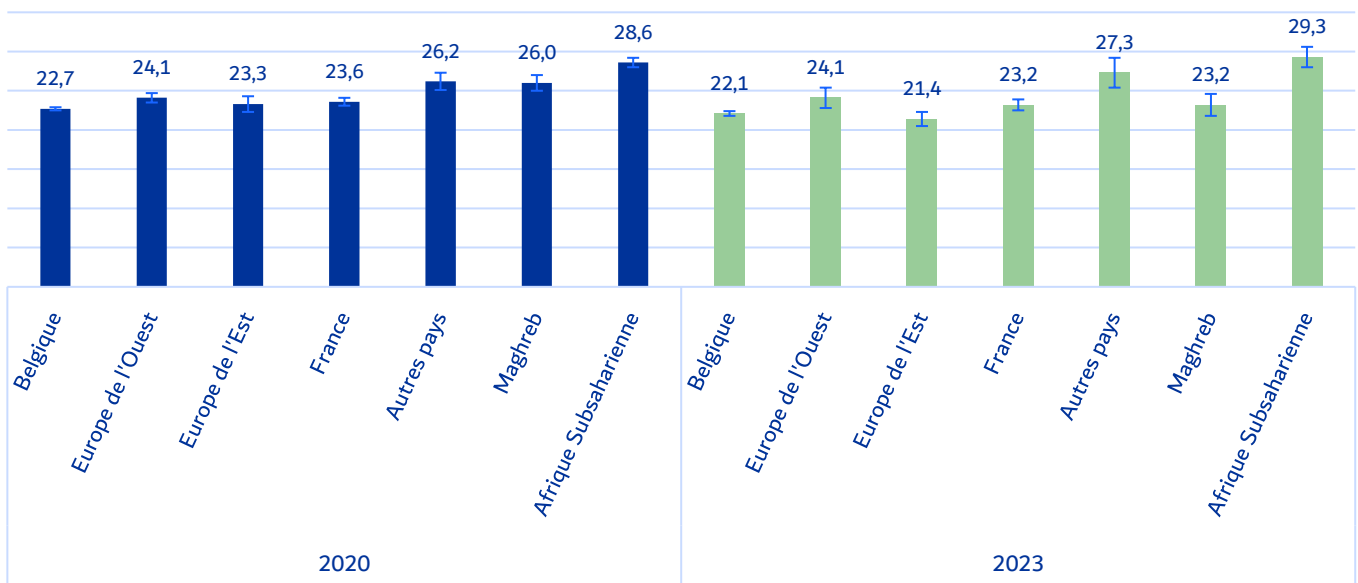
On voit par ailleurs que les répondant-es de nationalité Belge ou d'autres pays d'Europe (hors France) bénéficient plus souvent du taux boursier.

Notons que la catégorie « autres pays » est très hétérogène : regroupant des répondant-es de différentes parties du monde, les règles de paiement du minerval y varient. C'est pourquoi on y trouve aussi bien un taux de 24% de personnes qui payent un minerval de plus de 835€ qu'un taux de 10% de personnes boursières.

On pourrait à présent se questionner sur le montant des apports financiers reçus par la famille en fonction de la nationalité. Cependant, ces informations sont délicates à interpréter, dans la mesure où, nous l'avons vu, l'éloignement avec le domicile familial précarise, et ce pour plusieurs raisons : pas d'aide en nature de la part des parents (meubles, colis alimentaires, aide au déménagement, etc.), moins (voir absence) de weekends et vacances en famille, pendant lesquelles les dépenses de base des étudiant-es sont aux frais de leurs parents, frais pour rendre visite à leurs familles très élevés, etc. A ceci, il faut ajouter que dans le cas des étranger-es, les apports familiaux sont parfois effectués dans des monnaies moins fortes que l'Euro, et/ou dans des pays dans lesquels les salaires sont moins élevés qu'en Belgique. Enfin, les aides sociales reçues par les parents dans leur pays influencent le montant qu'ils et elles peuvent éventuellement transmettre à leurs enfants. Tous ces éléments complexifient la compréhension de cet indicateur. Enfin, le nombre de répondant-es de cette catégorie est assez faible et rend difficile le fait de comparer ces montants.

Néanmoins, d'autres éléments apportent des éclairages intéressants sur les inégalités économiques en fonction de la nationalité. Il apparait notamment qu'il existe des variations d'âge selon la nationalité des répondant-es, comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 26 : âge moyen selon la nationalité



N = 4281 (2020), 2017 (2023).
P valeurs < 0.001.

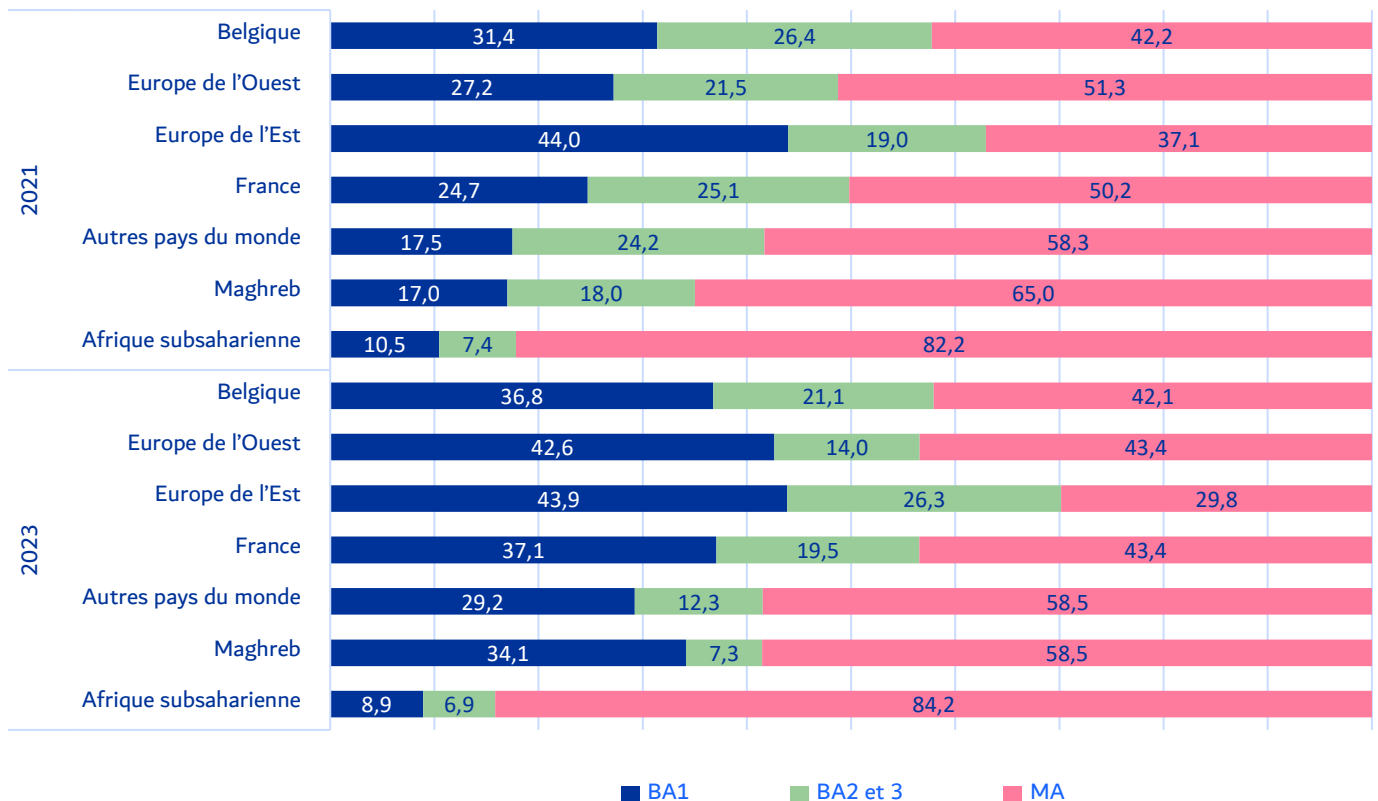
En 2020 comme en 2023, on observe des répartitions par âge relativement similaires entre la Belgique, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et la France, bien que les répondant-es d'Europe de l'Ouest semblent sensiblement plus âgés.

Chez les répondant-es de la catégorie « autres pays », du Maghreb, et des autres pays d'Afrique, on observe de plus fortes proportions de répondant-es de plus de 27 ans, et de moins fortes proportions de répondant-es de moins de 20 ans. La sur-représentation de personnes de nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne est certainement un élément qui contribue à la sur-représentation de personnes de 27 ans et plus dans ces échantillons.

Or il est important de noter que les personnes nées en Belgique de parents étrangers avant 1991 (qui ont 32 ans au moment de l'enquête) n'ont pas pu bénéficier du droit du sol et ont par conséquent une nationalité étrangère, ce qui peut participer à biaiser ces résultats. Compte-tenu, entre autres, du passé colonial de la Belgique, on peut en conclure que cela contribue à la sur-représentation des étudiant-es de plus de 27 ans de nationalité de pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, et de la catégorie « autres pays ».

Par ailleurs, le niveau d'études des répondant-es selon leur nationalité apporte des informations supplémentaires intéressantes pour comprendre la situation des répondant-es d'origine subsaharienne, comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 27 : niveau d'études selon la nationalité (%)



N = 4281 (2020), 2017 (2023).
P valeurs < 0.001.

Les répondant-es non Européen-nes, et particulièrement celles et ceux de nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne, sont en 2023 une grande majorité (84,2%) à étudier en MA-MS, alors que la moyenne des répondant-es dans ce cas est de 45% dans l'échantillon. Parallèlement, les répondant-es de nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne sont 52,5% à être arrivés entre 2020 et 2022 à l'ULB. Ces deux éléments combinés peuvent laisser penser que ces dernier-es viennent à l'ULB pour poursuivre leurs études en master, bien que les données ne permettent pas de l'affirmer avec certitude.

On remarque par ailleurs une augmentation du taux de répondant-es étranger-es en BA1 en 2023.

EN SOMME

Les étudiant-es de nationalité étrangère sont plus précaires que les autres, ce qui est notamment dû au fait qu'aller étudier dans un autre pays implique de décohabiter, et nous avons déjà vu que décohabiter précarise (à plus forte raison lorsque cela implique un déménagement international). Cependant, **ce sont les étranger-es non-Européen-nes qui sont les plus précaires, étant 23,8% en situation de privations matérielles sévères, contre 6,6% des étranger-es Européen-nes et 3,3% des Belges.**

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Il existe de grandes disparités économiques entre les répondant-es de différentes nationalités, **les répondant-es non Européen-nes étant très largement défavorisé-es de ce point de vue.**

En effet, les répondant-es d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de la catégorie « autres pays » sont dans des situations financières bien plus difficiles. Cela est par ailleurs probablement accentué par le fait qu'une partie d'entre elles et eux viennent des pays de l'annexe 1 de l'ARES (qui ne concerne que des pays non-Européens), et doivent dès lors s'acquitter de droits d'inscription de 2505€, bien plus élevés que ceux des étudiant-es Européen-nes (835€ à taux plein).

Par ailleurs, les répondant-es non-Européen-nes de l'ULB sont plus âgé-es que les autres. **Cela constitue un élément d'explication supplémentaire à la sur-représentation des étudiant-es précaires parmi les classes d'âge les plus élevées**, bien que cela n'en soit pas la seule raison, comme vu dans le chapitre sur l'avancée dans les cycles de vie.

Une enquête de l'OVE Français³⁷ montre également que les répondant-es étranger-es tendent plus souvent à arriver en cours de formation, ce qui a donc pour effet qu'ils et elles soient plus représenté-es parmi les étudiant-es de Master. On peut là aussi supposer que la situation soit similaire à l'ULB, où les étudiant-es étranger-es, et particulièrement d'Afrique subsaharienne, viennent poursuivre leurs études à l'ULB en master de spécialisation.

Enfin, l'augmentation de la proportion d'étudiant-es étranger-es en BA1 en 2023 laisse penser que les confinements avaient peut-être empêché le commencement de leurs études en Belgique.

3.4.4. La nationalité des parents

Nous savons donc qu'il existe des disparités économiques entre répondant-es de nationalité différente, mais qu'en est-il des descendant-es d'immigrant-es ? Ces disparités s'effacent-elles après une ou deux générations ?

Nous avons choisi de reprendre la méthodologie du Monitoring Socioéconomique³⁸ pour créer une variable « origine géographique », qui permet de capter l'impact des parcours migratoires des familles des répondant-es sur leur niveau de précarité économique. Une méthodologie similaire a également été employée et appliquée à la condition étudiante dans une enquête de l'OVE Français en 2019³⁹.

Cette variable se focalise sur la nationalité des parents à la naissance, afin d'identifier les répondant-es qui ont des origines étrangères. Ainsi, celles et ceux ayant au moins un parent dont la nationalité à la naissance n'est pas Belge se verront attribuer le pays correspondant dans la variable origine géographique.

*Contrairement à ce qui avait été fait dans le rapport de 2020, nous avons choisi de ne sélectionner ici **que les répondant-es de nationalité Belge**, afin d'isoler les effets de l'origine géographique sur la situation économique et matérielle des étudiant-es Belges. La nationalité est en effet un facteur d'importantes disparités socio-économiques qui serait indissociable de l'effet de l'origine géographique, rendant difficile le fait de distinguer l'effet de l'origine géographique seule. En conséquence, cette analyse est seulement menée sur les répondant-es de nationalité Belge, afin de déterminer si à nationalité égale, monnaie égale, droits égaux, frais d'inscriptions équivalents, leurs situations économiques diffèrent en fonction de l'origine géographique de leurs parents.*

Méthodologie : Les répondant-es étaient amenés à parler en premier de leur « parent 1 », puis de leur « parent2 » éventuel, et pouvaient à chaque fois indiquer le sexe du parent concerné. Cette méthode simplifie le remplissage pour celles et ceux ayant un seul parent ou une famille homoparentale. Les répondant-es auront pour « origine géographique » le pays correspondant à la

³⁷ Catherine Augulhon, Ridha Ennaffaa, 2016 « Les étudiants étrangers, des trajectoires spécifiques », in Les vies étudiantes, tendances et inégalités, sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde, Élise Verley, La documentation Française, Paris, pp 293-311.

³⁸ Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2022. Bruxelles, octobre 2022.

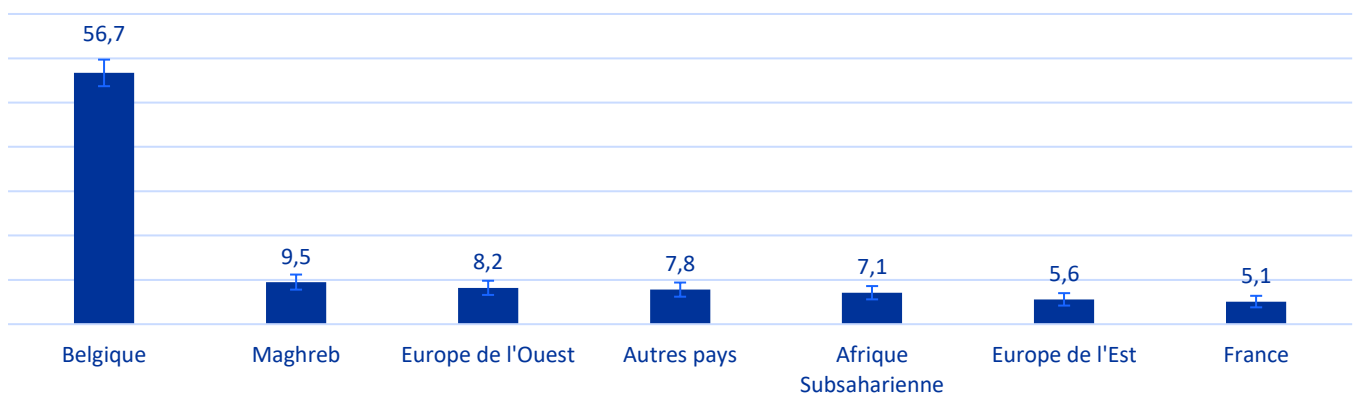
³⁹ Yaël Brinbaum, Valérie Erlich et Jean-Luc Primon, 2019 « Quelles expériences de discriminations dans l'enseignement supérieur ? Diversité migratoire et traitements institutionnels différenciés », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 82-96.

nationalité à la naissance du « parent 1 » si celle-ci est connue et non-Belge. Le cas échéant, ce sera celle du « parent 2 » si celle-ci est connue et non Belge. Si les deux parents avaient pour nationalité à la naissance deux pays étrangers différents, la nationalité du Parent 1 sera retenue. Et enfin, en cas de manque d'informations sur la nationalité des parents à la naissance, les individus auront pour origine leur nationalité (Belge). Ainsi, seul-es les répondant-es qui sont de nationalité Belge et dont les deux parents étaient de nationalité Belge à la naissance seront considérés d'origine Belge.

Les effectifs de ces catégories étant relativement peu élevés, il est délicat d'effectuer des comparaisons d'une cohorte à l'autre. Ce chapitre ne comprendra donc que les données de la cohorte 2023-2024.

Voici à présent un graphique reprenant les origines géographiques des répondant-es :

Figure 28 : origine géographique des répondant-es de nationalité Belge par ordre de représentation (%) (2023)

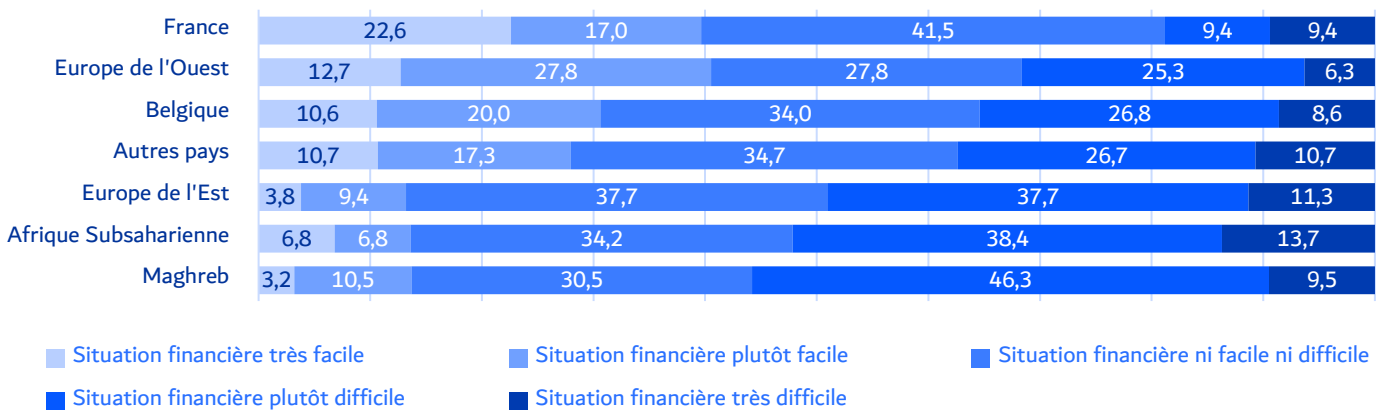


N = 1077.

Hormis la Belgique, la catégorie la plus représentée est le Maghreb (9,5% en 2023), ce qui n'est pas surprenant compte tenu du fait que la Belgique a été un territoire historique d'immigration des pays du Maghreb. Cependant, on n'observe pas de grandes disparités de représentation entre les représentant-es de différentes origines géographiques. À nouveau, il est important de rappeler que cette répartition concerne avant tout l'échantillon et ne peut être interprétée comme reflétant la répartition réelle de l'origine géographique des étudiant-es de l'ULB.

Comparons à présent l'origine des répondant-es avec leurs difficultés à finir le mois :

Figure 29 : situation financière des répondant-es de nationalité Belge selon leur origine géographique (%) (2023)



N = 987.

P valeur < 0.001.

On note que les groupes géographiques ont ici été organisés différemment que dans la partie sur la nationalité des étudiant-es. Dans les deux cas, ils sont ordonnés selon la hiérarchie des difficultés financières observée dans la partie concernée. La nationalité des parents et la nationalité des étudiant-es ne révèlent pas tout-à-fait les mêmes dynamiques, ce qui explique que l'ordre soit différent ici.

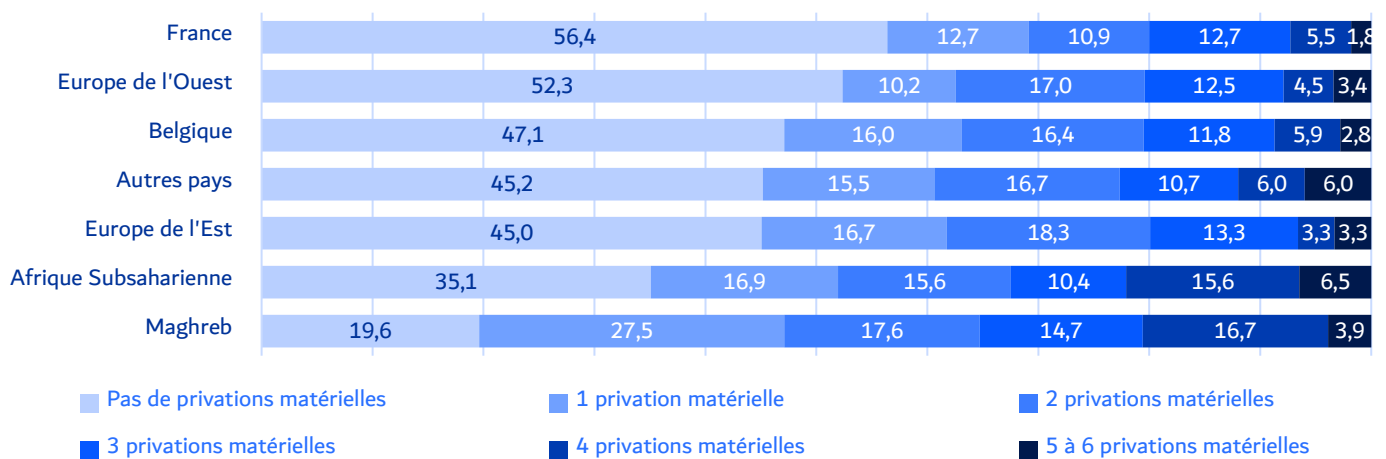
A la lecture de ce graphique, **on constate tout d'abord qu'il existe des inégalités entre les répondant-es selon leur origine géographique, mais qu'elles sont moins marquées et claires qu'à l'observation de la nationalité.**

On trouve chez les répondant-es Belges d'origine Française et d'Europe de l'Ouest les plus grandes proportions de répondant-es en bonne situation financière. Ces dernier-es sont en effet respectivement 39,6% et 40,5% à connaître des fins de mois faciles à très faciles, contre 30,6% des répondant-es Belges d'origine Belge, 13,2% des Belges originaires d'Europe de l'Est, et 13,7% des répondant-es Belges d'origine Maghrébine et d'Afrique subsaharienne.

Les répondant-es ayant pour origine géographique l'Afrique subsaharienne ou le Maghreb sont plus de la moitié à être en situation financière difficile à très difficile, et les répondant-es originaires d'Europe de l'Est sont 49% à être dans ce cas. En revanche, cela ne concerne que 2 répondant-es d'origine Française sur 10.

Il est intéressant de noter que les 2^{èmes} générations d'immigrant-es d'Europe de l'Ouest (France incluse) sont dans de meilleures situations socio-économiques que les Belges d'origine Belge, et que ces dernier-es sont dans de meilleures situations que celles et ceux étant originaires de pays non Européens ou d'Europe de l'Est.

Figure 30 : privations matérielles des Belges selon leur origine géographique (%) (2023)

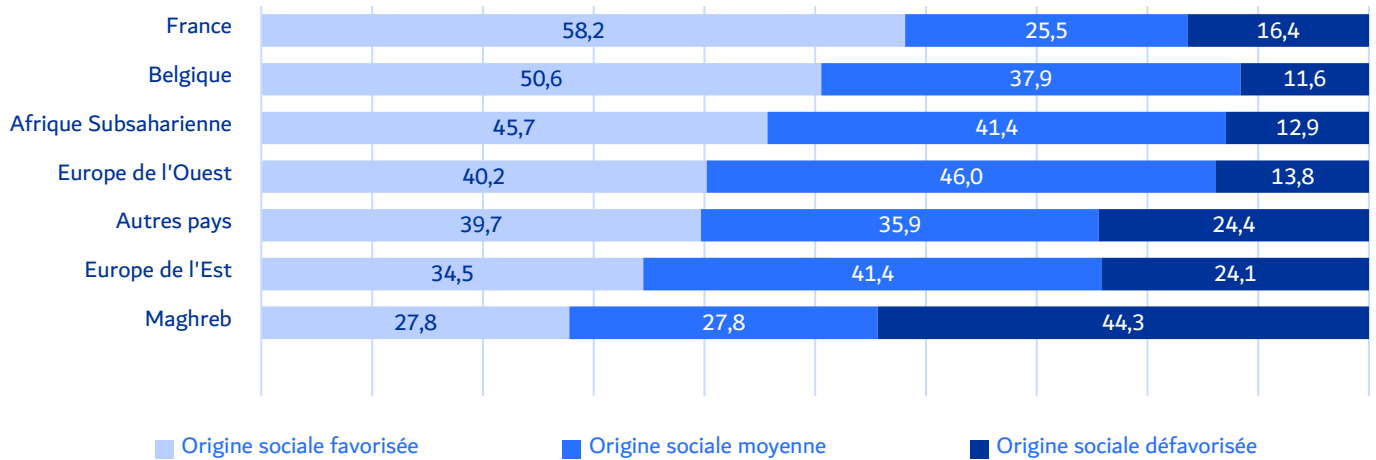


N = 1077.
P valeur < 0.001.

La figure 30, présentant le niveau de privations matérielles selon l'origine géographique, dévoile des dynamiques comparables. Les répondant-es Belges ayant pour origine géographique des pays d'Europe de l'Ouest présentent les situations matérielles plus avantageuses, France en tête avec 56,4% de répondant-es ne présentant aucune privation matérielle en 2023, contre 19,6% des Belges d'origine d'un pays du Maghreb à l'opposé de la distribution. Les répondant-es Belges d'origine d'Afrique subsaharienne et du Maghreb ont le plus fort taux de privations matérielles, étant respectivement 32,5% et 35,3% à renoncer à 3 à 6 privations matérielles pour raisons financières.

Pour tenter de comprendre les différentes situations financières des répondant-es selon leur origine géographique, il est intéressant de consulter l'origine sociale des étudiant-es en fonction de leur origine géographique (présentée par ordre de représentation des répondant-es d'origine sociale favorisée) :

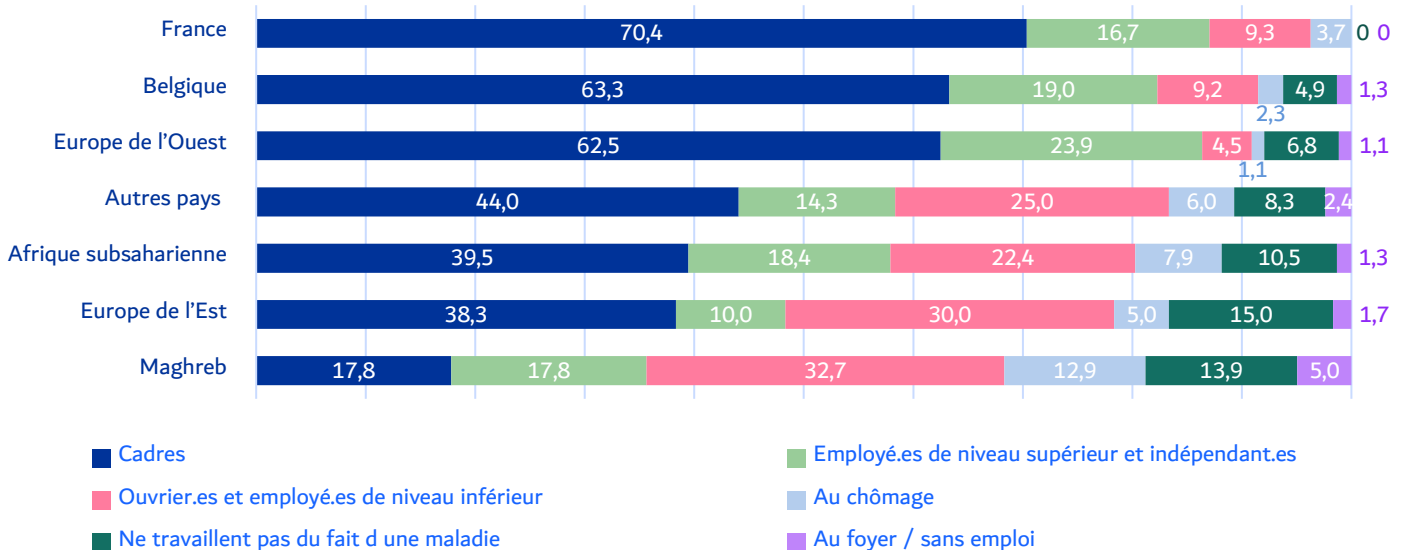
Figure 31 : origine sociale selon l'origine géographique (%) (2023)



N = 1042.
P valeur < 0.001.

Pour rappel, la variable sur l'origine sociale est construite à partir du diplôme des parents. Nous l'avons vu, elle détermine largement le niveau socio-économique des individus. Cependant, on voit ici que les répondant-es Belges d'origine d'Afrique subsaharienne sont parmi celles et ceux ayant les parents les plus hautement diplômés, tout en étant parmi celles et ceux qui sont les plus précaires. Ce phénomène laisse penser que l'origine géographique influence le niveau socio-économique à elle seule, indépendamment de l'origine sociale. Pour le vérifier, observons la catégorie socio-professionnelle des parents selon leur origine géographique :

Figure 32 : catégorie socio-professionnelle selon l'origine géographique

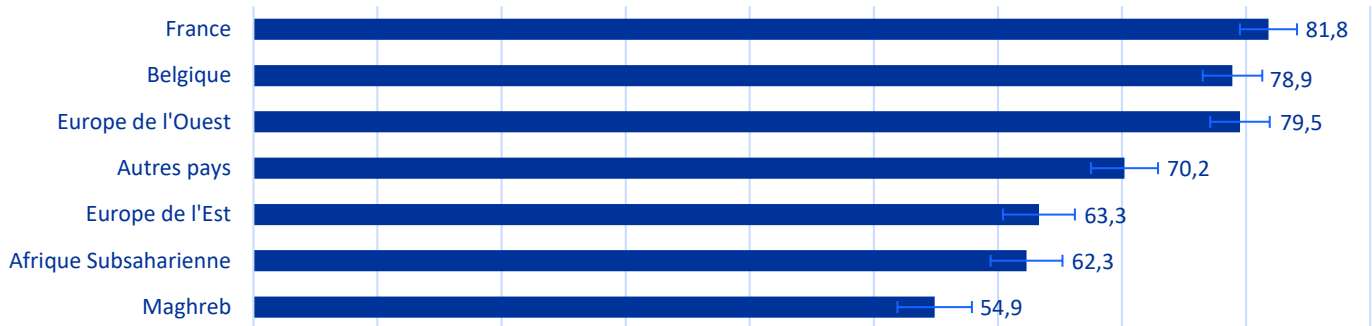


N = 1073.
P valeur < 0.001.

Si la catégorie socio-professionnelle tend à être cohérente avec l'origine sociale, cela diffère sensiblement pour la minorité de répondant-es originaires d'Afrique subsaharienne. En effet, si les parents de ces dernier-es semblent être de plus grandes proportions à être diplômé-es du supérieur que ceux des répondant-es d'Europe de l'Ouest (origine sociale favorisée), ils et elles sont quand même de moins grandes proportions à avoir des parents cadres (39,5% contre 62,5% des répondant-es d'Europe de l'Ouest).

Observons à présent quelle proportion de répondant-es reçoit une aide financière familiale selon l'origine géographique :

Figure 33: proportion des répondant.es Belges recevant des apports familiaux selon leur origine géographique (%) (2023)

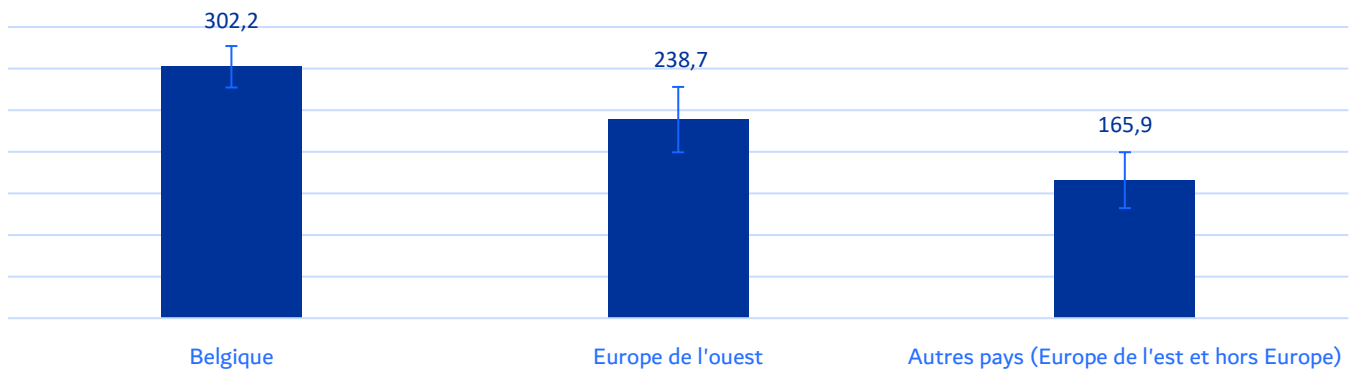


N = 1077.
P valeur < 0.001.

Les Belges d'origine Belge, d'Europe de l'Ouest et Française sont de plus grandes proportions à recevoir des aides financières familiales. Les Belges originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est de significativement moins grandes proportions à en bénéficier.

Observons à présent les montants moyens des apports financiers familiaux selon l'origine géographique :

Figure 34 : montant des apports familiaux mensuels des répondant.es Belges selon leur origine géographique (€)



N = 1025.

Note : Il a été demandé aux répondant-es d'inclure des aides éventuelles pour le loyer dans l'estimation de leurs apports familiaux. Les montants des apports familiaux sont limités à 1500€ par mois (les valeurs au-delà sont considérées comme données aberrantes), et on compte « 0 » pour celles et ceux ne recevant pas d'apports familiaux (les statistiques reflètent donc également le fait que beaucoup de répondant-es d'origine sociale défavorisée ne reçoivent aucune aide).

Dans cette figure, les pays ont été regroupés en 3 catégories (Belgique, Europe de l'Ouest et autres pays) pour des raisons de représentativité statistique. La construction de ces catégories découle des constats effectués ci-avant quant aux variations de situations économiques entre Belges d'origine d'Europe de l'Ouest, Belges originaires de pays d'Europe de l'Est ou non-Européen-nes.

Tout d'abord, on peut constater que les répondant-es Belges d'origine Belge sont celles et ceux qui reçoivent les aides financières familiales moyennes les plus élevées (302,2€).

Cela n'est pas surprenant compte tenu du fait que c'est une des catégories d'origine géographique dans laquelle on trouve le plus de répondant-es d'origine sociale favorisée (50,6%), ce qui, nous l'avons vu, impacte significativement le montant des aides financières familiales. Les répondant-es Belges originaires du Maghreb sont celles et ceux recevant le moins de leur famille, recevant deux fois moins que les Belges d'origine Française.

EN SOMME

Parmi les répondant-es de nationalité Belge, celles et ceux dont au moins un des deux parents était de nationalité d'un pays d'Afrique à la naissance tendent à être plus précaires que les autres. A titre d'exemple, les répondant-es Belges d'origine d'Afrique subsaharienne sont 22,1% à vivre au moins 4 privations matérielles. Ce chiffre est comparable chez les Belges originaires du Maghreb (20,6%), mais s'élève à 8,7% chez les Belges dont les deux parents sont Belges.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'utilisation d'une variable sur l'origine géographique permet d'observer l'impact des parcours migratoires sur les trajectoires et la situation économique des répondant-es. **Pour comprendre les dynamiques à l'œuvre, il est indispensable de les mettre en perspective d'une part avec les inégalités économiques qui existent à l'échelle mondiale, et d'autre part avec les inégalités présentes en Belgique héritées de son histoire coloniale et migratoire^{40,41}.**

Ainsi, on constate que **les étudiant-es Belges d'origine non-Européenne sont les moins favorisé-es sur le plan économique**. Différents éléments permettent d'expliquer ce phénomène dans les données de cette enquête. On sait qu'ils et elles reçoivent moins souvent d'aides financières familiales, ce qui indique une plus grande autonomie financière vis-à-vis de leur famille. En outre, lorsqu'ils et elles en reçoivent, elles sont moins élevées que la moyenne.

On remarque cependant que l'origine sociale élevée des répondant-es d'Afrique subsaharienne ne s'assortit pas nécessairement d'un niveau socio-économique ou d'une catégorie socio-professionnelle correspondante. Ce phénomène, mis en avant dans le monitoring socio-économique 2022⁴², suggère donc un effet de l'origine géographique, au-delà de l'origine sociale, sur les opportunités professionnelles, et in fine, sur le niveau de vie, qui pourraient contribuer à expliquer le niveau des aides familiales moins élevées que les étudiant-es originaires de cette région du monde reçoivent. On peut entre autres expliquer cela par des éléments contextuels, tels que le fait que des diplômes obtenus à l'étranger ne permettent pas toujours d'accéder à des postes correspondants aux compétences acquises (faute de leur reconnaissance sur le marché du travail Belge), mais aussi par des discriminations sur le marché du travail⁴³.

On remarque aussi que les personnes d'origine Belge, qui sont pourtant les plus favorisées à tous points de vue, ne sont pas les répondant-es recevant les aides financières familiales les plus élevées, ce qui peut paraître surprenant. En réalité, cela nous informe surtout sur le fait que **la mesure des apports financiers familiaux donne des informations incomplètes quant à la situation matérielle des étudiant-es**. Dans le cas présent, on peut supposer que les répondant-es Belges bénéficient d'autres formes d'entraide familiale, dans la mesure où 99,6% d'entre elles et eux ont des parents de nationalité Belge qu'ils et elles ont donc la possibilité de voir plus facilement que les autres. Une enquête de l'OVE en France⁴⁴ démontre que **l'entraide familiale non monétaire forme une part importante de l'aide apportée par la famille lorsqu'elle est à proximité, et que l'observation du soutien financier seul n'est pas suffisante pour mesurer la situation économique des étudiant-es**. Cela peut prendre la forme de lessives effectuées le week-end, de dons de provisions alimentaires, de trajets en voiture ou de prêt de véhicule, de cadeaux, de soutien administratif ou du paiement direct de certains frais (téléphone, assurances, frais de santé, etc.). **Cela confirme qu'il est plus intéressant d'observer les difficultés financières et les privations matérielles que les revenus en tant que tels. Cela peut également contribuer à expliquer les différences de situation financière et matérielle entre étudiant-es vivant chez leurs parents et étudiant-es décohabitants-es**. On peut ainsi supposer que plus la famille des étudiant-es est éloignée, moins ils et elles sont susceptibles de bénéficier de ces formes de soutien familial, et ce à plus forte raison lorsqu'ils et elles sont étranger-es. **En outre, la distance est un facteur de précarité qui se trouve multiplié lorsque la famille des répondant-es est précaire, ou se trouve dans un pays économiquement moins riche que la Belgique**.

⁴⁰ Druetz Elodie, « Réussite, racisme et discrimination scolaires. L'expérience des diplômé-es d'origine subsaharienne en France », Terrains & travaux, 2016/2 (N° 29), p. 21-41.

⁴¹ Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2022. Bruxelles, octobre 2022.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Marie-Clémence Le Pae et Elise Tenret, 2016 « Solidarités familiales et conditions de vie étudiante : des disparités objectives aux inégalités perçues », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 33- 46.

3.5. Les réponses à la précarité

Pour répondre à leurs besoins financiers, différentes stratégies peuvent être adoptées. Une grande partie des étudiant-es choisissent d'avoir une activité rémunérée et sont « jobistes ». Nous verrons cependant que le fait de travailler n'est en fait pas systématiquement motivé par des besoins financiers. Il est également possible pour certain-es étudiant-es de bénéficier d'aides sociales, à condition d'en faire la demande et d'y être éligibles. Nous allons ainsi investiguer dans ce chapitre quelles sont les dynamiques qui traversent ces questions, et en quoi elles répondent ou non aux besoins financiers des étudiant-es de l'ULB.

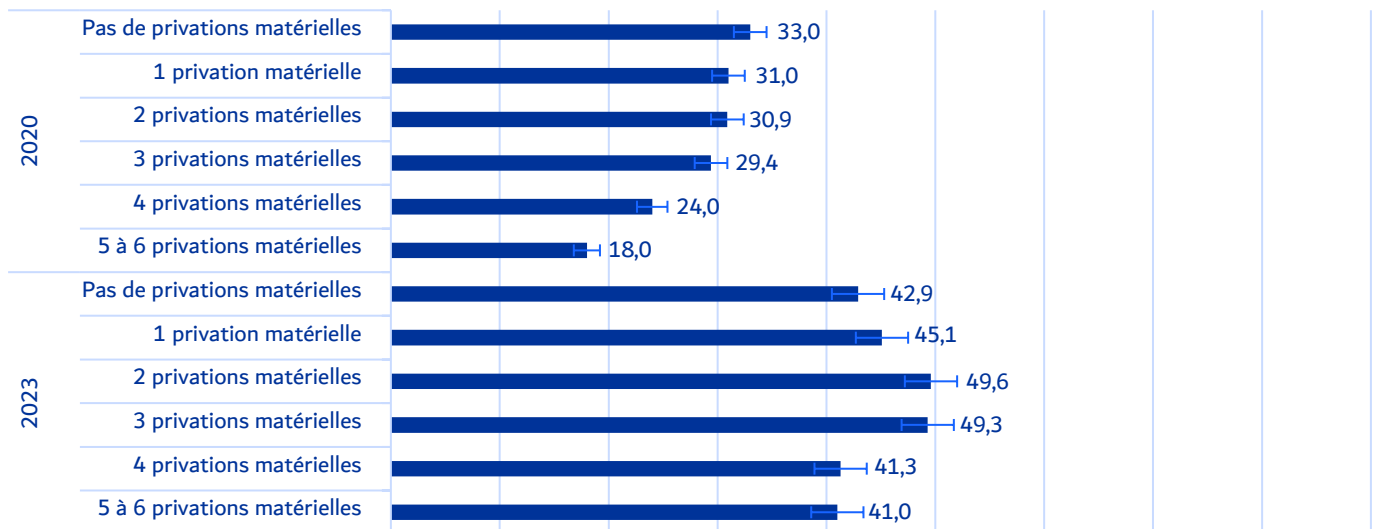
3.5.3. L'emploi

Des changements entre 2020 et 2023 :

En 2023, **43,6% des répondant-es de l'enquête déclarent occuper un emploi pendant l'année académique**. Au moment où nous avons diffusé la première édition de cette enquête, en 2020, c'était le cas de 29,6% des enquêté-es, soit **14% de moins**. Cette différence n'est pas surprenante. En effet, la première édition ayant été diffusée en novembre 2020, après le premier confinement, de nombreux-ses étudiant-es avaient perdu leurs emplois ou subi une diminution de leurs heures de travail - comme nous le déclaraient 40,9% des travailleur-ses interrogé-es lors de l'édition 2020 de cette enquête, et 59% des répondant-es de notre enquête sur les conditions d'étude en confinement (OVE, 2020).

Observons les variations du taux de répondant-es en emploi dans les deux cohortes selon leurs niveaux de privations matérielles :

Figure 35 : proportion de répondant.es ayant un emploi pendant l'année académique (%)



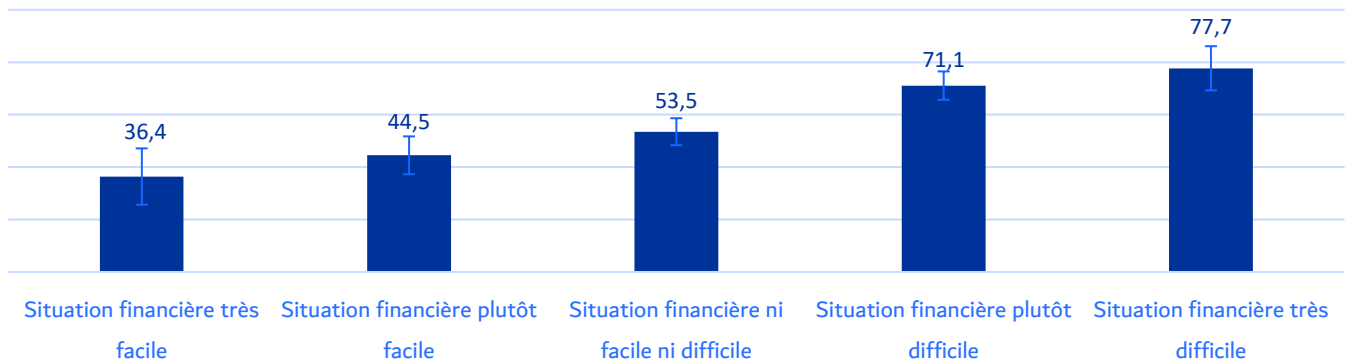
N = 3774 (2020), 1659 (2023).

P valeurs < 0.001.

En 2023, **les proportions de répondant-es qui travaillent sont relativement comparables selon le niveau de privations matérielles**. On note que les proportions tendent à augmenter légèrement jusqu'à 3 privations matérielles, et baissent après 4 privations matérielles. On peut faire plusieurs suppositions pour expliquer cela, sans qu'il soit possible de les vérifier avec les données de cette enquête. Tout d'abord, on pense à un effet des aides sociales : les étudiant-es les plus précarisé-es bénéficiant plus souvent d'aides sociales (comme nous l'expliquons dans la partie « Les réponses à la précarité »), elles permettent peut-être à une part d'entre elles et eux de ne pas travailler. Une deuxième hypothèse serait que le fait de travailler permet de réduire le niveau de privations matérielles : ainsi, les travailleur-ses seraient moins souvent en situation de privations et donc moins représenté-es dans les catégories de privations matérielles les plus élevées. Peut-être que ces deux hypothèses coexistent mais notons surtout que les proportions de travailleur-ses sont très similaires selon le nombre de privation cumulées.

On observe **des résultats différents en 2020. Le taux d'emploi était moins élevé à tous niveaux de privations matérielles, mais la différence est plus importante pour les répondant-es les plus précarisés.** En 2020, les répondant-es ayant 5 à 6 privations matérielles étaient 18% à occuper un emploi pendant l'année académique, contre 33% de celles et ceux n'ayant aucune privation matérielle. Cependant, si on constatait à l'époque que 40,9% des travailleur-ses déclaraient avoir perdu leurs emplois ou subi une diminution de leur temps de travail pendant le confinement, ce taux variait significativement selon le niveau de difficultés financières, comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 36 : travailleur-ses déclarant que le confinement a entraîné une diminution de leur temps de travail ou une perte de leurs emplois selon la situation financière (%) (2020)

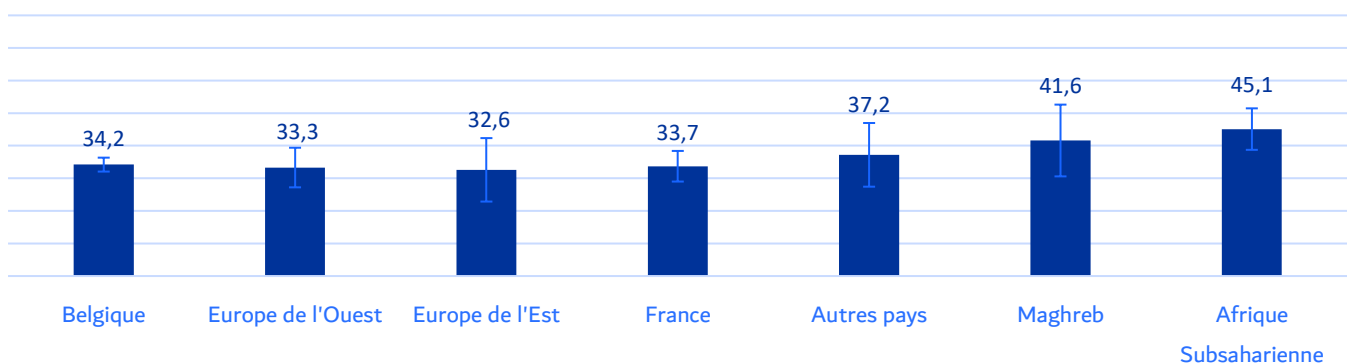


N = 1269.
P valeur < 0.001.

La figure 36 montre en effet que **les plus précaires déclaraient plus souvent que les autres que le confinement avait engendré une diminution du temps de travail ou la perte de leurs emplois, ce qui explique les constats de la figure 35.** L'explication la plus évidente à ceci est que les plus précaires occupaient probablement des emplois plus... précaires. On pense notamment aux emplois non-déclarés, mais aussi aux emplois de la restauration, qui ont massivement disparu pendant le confinement.

De même, les pertes d'emplois étaient plus marquées chez les répondant-es de nationalité non-Européenne, comme le montre la figure 37 :

Figure 37 : travailleur-ses déclarant que le confinement a entraîné une diminution de leur temps de travail ou une perte de leurs emplois selon la nationalité (%) (2020)



N = 1269.
P valeur < 0.001.

Les répondant-es de nationalité d'un pays du Maghreb (41,6%) ou d'Afrique subsaharienne (45,1%) sont en effet de plus grandes proportions à avoir déclaré la perte de leurs emplois ou diminution de leur temps de travail à cause du confinement. On suppose, ici également, que ces répondant-es avaient des emplois plus précaires. Or, nous avons vu que ces étudiant-es sont également les plus en difficulté sur le plan économique ; cela contribue à expliquer que les répondant-es les plus précaires aient plus souvent perdu leurs emplois que les autres à cette époque.

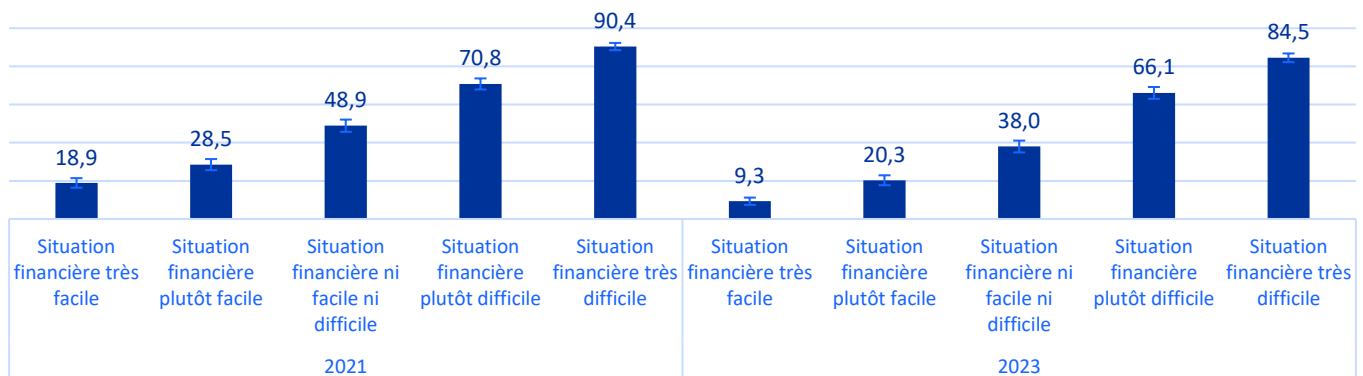
Les différences importantes induites par ce contexte particulier rendent la comparaison entre cohortes délicate. C'est pourquoi la partie qui suit, concernant le travail, comportera peu de commentaires relatifs à ces comparaisons.

Les motivations du travail :

L'enquête montre de manière étonnante que **la situation financière des répondant-es ne semble à première vue pas être liée à leur propension à avoir une activité rémunérée ou non**. En effet, les répondant-es étant dans les situations financières les plus compliquées sont des proportions relativement équivalentes, voire légèrement moindres, à être en emploi que les autres (cf. figure 35). Cependant, différentes motivations peuvent conduire à travailler, et c'est de ce point de vue qu'on observe les variations les plus notables, comme nous allons l'explorer dans ce chapitre. Parmi les motivations à l'emploi, on trouve évidemment les besoins financiers, mais aussi le fait d'acquérir une expérience professionnelle, de vouloir découvrir le monde du travail, ou encore pour arrondir les fins de mois sans qu'il s'agisse d'une nécessité. Ces différentes motivations n'ont pas toutes le même sens. Comme nous nous intéressons ici à la question de la précarité, voyons dans un premier temps qui sont les répondant-es qui travaillent par obligation financière (ce qui n'est pas le cas de tous-tes les répondant-es).

Le fait de **travailler par obligation financière varie en effet très fortement selon la situation financière**, comme le montre le graphique suivant :

Figure 38 : proportion de répondant-es qui travaillent par obligation économique selon leur situation financière (%)



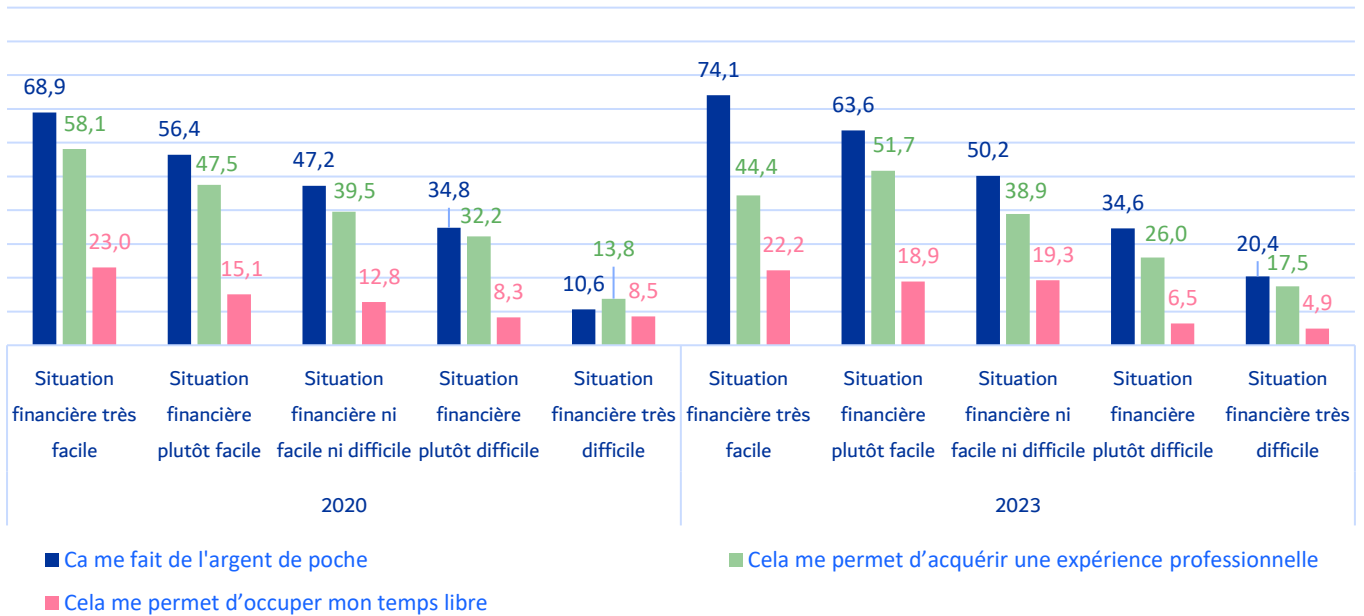
N = 963 (2020), 913 (2023).
P valeurs < 0.001.

Ainsi, parmi les répondant-es qui travaillent en 2023, **celles et ceux ayant une situation financière très facile sont 9,3% à travailler par obligation financière, alors que ce taux atteint 84,5% pour les répondant-es en situation financière très difficile**.

De plus, **on constatait dans l'édition de 2020 que les répondant-es qui travaillent par obligation financière tendaient à passer plus de temps au travail** : ces dernier-es étaient en effet 56,6% à travailler plus de 15h par semaine, alors que cela ne concernait que 23,1% des autres travailleur-ses.

Il existe cependant d'autres motivations au fait de travailler, comme le montre la figure 39 ci-dessous. Notons ici que les répondant-es avaient la possibilité de choisir différentes options. Ces motivations ne sont alors pas exclusives les unes des autres : on peut travailler par nécessité financière *et* pour acquérir une expérience professionnelle.

Figure 39 : autres motivations au travail salarié selon le niveau de privations matérielles (%)



N = 963 (2020), 913 (2023).

P valeurs < 0.001.

Note : les répondant-es pouvaient choisir plusieurs options de réponse.

Ainsi, on constate que travailler pour gagner de l'argent de poche, occuper son temps libre, ou bien acquérir une expérience professionnelle est significativement plus souvent mentionné par les travailleur-ses ayant des situations financières faciles (en 2020 comme en 2023), contrairement au fait de travailler par nécessité financière.

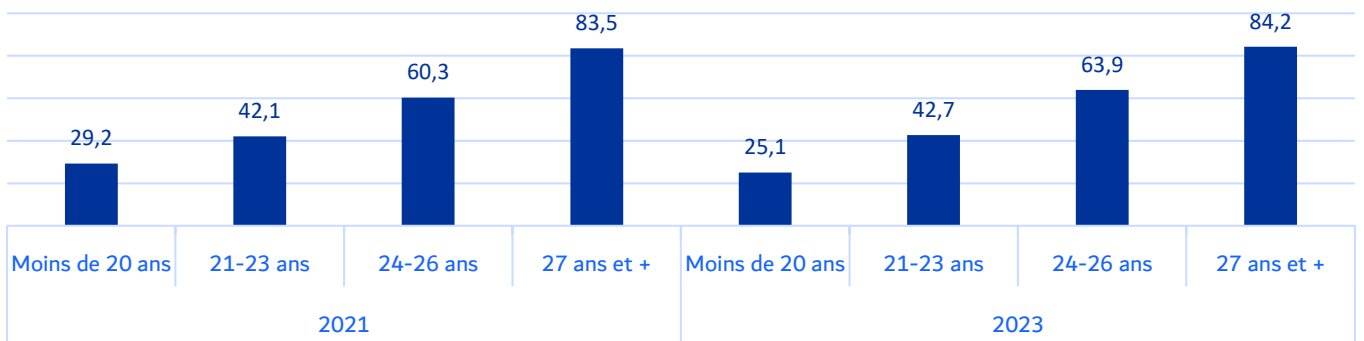
Ainsi, si la proportion d'étudiant-es à avoir un emploi varie peu selon la situation financière, les modalités d'engagement vis-à-vis de ce travail, elles, changent énormément.

La question de l'âge et du travail :

Comme nous l'avons vu dans la partie sur « L'avancement dans le cycle de vie », le temps des études est pour beaucoup celui de l'autonomisation financière, qui va de pair avec l'avancée en âge. Ce gain d'indépendance (financière et de logement) s'accompagne cependant d'un accroissement de la précarité matérielle. Ainsi, on peut s'attendre à ce que ces dynamiques se reflètent sur le rapport au travail des étudiant-es, dans la mesure où le travail peut être un tremplin pour l'autonomisation financière.

Voyons, pour illustrer ce propos, quelle proportion de répondant-es travaillent par obligation financière selon leur âge :

Figure 40 : répondant-es qui travaillent par obligation financière selon l'âge (%)

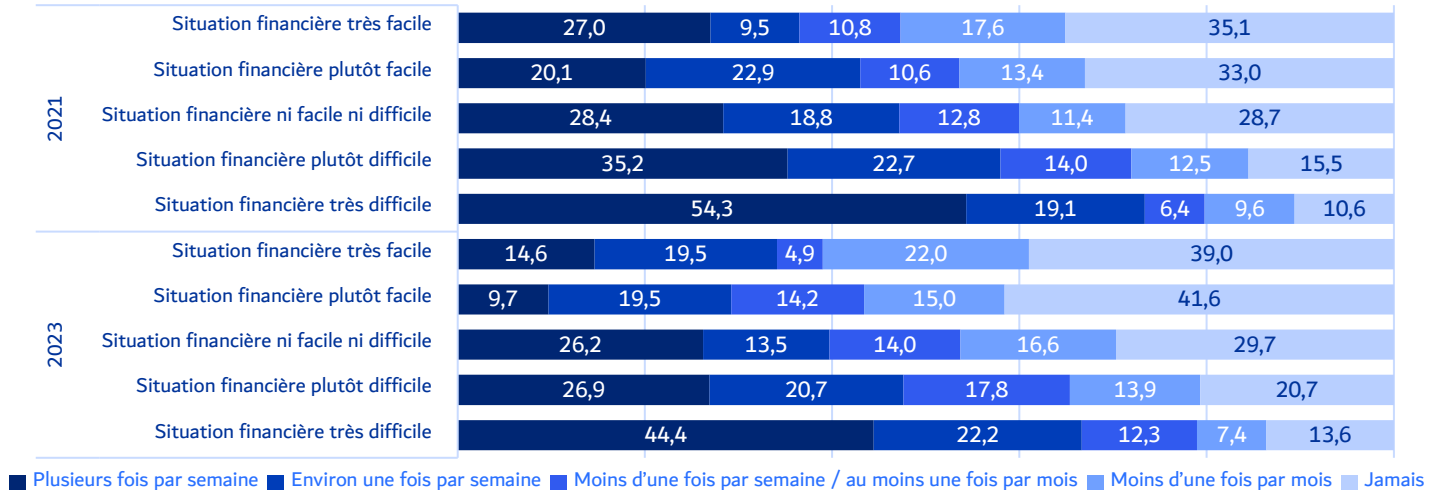


N = 1229 (2020), 1169 (2023).

P valeurs < 0.001.

L'obligation de travailler pour raisons financières augmente progressivement avec l'âge. En effet, cela ne concerne que 25,1% des 17-20 ans en 2023, mais 84,2% des plus de 27 ans. Il n'est pas surprenant de faire ce constat dans la mesure où, comme nous l'avons déjà vu, l'avancée en âge est synonyme d'augmentation des dépenses (induite par l'autonomisation) et de précarisation des étudiant-es. De manière tout à fait cohérente avec le résultat précédent, le temps passé au travail augmente également avec l'âge, comme le montraient les données de la cohorte de 2020, où près de 30% des plus de 27 ans indiquaient passer plus de 15h par semaine au travail salarié, contre 2,5% des moins de 20 ans. Nous avons vu que les répondant-es ont plus souvent tendance à travailler par obligation lorsqu'ils et elles ont des difficultés financières. On peut penser que cette situation soit potentiellement préjudiciable pour le suivi du cursus ; observons ainsi si la situation financière a un impact sur l'assiduité à suivre les cours :

Figure 41 : fréquence à laquelle les travailleurs déclarent rater les cours à cause de leur emploi selon la situation financière (%)



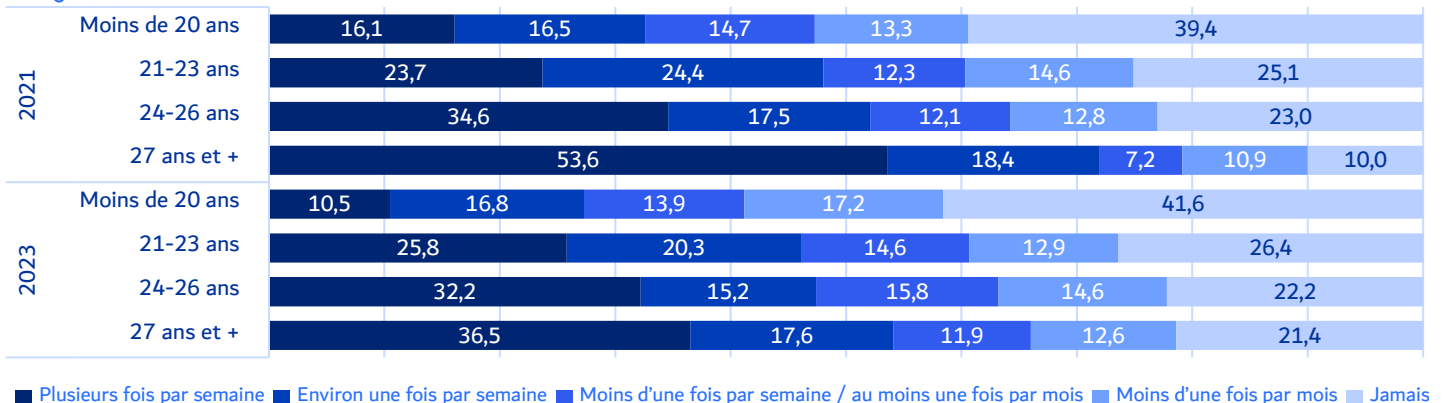
N = 963 (2020), 672 (2023).
P valeurs < 0.001.

Parmi les répondant-es ayant des fins de mois très difficiles, **44,4% de celles et ceux qui travaillent déclarent rater les cours plusieurs fois par semaine à cause de leur activité salariée, ce qui forme un écart de près de 30% avec les travailleur-ses en situation financière très facile, qui sont 14,6% dans ce cas.**

On remarque une tendance plus importante à rater les cours souvent à cause du travail salarié en 2020, mais ce constat ne peut être considéré indépendamment du contexte particulier de la crise du Covid-19 qui a fortement impacté l'emploi étudiant.

Ce phénomène est également impacté par l'âge :

Figure 42 : fréquence à laquelle les travailleurs déclarent rater les cours à cause de leur emploi selon l'âge (%)



N = 1227 (2020), 863 (2023).
P valeurs < 0.001.

Ainsi, la probabilité de rater les cours à cause du travail salarié évolue avec l'âge, les plus de 27 ans étant 35,2% dans cette situation alors que cela concerne 9,9% des moins de 20 ans.

Les modalités du travail :

Dans la cohorte 2023, de nouvelles questions sur le travail ont été intégrées au questionnaire. On y pose notamment des questions sur les modalités de l'embauche (contrat ou non, forme du contrat, etc.), qui semblent varier surtout selon l'âge, comme le montre le tableau 6 :

Tableau 6 : modalités de l'embauche des travailleur-ses selon leur âge (%) (2023).

	Contrat d'occupation étudiante	Contrat à durée indéterminée (CDI)	Contrat à durée déterminée (CDD)	Travail non déclaré (hors babysitting)	Travail non déclaré (juste babysitting)	Indépendant-e lié à une plateforme numérique	Autre indépendant-e	Bénévolat défrayé
Total	65,3	5,1	11,4	16,8	8,2	3,0	3,2	10,7
Effectif	898	866	883	873	873	865	868	867
Moins de 27 ans	69,3	3,4	10,4	17,2	9,4	3,0	3,0	12,6
27 ans et plus	46,6	12,6	16,3	15,1	3,1	3,1	4,4	2,5
P valeur	<0,001	<0,001	0,035	0,516	0,010	0,910	0,362	<0,001

Note : les cases dont la p valeur est en rouge sont celles dont elle indique que les variations sont significatives.

Note : les répondant-es pouvaient indiquer plusieurs emplois, et donc plusieurs modalités d'embauche.

La majorité des répondant-es salarié-es sont sous **contrat d'occupation étudiante (65,3% des travailleur-ses)**. Cependant, cette forme d'embauche est moins présente à mesure de l'avancée en âge, concernant 69,3% des moins de 27 ans, contre 46,6% des 27 ans et plus. De même, le baby-sitting est plus souvent pratiqué chez les moins de 27 ans (9,4% des travailleur-ses de cette classe d'âge) que chez les 27 ans et plus (3,1%). A l'inverse, si seulement **5,1% des travailleur-ses déclarent être en CDI** (contrat à durée indéterminée), ce taux monte à 12,6% chez les 27 ans et plus, contre 3,4% chez les moins de 27 ans. De même, le bénévolat défrayé, que 10,7% des travailleur-ses déclarent pratiquer, concerne majoritairement les moins de 27 ans (12,6% de ces dernier-es contre 2,5% des 27 ans et plus).

Ces modalités varient peu selon les indicateurs de la situation économique des répondant-es, notamment parce que l'échantillon ne permet pas d'obtenir des catégories suffisamment importantes pour faire apparaître d'éventuelles variations. Parmi les quelques éléments qu'on retient, on note que **le bénévolat défrayé est principalement pratiqué par les Belges (13,3% des travailleur-ses Belges) et les répondant-es d'Europe de l'Ouest (8,5%), alors que cela concerne autour de 5% des répondant-es d'autres nationalités.**

Concernant le travail non-déclaré, le baby-sitting a été considéré distinctement notamment pour mettre à jour les variations de ce type d'emplois du point de vue du genre. En effet, 11,3% des travailleuses sont employées sous cette forme, contre 1,1% des travailleurs. Concernant les autres modalités de travail non-déclaré, elles sont occupées par 18,8% des hommes et 16% des femmes travailleur-ses.

Des questions sur la nature des emplois occupés ont également été intégrées :

Tableau 7 : types d'emplois occupés par les répondant-es ayant déclaré travailler pendant l'année académique (%) (2023).

	N	%
Serveur-se, cuisinier-e, réceptionniste, concierge (restauration, hôtellerie, particulier-es)	260	30
Vendeur-euse, caissier-e dans le commerce ou la distribution	208	24
Autre activité non liée à vos études	154	17,8
Soutien scolaire, cours particuliers	125	14,4
Baby-sitting, garde d'enfants*	122	14,1
Autre job étudiant à l'ULB	90	10,4
Accueil, administratif (accueil, standard, bureautique, informatique, web, e-communauté...)	61	7

Autre activité liée à vos études	58	6,7
Animateur-riche socioculturel-le, éducateur-riche sportif-ve	49	5,7
Hôte-sse, événementiel	43	5
Elève-assistant-e à l'ULB	39	4,5
Manutention, magasinage et logistique	35	4
Nettoyage (hors particulier-e)	32	3,7
Enseignant-e (hors cours particuliers)	22	2,5
Travaux à domicile (aide aux personnes dépendantes, garde d'animaux, travaux ménagers, bricolage...)	19	2,2
Coursier-e, livreur-se, chauffeur-e (VTC...)	15	1,7
Assistant-e clinicien-ne, candidat-e en médecine générale, candidat-e spécialiste en médecine	7	0,8
Travaux agricoles (vendanges, cueillettes...)	5	0,6
Enquêteur-se, employé-e de centre d'appel	5	0,6
Escorting, travail du sexe ou toutes autres formes de services sexuels rémunérés	4	0,5
Bâtiment et construction	3	0,3
Street-marketing, collecteur-riche de dons	3	0,3

N = 2018.

Note : les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

* Cette question (sur la nature des emplois) est distincte de la question dont nous parlons juste avant, sur la forme de l'embauche. Les données sur le babysitting sont donc différentes car ne font pas référence à la même chose.

Les emplois les plus souvent mentionnés sont ceux qui relèvent de l'hôtellerie et restauration (« horeca ») (30%), et de la vente dans le commerce ou la distribution (24%). Le soutien scolaire (14,4%) et le baby-sitting et la garde d'enfants (14,1%) sont souvent mentionnés également, et 10,4% des travailleur-ses enquêté-es occupent des jobs étudiants à l'ULB.

Tentons à présent de créer une typologie de l'ensemble des types d'emplois présentés dans le tableau 7 :

Tableau 8 : typologie des types d'emplois occupés par les répondant-es ayant déclaré travailler pendant l'année académique (%) (2023).

Emplois en lien avec le public	57,1	Serveur-se, cuisinier-e, réceptionniste, concierge (restauration, hôtellerie, particulier-es) Vendeur-euse, caissier-e dans le commerce ou la distribution Accueil, administratif (accueil, standard, bureautique, informatique, web, e-communauté...) Hôte-sse, événementiel Street-marketing, collecteur-riche de dons
Emploi en lien avec les enfants (sauf enseignement)	28,9	Soutien scolaire, cours particuliers Baby-sitting, garde d'enfants* Animateur-riche socioculturel-le, éducateur-riche sportif-ve Autre activité liée à vos études
Autres emplois non qualifiés	26,8	Autre activité non liée à vos études Manutention, magasinage et logistique Nettoyage (hors particulier-e) Travaux à domicile (aide aux personnes dépendantes, garde d'animaux, travaux ménagers, bricolage...) Coursier-e, livreur-se, chauffeur-e (VTC...) Travaux agricoles (vendanges, cueillettes...) Enquêteur-se, employé-e de centre d'appel Escorting, travail du sexe ou toutes autres formes de services sexuels rémunérés Bâtiment et construction
Emplois qualifiés ou en lien avec les études	13,7	Elève-assistant-e à l'ULB Assistant-e clinicien-ne, candidat-e en médecine générale, candidat-e spécialiste en médecine Enseignant-e (hors cours particuliers)
Emploi à l'ULB (hors internat et assistant-es)	10,2	Autre job étudiant à l'ULB

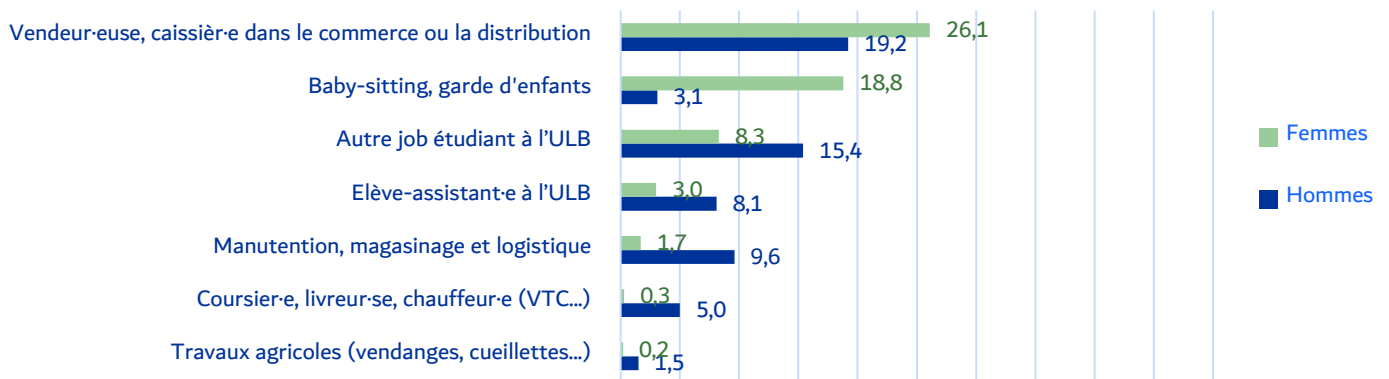
N = 2018.

Note : les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

La majorité des travailleur-ses ont un emploi dans la catégorie « en lien avec le public » (57,1%), mais des portions importantes occupent également des emplois en lien avec les enfants (28,9%), et la catégorie des « autres emplois non qualifiés » réunit 26,8% des répondant-es employés. La part de celles et ceux qui ont un emploi qualifié ou en lien avec les études est plus réduite (13,7%), et 10,2% ont déclaré occuper un job étudiant à l'ULB.

On remarque des variations notables dans le type d'emplois occupés du point de vue du genre. La figure 43 reprend uniquement les emplois pour lesquels on observe une variation significative :

Figure 43 : types d'emplois occupés selon le genre (%) (2023)



N = 866.

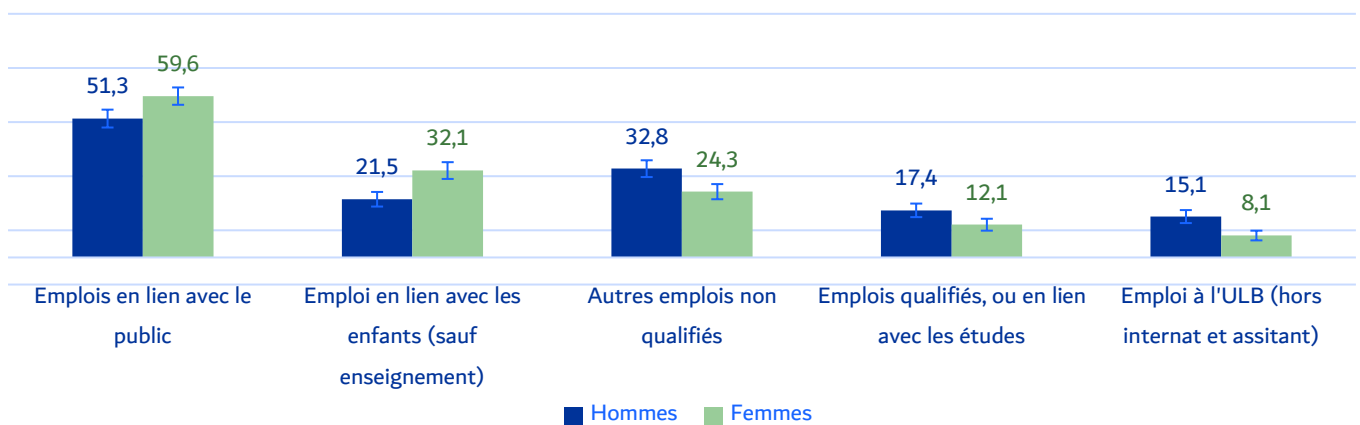
P valeurs : vendeur-se (...) = 0,038 ; baby-sitting (...) < 0,001 ; autre job étudiant à l'ULB = 0,002 ; élève-assistant-e à l'ULB = 0,002 ; manutention (...) < 0,001 ; coursier-e (...) < 0,001 ; travaux agricoles = 0,005.

Note : Les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

Les travailleuses sont ainsi de plus grandes proportions à déclarer faire du baby-sitting (18,8% des travailleuses sont baby-sitters contre 3,1% des travailleurs) et de la vente dans la distribution (emplois occupés par 26,1% des femmes contre 19,2% des hommes), alors que les hommes sont de plus grandes proportions à faire de la manutention (9,6% d'entre eux contre 1,7% des femmes) **et à être élèves-assistant-es à l'ULB (8,1% des hommes contre 3% des femmes)**⁴⁵. Attention cependant, le fait qu'une plus grande part des hommes soient élèves assistants ne signifie pas qu'il y ait plus d'élèves assistants hommes : cette information doit en effet être mise en perspective avec le fait qu'il y a plus d'étudiantes que d'étudiants dans l'échantillon (et à l'ULB). Ainsi, on décompte 40 hommes et 50 femmes élèves-assistant-es dans cet échantillon.

Si on reprend la typologie présentée dans le tableau 8, on obtient ceci :

Figure 44 : types d'emplois occupés selon le genre (%) (2023)



N = 879.

P valeurs : en lien avec le public = 0,028 ; en lien avec les enfants = 0,002 ; autres emplois non qualifiés = 0,011 ; emplois qualifiés (...) = 0,046 ; emplois à l'ULB = 0,003.

Note : les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

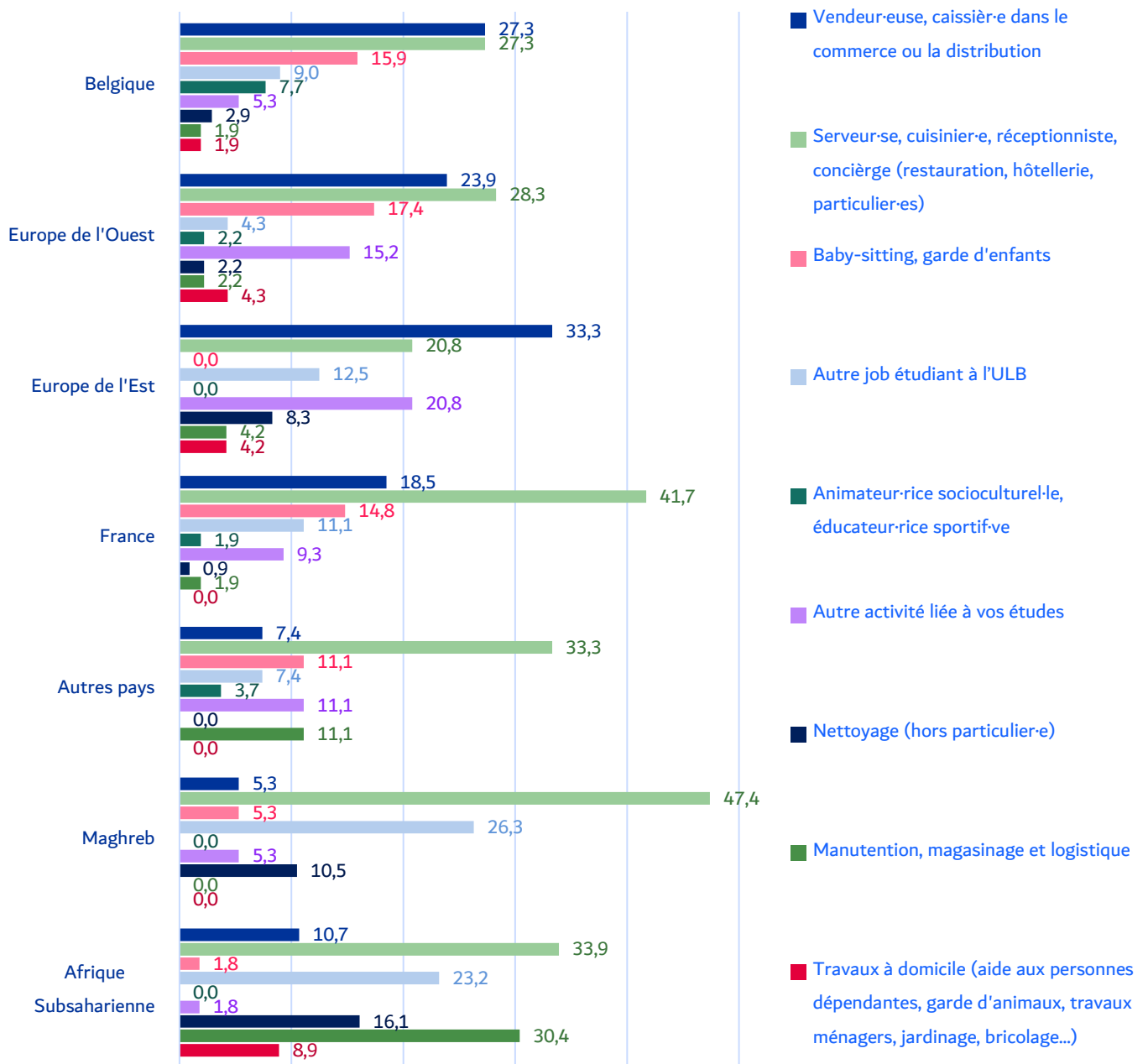
⁴⁵ Ces éléments pourraient être davantage investigués grâce aux données administratives collectées par l'ULB.

On observe des variations significatives selon le genre dans toutes ces catégories.

Les femmes occupent plus souvent, en proportion, des emplois en lien avec le public, tels que la vente ou la restauration (59,6% d'entre elles contre 51,3% des hommes), mais aussi des emplois en lien avec les enfants (32,1% d'entre elles contre 21,5% des hommes). Les répondants, eux, ont plus souvent des activités reprises dans la catégorie des « autres emplois non qualifiés » (32,8% d'entre eux contre 24,3% des répondant-es). Les hommes sont également plus représentés dans la catégorie des emplois qualifiés (17,4% contre 12,1% des femmes), et des emplois à l'ULB (15,1% des hommes contre 8,1% des femmes).

On observe également des variations selon la nationalité :

Figure 45 : types d'emplois occupés selon la nationalité



N = 866.

P valeurs : vendeur-se (...) = 0,003 ; serveur-se (...) < 0,038 ; baby-sitting (...) = 0,026 ; autre job étudiant à l'ULB = 0,005 ; animateur.riche socio-culturel-le = 0,024 ; autre activité liée aux études = 0,004 ; nettoyage < 0,001 ; manutention (...) < 0,001 ; travaux à domicile = 0,009 ; street-marketing (...) < 0 001.

Note : les répondant-es avaient la possibilité de choisir plusieurs emplois.

La figure 45 montre des variations dans les types d'emplois prioritairement occupés selon la nationalité.

Les Belges ont déclaré pour moitié occuper des emplois en contact avec le public (vente, 27,3% ; restauration, 27,3%), tout comme les répondant-es d'Europe de l'Ouest (vente, 23,9% ; restauration, 28,3%), d'Europe de l'Est (vente, 33,3% ; restauration, 20,8%), et de France (vente, 18,5% ; restauration, 41,7%). Ces emplois sont aussi très représentés chez les répondant-es d'autres nationalités, mais de moins grandes proportions occupent des emplois dans la vente (« autres pays », 7,4% ; Maghreb, 5,3% ; Afrique subsaharienne, 10,7%).

Si on observe les autres types d'emplois, on remarque que si **les travaux à domicile concernent 2,2% de l'ensemble des travailleur-ses** (cf. tableau 7), **ce taux montre à 8,9% chez les répondant-es d'Afrique subsaharienne**. De même, **le nettoyage concerne 3,7% de l'ensemble des travailleur-ses de l'échantillon, mais 16,1% des répondant-es d'Afrique subsaharienne**. **La manutention, effectuée par 4% des travailleur-ses, est pratiquée par 30,4% des répondant-es d'Afrique subsaharienne et 11% des répondant-es des « autres pays » non-Européens**.

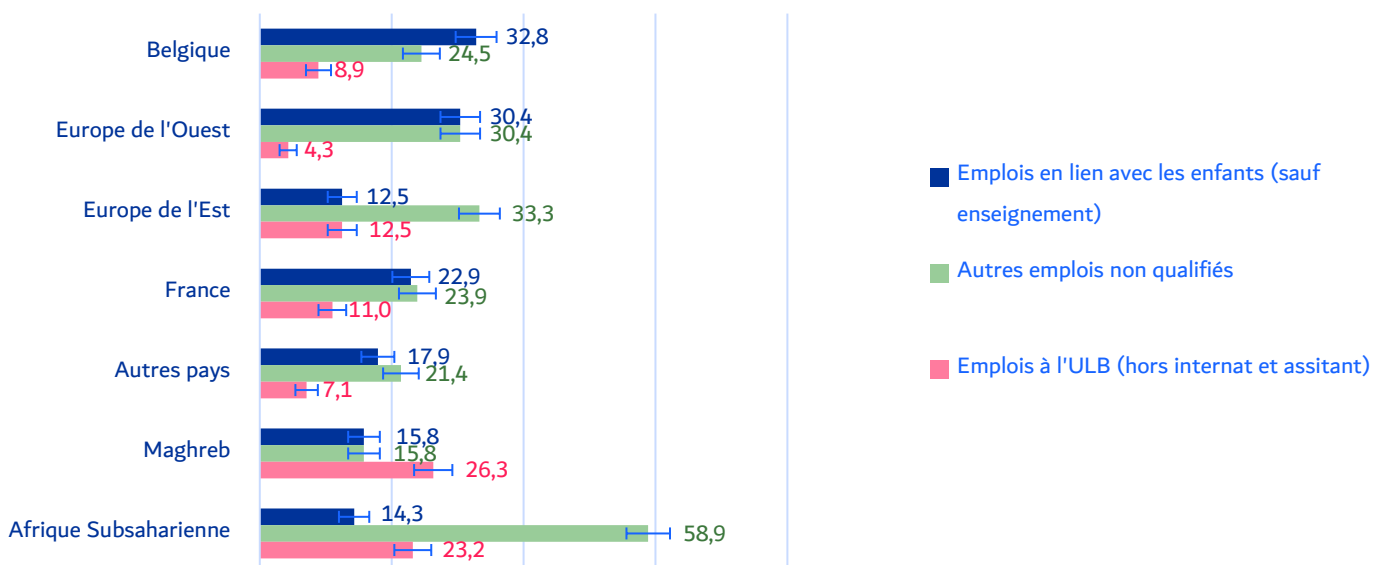
Les emplois dans le nettoyage et la manutention sont soumis à des dynamiques très similaires, et malgré leur faible représentation, on observe que leur pratique varie significativement selon plusieurs variables : les répondant-es occupant ces emplois sont plus souvent précaires (niveau de privations élevé), d'origine sociale défavorisée, et plus âgés. Ceci est certainement fortement impacté par la nationalité des répondant-es occupant ces emplois, car comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre sur « les inégalités géographiques », les répondant-es non-Européen-nes tendent à être plus âgé-es et plus précaires.

Le baby-sitting, à l'inverse, est plus souvent pratiqué par les Belges (15,9%), Européen-nes de l'Ouest (17,4%), Français-es (14,8%), mais aussi par les répondant-es des « autres pays » non-Européens (11,1%), contre 1,8% des répondant-es d'Afrique subsaharienne. L'animation socio-culturelle et sportive, pratiquée par 7,7% des travailleur-ses Belges, n'est pratiquée par aucun-e répondant-e du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne.

On remarque cependant que **l'ULB embauche respectivement 26,3% et 23,2% des travailleur-ses du Maghreb, et d'Afrique subsaharienne, ce qui sont des proportions significativement plus élevées que chez les répondant-es d'autres nationalités**. Ceci pourrait s'expliquer par un biais d'échantillonnage et pourrait être davantage étudié à partir d'un focus sur l'ULB comme employeur de travail étudiant.

Si on reprend notre typologie des types d'emplois en ne sélectionnant que les variables pour lesquelles on constate des variations significatives, on obtient ceci :

Figure 46 : types d'emplois selon la nationalité (%) (2023)



N = 879.

P valeurs : emplois en lien avec les enfants = 0,005 ; autres emplois non qualifiés < 0,001 ; emplois à l'ULB = 0,004.

Les répondant-es avaient la possibilité d'indiquer plusieurs emplois.

Le graphique fait apparaître plus clairement la sur-représentation des travailleur·ses d'Afrique subsaharienne dans la catégorie des « autres emplois non qualifiés » (ménage, manutention, bâtiment, travaux à domicile, etc.), qui sont pratiqués par 58,9% de ces dernier·es, et par 24,5% des Belges.

Les emplois en lien avec les enfants (babysitting, soutien scolaire) sont plus souvent pratiqués par les répondant·es d'Europe de l'Ouest (Belgique et France incluses), et les emplois à l'ULB sont plus représentés en proportion parmi les répondant·es du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

EN SOMME

Les répondant·es les plus précaires ont un rapport différent au travail salarié, chez qui il est plus souvent essentiel pour vivre. Ce rapport différencié au travail s'exprime notamment dans une plus forte propension à rater les cours à cause du travail, les travailleur·ses les plus précaires étant 44,4% à rater les cours plusieurs fois par semaine pour raisons financières, tandis que les plus favorisé·es sont 14,6% dans cette situation. Ce phénomène se traduit également par plus d'heures passées au travail, et des emplois plus précaires (les plus précaires ayant plus souvent que les autres perdu leurs emplois pendant le confinement).

Les données de 2023 révèlent les types d'emplois occupés par les répondant·es. On constate d'une part que les emplois occupés sont assez genrés, et d'autre part que les répondant·es occupent des emplois différents selon leur nationalité. Le résultat le plus marquant est certainement que les travailleur·ses d'Afrique subsaharienne sont sur-représenté·es dans la catégorie des « autres emplois non qualifiés » (ménage, manutention, bâtiment, travaux à domicile, etc.), étant 58,9% à occuper ce type d'emplois, contre 24,5% des Belges.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Dans cet échantillon d'enquête, on trouve des proportions comparables de répondant·es ayant un emploi parmi celles et ceux ayant des difficultés financières que parmi celles et ceux n'en ayant pas. De la même manière, il y a autant d'étudiant·es qui ont un emploi parmi celles et ceux d'origine sociale défavorisée que parmi celles et ceux d'origine sociale favorisée. Ces résultats sont stables entre les deux enquêtes de 2020 et 2023. Cela peut paraître surprenant au premier abord, mais cela masque en fait de fortes variations quant aux motivations de l'activité salariée selon la situation financière des étudiant·es. En effet, les travailleur·ses les plus précaires sont plus de 90% à déclarer travailler par nécessité, tandis que les plus avantagés sur le plan financier déclarent en plus grande proportion travailler pour gagner de l'argent de poche, occuper leur temps libre, ou pour avoir une expérience du marché du travail. Autre illustration de ces rapports différenciés au travail : les plus précaires sont plus susceptibles de rater les cours à cause d'une activité salariée que les plus favorisé·es.

Par ailleurs, plus les étudiant·es sont âgé·es, plus ils et elles sont susceptibles d'avoir une activité salariée. Le nombre d'heures consacrées à ce travail augmente également avec l'âge, tout comme la probabilité de rater les cours à cause d'un emploi (ce qui semble dans ce cas lié à la quantité d'heures passées au travail). On voit bien ici se confirmer le lien entre avancée en âge et autonomisation financière, qui passe pour certain·es à travers l'emploi.

Les données recueillies en 2023 mettent à jour des éléments intéressants concernant les emplois occupés par les étudiant·es. On constate tout d'abord que le salariat change de forme avec l'avancée en âge. Une majorité d'étudiant·es sont en contrat d'occupation étudiante (65,3%), mais cette proportion baisse au profit d'autres formes d'emplois avec l'avancée en âge, dont notamment les contrats en CDD et CDI. Cela aussi témoigne de l'avancée dans le cycle de vie.

Par ailleurs, s'il apparaît que des proportions équivalentes de femmes et d'hommes déclarent travailler par nécessité financière, on remarque des variations notables concernant le type d'emplois exercés selon le genre. Le baby-sitting, par exemple, est exercé par 18,8% des répondantes et 3,1% des répondants. Le cas des élèves-assistant·es à l'ULB est assez interpellant : 8,1% des travailleurs contre 3% des travailleuses occupent cette fonction chez les répondant·es. **Le statut d'étudiant·es-assistant·es pouvant servir de premier passage pour gravir les échelons du monde de la recherche universitaire, ceci peut être précurseur d'inégalités importantes dans la suite de ces étapes.** Et en effet, le rapport sur l'état de l'égalité de genre et de la diversité 2022-23 de l'ULB⁴⁶ montre bien la sous-représentation des femmes dans les corps académiques et scientifiques, dès le doctorat jusqu'aux échelons les plus élevés de la hiérarchie universitaire. Cela pose donc la question importante du recrutement des étudiantes dès l'étape de la

⁴⁶ ULB. 2023. Rapport sur l'état de l'égalité de genre et de la diversité.

thèse et des étudiant-es-assistant-es. Ces éléments mériteraient un travail d'enquête spécifique à partir des données administratives et d'un formulaire pour lequel on pourrait espérer un haut taux de réponse vu la relation contractuelle entre les étudiant-es assistant-es et l'ULB. Ceci permettrait de creuser l'analyse notamment par filière.

Les inégalités économiques de genre sont relativement contenues du point de vue financier pendant le passage à l'université, mais on assiste tout de même à une ségrégation genrée du marché du travail étudiant ce qui peut être précurseur des inégalités d'opportunités et de rémunération sur le marché du travail Belge⁴⁷. De même, on constate une forme de ségrégation raciale du marché du travail étudiant à l'observation des données. **On retient surtout la sur-représentation marquante des travailleurs-es d'Afrique subsaharienne dans les emplois non qualifiés avec un fort taux de pénibilité** (nettoyage, manutention, bâtiment, travaux à domicile, etc.), et le fait que les emplois en lien avec les enfants soient plus souvent occupés par les répondant-es d'Europe de l'Ouest.

3.5.4. Les aides sociales

Les aides sociales sont prévues pour aider les personnes les plus en difficulté, dans une volonté d'équité, afin de leur permettre de vivre - ou dans le cas des étudiant-es, d'étudier - dans de bonnes conditions⁴⁸. Les étudiant-es ont accès à des aides sociales qui leur sont spécifiquement dédiées et qui relèvent de l'assistance sociale, et non de l'assurance sociale. Ainsi, alors que l'assistance répond aux besoins des personnes précaires, l'assurance correspond à un retour sur contribution, comme c'est le cas du chômage. Les étudiant-es n'ont donc théoriquement pas le droit de bénéficier du chômage pendant leurs études, bien que certain-es, très minoritaires, puissent en bénéficier sous certaines conditions.

Dressons le bilan des aides accessibles pour les étudiant-es :

Allocations d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) :

Cette allocation, ou « bourse d'études », est destinée aux étudiant-es de l'enseignement secondaire et supérieur de nationalité Belge ou Européenne (à condition de résider officiellement en Belgique), et est délivrée en une fois aux étudiant-es qui la demandent. Cependant, certain-es étudiant-es étranger-es peuvent en bénéficier, dont notamment les étranger-es régularisé-es et les réfugié-es. Quant aux ressortissant-es d'autres pays, ils et elles doivent résider en Belgique depuis au moins 5 ans pour pouvoir en faire la demande. Quand cette bourse est perçue, les droits d'inscription sont réduits à 0 €, et la gratuité des supports de cours est assurée.

Service Social Etudiants de l'ULB (SSE) :

Le SSE est en charge de la gestion des réductions de minerval, hors taux boursier (0€), qui est géré par la FWB. Les étudiant-es introduisent d'abord une demande à la Fédération Wallonie Bruxelles, et leur statut de boursier détermine leur éligibilité à une exonération du minerval, ou les conditions dans lesquelles ce soutien sera possible. Les étudiant-es boursier-es sont exonéré-es de minerval. Celles et ceux n'ayant pas pu acquérir le statut boursier peuvent quand même soumettre une demande au SSE (en possession de leur preuve de refus) pour payer un minerval à un taux intermédiaire. Des aides peuvent également être attribuées par le SSE selon des critères préétablis (ponctuelles ou récurrentes, qu'on soit boursier-e ou non). Cette aide est souvent le dernier recours vers lequel peuvent se tourner des étudiant-es qui n'ont reçu aucune autre aide (mais est aussi cumulable avec d'autres aides).

Le SSE peut également fournir un soutien matériel, qui passe par l'octroi de la gratuité des supports de cours, par le prêt de matériel informatique, une aide pour l'achat de livres, etc. Par ailleurs, une aide mensuelle avait exceptionnellement été débloquée en 2020-21 par le SSE pour soutenir les étudiant-es les plus durement impacté-es par la crise du Covid-19.

Centres publics d'action sociale (CPAS) :

Le CPAS fournit une aide financière aux étudiant-es « à temps plein » de moins de 25 ans. Le montant de cette aide est évalué en fonction de différents critères, dont le revenu de l'étudiant, mais aussi ceux des personnes cohabitantes (dont les colocataires font partie). Pour bénéficier de cette aide, les étudiant-es peuvent être invité-es à prouver avoir travaillé durant l'année en cours, ou, le cas échéant, avoir effectué les démarches nécessaires, candidatures et preuves de refus à l'appui. Si ces conditions ne sont pas remplies, le CPAS peut dans certains cas potentiellement conditionner le maintien des aides au fait de chercher un job étudiant.

⁴⁷ Statbel. Direction générale statistique – statistics Belgium. 2022. Le marché du travail selon le genre.

⁴⁸ Olivier Galland, 2016 « Le budget étudiant », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 17- 32.

Autres bourses :

On peut citer ici les différentes bourses Erasmus, mais aussi des bourses privées, dont une minorité d'étudiant-es bénéficient. Parallèlement, les étudiant-es peuvent bénéficier, selon leur âge ou grâce à leur statut étudiant, de réductions diverses (transports, restauration), ou bien accéder à des logements moins coûteux (résidence universitaire), en plus d'avoir accès à divers services octroyés par l'université gratuitement ou à prix réduit (logement, restauration, santé, sports, culture, etc.).

Allocation d'intégration :

L'allocation d'intégration est une allocation perçue lorsque l'autonomie est réduite. Il s'agit d'une allocation destinée à compenser les coûts supplémentaires encourus en tant que personne handicapée afin de pouvoir participer à la vie sociale ("intégration").

Parallèlement, les étudiant-es peuvent bénéficier, selon leur âge ou grâce à leur statut étudiant, de réductions diverses (transports, restauration), ou bien accéder à des logements moins coûteux (résidence universitaire), en plus d'avoir accès à divers services octroyés par l'université gratuitement ou à prix réduit (logement, restauration, santé, sports, culture, etc.).

Méthodologie : dans ce chapitre, nous n'avons pas pris en compte le chômage, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une aide sociale mais d'une assurance sociale, qui concerne au demeurant des étudiant-es plus âgé-es ou en reprise d'études. Nous avons alors pris en compte les aides sociales mensuelles, à savoir celles délivrées par le CPAS et par le SSE, ainsi que l'allocation d'études de la FWB.

Ce chapitre ne présentera que les éléments recueillis en 2023 : tout d'abord, de nouvelles questions ont été intégrées et modifient les données qui sont alors difficilement comparables. Par ailleurs, en 2020, pendant la crise du Covid-19, les aides avaient été distribuées différemment, ce qui aurait aussi rendu ces comparaisons complexes.

Les aides sociales perçues par les répondant-es :

28,9% de l'échantillon bénéficie d'aides sociales (hors chômage, qui n'est pas une aide sociale) en 2023, et **ces aides sont parfois cumulées**. En tout, 4,1% des répondant-es bénéficient d'une aide du SSE, 8,2% d'une aide du CPAS, et 15,6% d'une allocation de la FWB (cf. Tableau 9).

Tableau 9 : aides sociales dont les répondant-es ont indiqué bénéficier (%) (2023).

	Bénéficiaire d'au moins une aide sociale	Bourse FWB (%)	Aide du SSE (%)	Aide du CPAS (%)	Autre allocation d'études (%)	Allocation handicap (%)
Total répondant-es	2018					
Bénéficiaires (N)	575	315	82	166	114	9
Bénéficiaires (%)	28,9	15,6	4,1	8,2	5,6	0,4
Origine sociale						
Favorisée	21,0	9,2	1,8	3,8	6,0	0,7
Moyenne	30,6	19,1	4,5	8,1	4,1	0,4
Défavorisée	41,4	23,5	9,3	14,6	6,5	0,3
Privations						
0	21,7	11,5	1,6	3,9	6,0	0,4
1	36,1	23,3	3,9	9,7	5,8	0,4
2	35,2	18,6	6,1	8,7	7,6	0,4
3	29,2	16,0	5,0	11,0	2,3	0,9
4	37,0	20,0	10,0	13,3	4,0	0,7
5 et 6	35,8	18,0	11,0	15,0	3,0	0,0
Nationalité						
Belgique	29,6	19,1	4,1	10,3	2,5	0,5
Europe de l'Ouest	40,6	13,2	3,1	5,4	20,9	0,0
Europe de l'Est	29,8	19,3	0,0	12,3	1,8	0,0
France	28,5	6,4	4,1	2,6	17,2	0,4
Autres pays du monde	18,8	7,7	3,1	4,6	3,1	0,0

Maghreb	7,3	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrique subsaharienne	19,8	4,0	9,9	2,0	4,0	1,0
Lieu de vie						
Cohabitation	26,5	19,8	4,1	5,8	1,4	0,4
Décohabitation	31,6	13,7	4,6	9,6	8,4	0,5
Genre						
Hommes	26,8	14,5	5,3	8,2	5,0	0,8
Femmes	29,8	16,1	3,5	8,2	6,0	0,3

Note : les chiffres en vert sont ceux dont la p valeur indique des variations significatives à $p < 0,05$ au moins.

Commentaires généraux :

Le tableau 9 reprend l'ensemble des aides sociales recensées dans l'enquête.

Il est utile de rappeler que **les données ayant été recueillies en cours d'année académique (novembre 2023), il est très probable que ces informations seraient différentes si récoltées à la fin de l'année académique.** On sait que concernant le SSE, certaines demandes peuvent être soumises jusqu'à la fin du mois d'août. **Il est donc important de prendre en compte que les proportions dans la population totale (ligne grisée) ne sont pas représentatives** – cette information n'est présente que pour mettre les autres en perspective. Ce tableau n'est donc intéressant que pour comparer les statistiques bi-variées, mettant à jour les variations au sein des différentes catégories socio-économiques.

Certaines aides sont très faiblement représentées, comme l'allocation handicap, mentionnée par seulement 9 personnes sur 2018 répondant-es. Ce chiffre peu élevé ne permet donc pas de comparaison pertinente de la représentation de cette aide par catégorie socio-démographique, ce qui explique d'ailleurs que les cases concernées soient toutes en bleu (les cases en vert étant celles dont la p valeur indique des variations significatives – voir commentaire du tableau). C'est pourquoi cette catégorie ne sera pas commentée dans ce chapitre. **Pour la même raison, mais aussi parce que ces questions, posées en cours d'année, affichent certainement des résultats incomplets, les commentaires resteront succincts pour l'ensemble du tableau, car la faible représentation de certaines catégories (aides du SSE notamment) limite les possibilités d'interprétation.**

Caractéristiques socio-démographiques des répondant-es recevant ces aides :

Origine sociale :

Les aides sociales sont attribuées selon une série de critères, qui doivent permettre d'attester que les individus qui en font la demande en ont effectivement besoin pour vivre. Dans le cas des étudiant-es, elles s'appuient le plus souvent sur les revenus des parents, comme les bourses de la FWB ou autres allocations d'études.

Ainsi, il est logique que, comme le montre le tableau 7, de plus fortes proportions de répondant-es bénéficient d'aides sociales lorsqu'ils et elles sont d'origine sociale défavorisée (41,4% d'entre elles et eux, contre 21% des répondant-es d'origine sociale favorisée). Les répondant-es d'origine sociale défavorisée bénéficient également plus souvent des aides de la FWB, du SSE et du CPAS.

Privations matérielles :

Certaines aides sont également délivrées en faisant la preuve des difficultés financières (c'est notamment le cas de certaines aides du SSE). Ainsi, les répondant-es n'ayant aucune privation matérielle sont 21,7% à recevoir des aides financières, alors que cela concerne 35,8% des répondant-es en situation de privations matérielles sévères. **Il est logique que les répondant-es qui sont dans les situations financières les plus difficiles reçoivent plus souvent des aides, mais le fait même que ces 35,8% soient malgré tout en situation de privations matérielles sévères indique que le fait de recevoir des aides ne leur suffit pas à sortir de la précarité.** Il en va de même pour les 37% parmi celles et ceux cumulant 4 privations matérielles, et les 29,2% de celles et ceux en cumulant 3.

Nationalité :

On constate de fortes variations dans l'attribution des aides selon la nationalité, ce qui est attendu compte-tenu du fait que la nationalité conditionne l'éligibilité aux aides en Belgique (aides de la FWB), mais aussi dans le pays d'origine pour les étudiant-es étranger-es. Ainsi, les répondant-es d'Europe de l'Ouest sont les plus grandes proportions à bénéficier d'aide sociales dans cet échantillon (40,6%). Les autres pays Européens (Belgique, France et Europe de l'Est) en reçoivent en proportions équivalentes (près de 30%), tandis que les pays non-Européens sont autour de 20% à en recevoir, sauf pour les répondant-es du Maghreb qui sont 7,3% à en recevoir. Attention cependant, les faibles effectifs de cette dernière catégorie (2,5% de l'échantillon d'enquête) ne permet pas de garantir la fiabilité de ce résultat.

On remarque que les bourses de la FWB sont majoritairement attribuées aux répondant-es Européen-nes, car elles ne sont en effet attribuées qu'aux Belges et membres de l'UE et dans certains cas à des étranger-es régularisés ou réfugié-es. Les aides du SSE sont allouées à près de 10% des répondant-es venant d'Afrique subsaharienne, chiffre plus de deux fois supérieur à la proportion de Belges qui en reçoivent (4,1%) – ce n'est pas surprenant, les Belges étant parmi les plus favorisé-es et les répondant-es d'Afrique subsaharienne étant les moins favorisé-es d'après les résultats de cette enquête. Il est notable que les répondant-es de France et autres pays d'Europe de l'Ouest soient des proportions significativement plus importantes que les autres (17,2% et 20,9%) à mentionner d'autres allocations d'études : il s'agit probablement d'aides reçues dans leurs pays, comme notamment les aides du CROUS en France.

Lieu de vie :

Les bourses de la FWB sont plus souvent perçues par les cohabitant-es (19,8% de ces dernier-es, contre 13,7% des décohabitant-es), ce qui est simplement dû au fait qu'il ya plus de Belges parmi les cohabitant-tes. Les « autres allocations » sont plus souvent mentionnées par les décohabitant-es, ce qui est certainement dû au fait que ces allocations sont majoritairement perçues par des étranger-es, qui sont généralement décohabitant-es. Enfin, si les décohabitant-es tendent à percevoir plus d'aides en moyenne (dont les aides du CPAS) car nous avons vu que ces dernier-es tendent à être plus précaires.

Genre :

On n'observe aucune variation selon le genre.

Le recours et non-recours aux aides sociales :

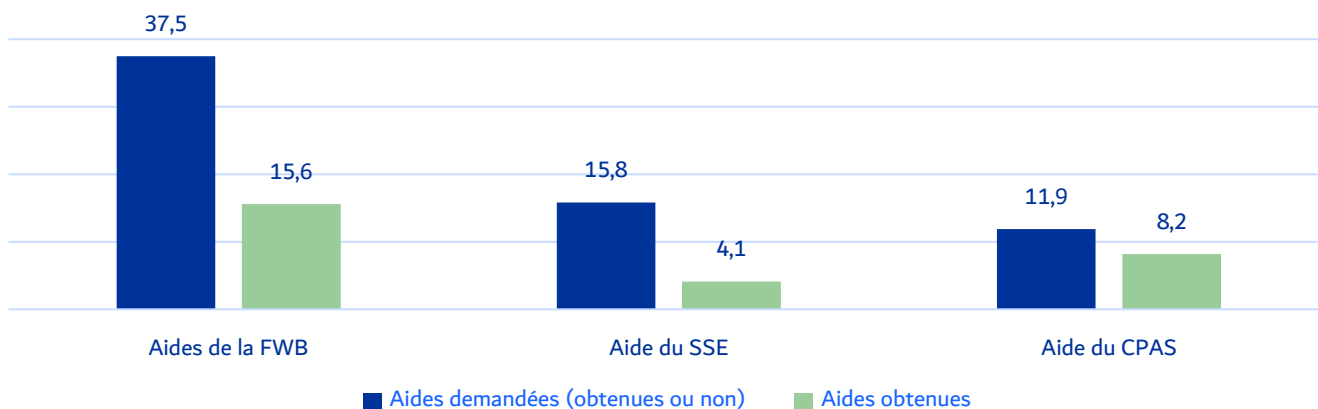
Le non-recours aux aides sociales est une question préoccupante, et c'est pourquoi nous avons tenté d'identifier ce qui auprès des répondant-es de cette enquête, favorisait le fait de se tourner vers l'aide sociale, et ce qui, au contraire, freinait ces démarches. Le rapport final du projet Belmod, commandité par le sécurité sociale⁴⁹, identifie 3 catégories de « coûts » liés à la demande ou non-demande :

- Les coûts d'information, qui font référence au temps et à l'effort attendus ou perçus pour s'informer à propos des prestations, de leurs critères d'éligibilité, des démarches à entreprendre ;
- Les coûts de processus, à savoir le temps, l'argent et l'énergie perçus ou prévus comme nécessaires pour la procédure de demande (délais, coûts relatifs aux transports, obstacles administratifs) ;
- Les coûts psychologiques et sociaux, qui sont liés à la stigmatisation pouvant découler des attitudes sociales négatives des pair-es, assistant-es, décideur-ses politiques ou de l'opinion publique en général.

⁴⁹ Service public fédéral. Sécurité Sociale. « Le non-recours à l'aide sociale en Belgique : propositions politiques ». 2022.

Pour adresser ces différents éléments, nous avons intégré de nouvelles questions à cette dernière édition de l'enquête sur les ressources économiques : **cette partie ne contiendra donc que des données de la cohorte 2023**. Nous avons d'abord tenté d'identifier les répondant-es ayant effectué des demandes (acceptées ou non), et les avons questionnés sur la manière dont ils et elles avaient entendu parler de chacune de ces aides. Nous avons par ailleurs identifié les répondant-es n'ayant pas demandé d'aides et les avons questionnés sur les raisons de cette absence de démarche (non-éligibilité ou autres raisons). Nous nous sommes focalisés sur les aides de la FWB, du SSE et du CPAS.

Figure 47 : aides demandées et aides obtenues (%) (2023)



N = 2018.

Au sein de la population d'enquête, 37,5% des répondant-es ont demandé des aides de la FWB. Parmi ces 757 personnes, 315 les avaient obtenues au moment de la récolte des données de cette enquête (15,6% de la population totale). De même, 15,8% (319 répondant-es) ont demandé une aide du SSE, et 11,9% (241 répondant-es) une aide du CPAS.

Pour rappel, ces données ont été récoltées en cours d'année (en novembre 2023) : **il est donc important de prendre en compte que le taux d'obtention, mais aussi le taux de demandes d'aides sont voués à évoluer au fil de l'année**. C'est pourquoi on ne traduira pas ce résultat en taux d'obtention de ces aides (aides obtenues / aides demandées).

Nous allons tout d'abord nous intéresser aux répondant-es connaissant les aides, et sur la façon dont ils et elles en ont entendu parler :

Tableau 10 : moyen par lesquels les répondant-es ayant demandé ces aides en ont eu connaissance (2023).

		Par les réseaux sociaux (instagram, facebook, etc.)	Par d'autres étudiant-es	Par des proches (non étudiant-es)	Lors d'événements destinés aux futur-es étudiant-es	Documentation trouvée sur le campus	Affichage sur le campus	Recherche sur internet	Par le SSE	Dans un CPAS	Je ne me souviens plus
Aides de la FWB	N	3	124	159	18	6	3	49	13	22	52
	%	0,7	26,9	34,5	3,9	1,3	0,7	10,6	2,8	4,8	11,3
Aides du SSE	N	89	11	31	21	18	37	4	/	17	11
	%	36,9	4,6	12,9	8,7	7,5	15,4	1,7	/	7,1	4,6
Aides du CPAS	N	135	241	7	6	37	/	14	60	/	27
	%	25,4	45,3	1,3	1,1	7	/	2,6	11,3	/	5,1

N = 461 (FWB), 241 (SSE), 532 (CPAS).

On constate que les aides de la FWB sont plus souvent connues grâce à des proches, étudiant-es ou non. Les aides du SSE sont plus souvent connues via les réseaux sociaux. Les aides du CPAS sont connues à la fois par le biais d'autres étudiant-es et via les réseaux sociaux. On note que **le SSE est mentionné comme relais des aides du CPAS par 11,3% des répondant-es bénéficiant du CPAS**.

Concernant les aides du CPAS, le fait d'en avoir entendu parler par d'autres étudiant-es est significativement plus souvent mentionné par les étudiant-es de nationalité Belge.

A présent, il est intéressant de regarder si les répondant-es qui n'avaient pas demandé ces aides les connaissent :

Tableau 11 : proportion de répondant-es à connaître les aides parmi celles et ceux qui ne les ont pas demandées (%) (2023).

	FWB			SSE			CPAS		
	Je n'en ai jamais entendu parler	J'en ai déjà entendu parler mais je ne sais pas exactement de quoi il s'agit	Je connais plutôt bien ces aides	Je n'en ai jamais entendu parler	J'en ai déjà entendu parler mais je ne sais pas exactement de quoi il s'agit	Je connais plutôt bien ces aides	Je n'en ai jamais entendu parler	J'en ai déjà entendu parler mais je ne sais pas exactement de quoi il s'agit	Je connais plutôt bien ces aides
N	504	584	155	680	837	159	411	974	367
%	40,5	47	12,5	40,6	49,9	9,5	23,5	55,6	20,9
Origine sociale									
Favorisée	44,5	45,1	10,4	42,8	49,5	7,7	21,7	57,1	21,2
Moyenne	32,5	50,9	16,6	39,1	49,3	11,6	19,5	57,4	23,0
Défavorisée	31,8	50,3	17,9	31,0	58,2	10,8	26,0	50,4	23,6
Privations									
0	41,6	48,9	9,5	42,4	50,1	7,5	18,5	59,7	21,8
1	39,4	47,2	13,4	35,5	53,2	11,4	21,0	53,6	25,4
2	33,8	46,5	19,7	34,4	54,1	11,5	23,5	55,2	21,3
3	38,1	44,1	17,8	42,9	47,9	9,2	17,9	55,9	26,3
4	34,2	50,0	15,8	37,4	47,5	15,2	35,0	51,3	13,7
5 et 6	37,5	50,0	12,5	36,8	47,4	15,8	31,2	50,6	18,2
Nationalité									
Belgique	37,5	48,5	14,1	38,1	52,0	9,9	15,7	60,1	24,3
Europe de l'Ouest	48,9	46,8	4,3	46,4	49,1	4,5	31,6	53,0	15,4
Europe de l'Est	45,8	41,7	12,5	41,9	48,8	9,3	19,1	55,3	25,5
France	46,0	42,3	11,7	48,4	44,2	7,4	41,4	43,0	15,7
Autres pays du monde	50,9	37,7	11,3	50,9	34,5	14,5	45,8	47,5	6,8
Maghreb	41,9	41,9	16,1	42,9	42,9	14,3	42,5	40,0	17,5
Afrique subsaharienne	35,8	55,6	8,6	36,9	52,3	10,8	42,2	48,9	8,9
Lieu de vie									
Cohabitation	41,0	48,1	10,9	39,3	52,5	8,2	39,3	52,5	8,2
Décohabitation	38,4	47,3	14,3	39,9	49,3	10,8	39,9	49,3	10,8
Genre									
Femmes	41,7	45,0	13,2	39,4	50,9	9,7	25,9	58,4	15,7
Hommes	38,3	50,7	11,0	43,1	47,8	9,0	22,4	54,3	23,4

Note : les chiffres en vert sont ceux dont la p valeur indique des variations significatives à $p < 0,05$ au moins.

Ce tableau indique le niveau de connaissance des aides par les répondant-es ne les ayant pas demandées. La première ligne (proportions en gras) indique ces proportions pour l'ensemble de ces répondant-es. On voit ainsi que 12,5% indiquent bien connaître les aides de la FWB, 9,5% celles du SSE, et 20,9% celles du CPAS.

Il est en revanche interpellant de constater que **plus de 40% des répondant-es n'ont jamais entendu parler des aides de la FWB et du SSE**. En outre, en dépit du fait que, de manière attendue, les répondant-es d'origine sociale défavorisée connaissent mieux ces

aides que les autres, ces dernier-es sont quand même **plus de 30% à ne pas avoir demandé ces aides et à n'en avoir jamais entendu parler. Ce sont pourtant les individu-es qui a priori seraient le plus susceptibles d'en bénéficier.**

On n'observe pas de variations selon les autres variables socio-économiques pour les aides de la FWB et du SSE.

Le constat est différent concernant les aides du CPAS. Cette fois-ci, on n'observe pas de variations particulières selon l'origine sociale, mais on constate de grandes variations selon la nationalité : les répondant-es les connaissant le moins sont les répondant-es de nationalité non-Européenne – exception faite pour les répondant-es du Maghreb, qui semblent en être mieux informé-es en moyenne. Il est normal que les non-Européen-ne connaissent moins ces aides, dans la mesure où les demander peut mettre en péril leur visa.

Il est intéressant de constater qu'on observe des variations selon le niveau de privations matérielles et non selon l'origine sociale concernant les aides du CPAS. En effet, les aides du CPAS sont destinées à fournir un apport minimum vital pour les personnes n'ayant aucune autre source de revenu, ce qui est certainement plus souvent le cas de personnes en grande situation de privations, sans que cela soit nécessairement lié à leur origine sociale.

Enfin, les hommes semblent être de plus grandes proportions à déclarer bien connaître les aides du CPAS, et les données de cette enquête ne permettent pas d'expliquer pourquoi, d'autant plus qu'ils sont une proportion strictement équivalente à celle des femmes à en bénéficier (8,4%).

Voyons à présent quelles raisons sont évoquées pour expliquer le non-recours aux aides :

Tableau 12 : raisons évoquées pour le non-recours aux aides parmi les personnes ne les ayant pas demandées (2023).

		J'ai fait la demande cette année et je n'ai pas encore reçu la réponse	Je n'en ressens pas le besoin financier	Je ne me suis pas senti-e légitime à recevoir une aide financière	Je préfère ne pas dépendre des aides financières	Les démarches administratives me découragent	Je ne sais pas comment demander ces aides financières	Je n'ai pas assez d'informations	J'ai peur que les allocations familiales de mon ou mes parent(s) diminuent (CPAS seulement)
Aides de la FWB	N	2	26	43	5	24	9	2	/
	%	1,3	16,8	27,7	3,2	15,5	5,8	1,3	/
Aides du SSE	N	4	30	55	6	34	12	9	/
	%	2,5	18,9	34,6	3,8	21,4	7,5	5,7	/
Aides du CPAS	N	6	129	131	26	36	15	20	46
	%	1,6	35,1	35,7	7,1	9,8	4,1	5,4	12,5

N = 155 (FWB), 159 (SSE), 367 (CPAS).

Le tableau 12 reprend les raisons choisies par les répondant-es qui n'ont pas demandé les aides pour expliquer leur non-recours. Il faut tout d'abord mentionner que les effectifs de ce tableau sont très bas : ces chiffres ne peuvent être considérés que comme des indices, mais en aucun cas comme des données représentatives.

On note quand même que **le fait de ne pas s'être senti-e légitime à recevoir une aide financière est plus souvent mentionné que le fait de ne pas en ressentir le besoin financier**, et que le fait d'être découragé par les démarches administratives est régulièrement mentionné également.

Concernant les aides du CPAS, on remarque quelques variations selon les catégories socio-démographiques. Il est notable que les hommes mentionnent plus souvent que les femmes ne pas en ressentir le besoin financier (49% d'entre eux contre 30,7% des femmes ; p valeur = 0,002). Aussi, on observe des variations selon la nationalité concernant le fait de ne pas avoir assez d'informations, raison plus souvent sélectionnée par les répondant-es de nationalité d'un pays d'Europe de l'Est ou de la catégorie « autres pays » (non-Européens) (25% de ces deux catégories ; p valeur = 0,002). Enfin, les répondant-es en faculté de sciences humaines sont 12,8% à avoir déclaré être découragé-es par les démarches administratives, ce qui est significativement plus élevé (p valeur = 0,012) que pour les répondant-es qui étudient en sciences et technologies (3,4%) et en sciences de la santé (2%).

Parfois, les répondant-es ont déclaré ne pas bénéficier des aides car elles n’avaient pas abouti. Observons quels en étaient les motifs :

Tableau 13 : raisons évoquées pour le fait que les demandes d’aide n’aient pas abouti (2023).

		J'en ai fait la demande et j'attends la réponse	Je ne respectais pas les conditions	La particularité de ma situation n'a pas été suffisamment prise en compte	J'ai été découragé-e par la complexité de la procédure	Je n'ai pas pu faire la demande dans les délais impartis	Je n'ai pas pu récolter les documents nécessaires
Aides de la FWB	N	299	92	46	13	8	7
	%	66,3	20,4	10,2	2,9	1,8	1,6
Aides du SSE	N	133	30	21	34	6	10
	%	56,1	12,7	8,9	14,3	2,5	4,2
Aides du CPAS	N	31	15	18	8	3	4
	%	41,3	20	24	10,7	4	5,3

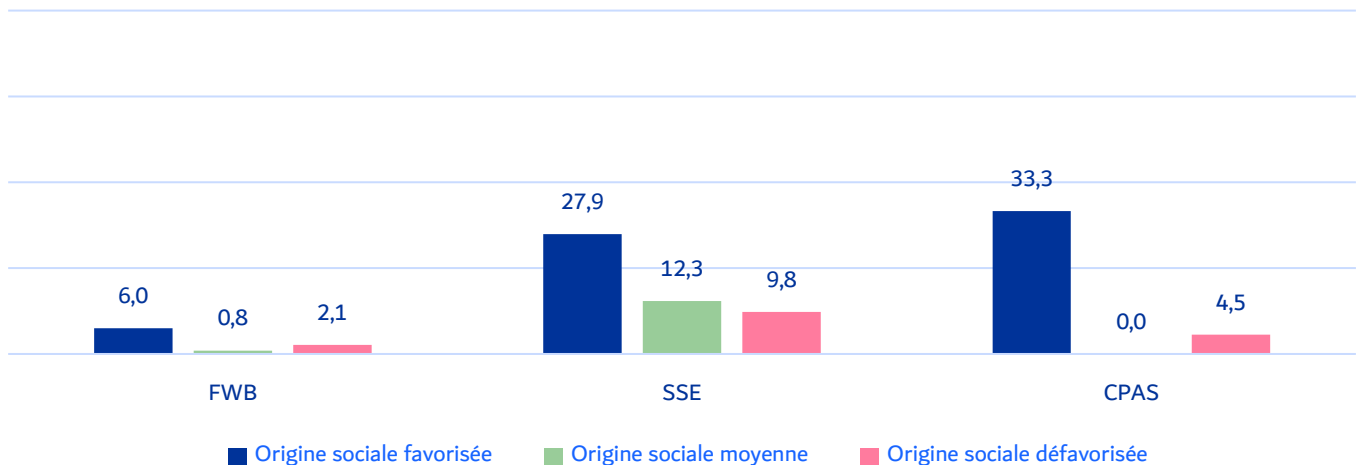
N = 451 (FWB), 237 (SSE), 75 (CPAS).

L’enquête ayant été diffusée en novembre, on note que la majorité de celles et ceux qui dont la demande n’a pas (encore) abouti attend toujours la réponse à leur demande au moment de la récolte des données (66,3% des aides de la FWB, 56,1% des aides du SSE, et 41,3% des aides du CPAS). Les restant-es mentionnent le plus souvent ne pas respecter les conditions (20,4% des aides de la FWB, 12,7% des aides du SSE, et 20% des aides du CPAS). Le fait que la particularité de la situation n’ait pas été prise en compte est également mentionné par 24% des répondant-es s’étant vu refuser les aides du CPAS.

Concernant les aides du SSE, on remarque que les 6 personnes n’ayant pas pu faire la demande dans les délais impartis ont moins de 20 ans (p valeur = 0.006).

Il est également intéressant de relever que les répondant-es d’origine sociale favorisée sont significativement plus nombreux-ses à déclarer avoir été découragés par la complexité de la procédure pour les 3 types d’aides :

Figure 48 : proportions qui n'ont pas demandé ces aides en raison de la complexité de la procédure selon l'origine sociale (%) (2023)



N = 342 (FWB), 194 (SSE), 61 (CPAS).
P valeurs : 0.045 (FWB) ; 0,011 (SSE) ; 0,002 (CPAS).

Le fait de ne pas avoir pu réunir les documents nécessaires pour les aides de la FWB n’a également été mentionné que par des répondant-es d’origine sociale favorisée (p valeur = 0,020). Le fait de ne pas avoir pu récolter les documents nécessaires pour bénéficier des bourses du SSE a été pour la majorité mentionné par des répondant-es d’Afrique subsaharienne, mais cela est lié au fait que ce sont les principaux.ales bénéficiaires (et donc demandeur-ses) de ces aides.

EN SOMME

Les données de 2023 apportent de nouveaux éclairages sur la question des aides sociales. Les répondant-es d'origine sociale défavorisée tendent à mieux connaître les différentes aides sociales que les autres. Cependant, il est préoccupant de constater que parmi celles et ceux qui n'avaient pas demandé d'aides de la FWB et du SSE dans cette catégorie, **plus de 30% n'en avaient jamais entendu parler**. On retient également que le fait de ne pas s'être senti-e légitime à recevoir des aides sociales est un motif important du non-recours. Enfin, il est intéressant de constater que les répondant-es entendent le plus souvent parler de ces aides par leurs proches (étudiant-es et externes), ce qui encourage à stimuler le réseau comme moyen de diffusion de l'information.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Les aides sociales permettent l'amélioration de la qualité de vie de nombreux-ses étudiant-es. Cependant, les répondant-es qui en bénéficient sont plus souvent dans des situations financières difficiles à très difficiles. En effet, parmi les répondant-es recevant des aides sociales, 52,6% déclarent être en situation financière « difficile » à « très difficile ». **Paradoxalement, cela signifie donc que ces aides sociales ne sont pas toujours suffisantes pour sortir ces étudiant-es de la précarité, puisque celles et ceux qui en reçoivent restent majoritaires parmi les personnes en difficultés financières.**

Au moment de la récolte des données, 37,5% des répondant-es avaient demandé des aides de la FWB, 15,8% avaient demandé une aide du SSE, et 11,9% une aide du CPAS. Cela signifie que des proportions relativement importantes des étudiant-es ont connaissance des aides et savent entreprendre les démarches pour en bénéficier. Seulement, on sait qu'une partie des personnes qui pourraient bénéficier d'aides sociales ne les demandent pas⁵⁰, c'est pourquoi nous avons tenté d'explorer la question du non-recours. On retient que **plus de 40% des répondant-es qui ne bénéficient pas des aides de la FWB et du SSE n'avaient en fait jamais entendu parler ces aides**. Si c'est plus souvent le cas des répondant-es d'origine sociale favorisée (qui sont a priori moins susceptibles d'en avoir besoin), on fait quand même le constat alarmant que **plus de 30% des répondant-es d'origine sociale défavorisée qui n'ont pas demandé ces aides n'en ont jamais entendu parler**. Cela soulève donc une question intéressante concernant la problématique du non-recours : **est-ce que ces étudiant-es auraient demandé ces aides s'ils et elles en avaient eu bonne connaissance ?**

Les répondant-es qui ont demandé ces aides et qui les connaissent mentionnent le plus souvent en avoir entendu parler via les réseaux sociaux, les pair-es étudiant-es, les proches non étudiant-es, ou bien les événements destinés aux futur-es étudiant-es. **C'est un bon signal pour soutenir ces méthodes, au détriment des autres, peu souvent mentionnées par les répondant-es, comme les affichages ou la documentation trouvée sur le campus, qui font aujourd'hui figure de méthodes datées.**

Concernant les raisons évoquées pour le non-recours, on note avec intérêt que **le fait de ne pas s'être senti-e légitime à recevoir une aide financière est aussi souvent mentionné que le fait de ne pas en ressentir le besoin financier** : c'est un signal notable de la nécessité de déconstruire le rapport aux aides sociales et à la représentation de l'« assistantat »⁵¹. **Il est enfin intéressant de relever que ce sont les répondant-es d'origine sociale favorisée qui déclarent le plus souvent avoir été découragés par la complexité de la procédure pour les 3 types d'aides**. Cela suggère – à l'encontre, justement, de la figure de l'assisté-e – que ce « découragement » a peut-être moins de possibilités de se déployer dans les plus fortes situations de besoin, ou, en d'autres termes, que les plus précaires ne peuvent pas autant se permettre d'être découragés par des démarches administratives, même complexes.

3.6. Conséquences de la précarité

3.6.3. Des privations matérielles

Nous avons présenté en début de rapport notre indicateur de cumul des privations matérielles, inspiré de la méthodologie employée par l'enquête Européenne sur les conditions de vie. Il reprend des exemples de dépenses du quotidien dont certain-es étudiant-es peuvent être amenés à se priver pour des raisons financières, et c'est à travers le cumul de ces privations que nous avons été en

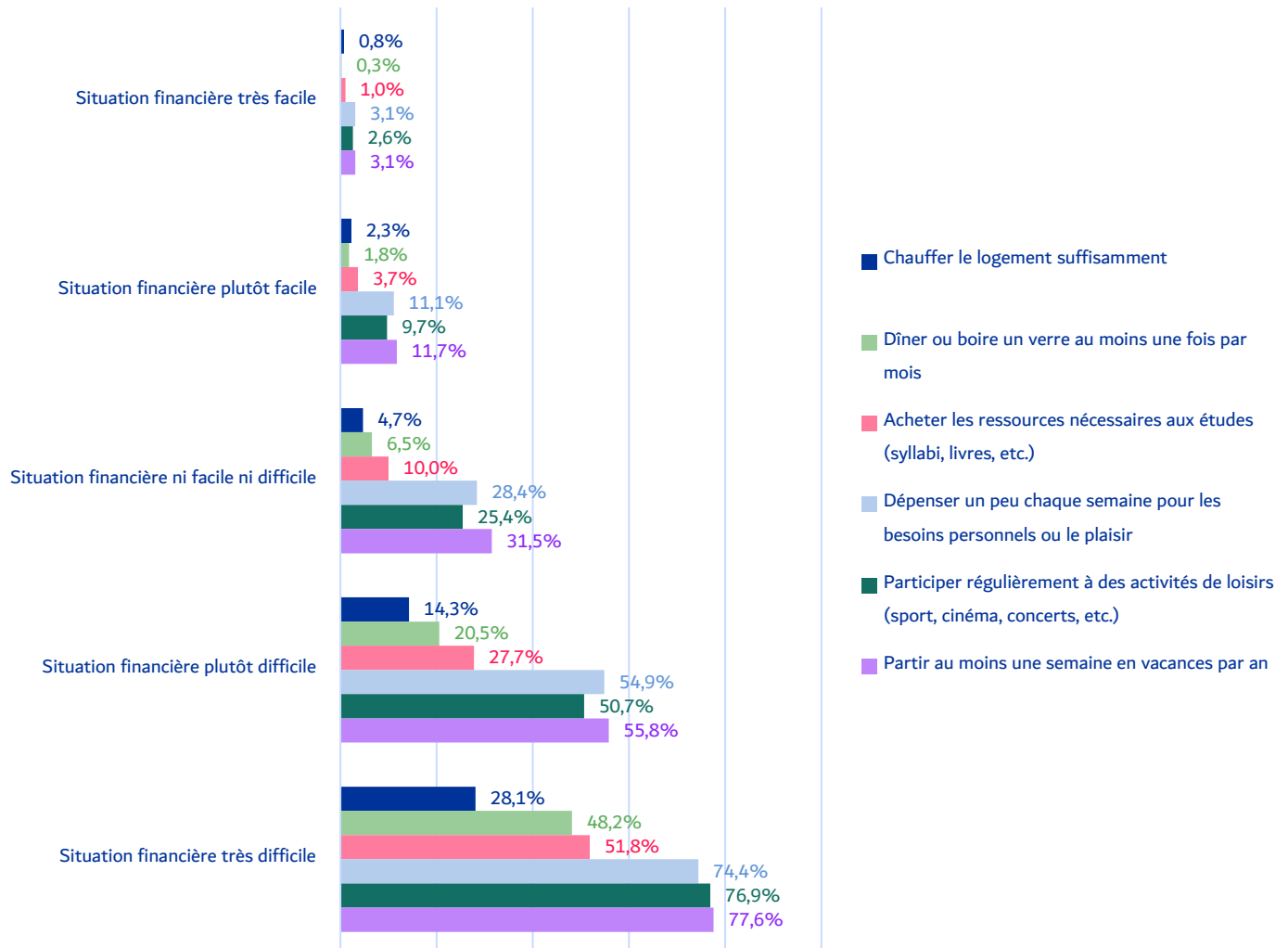
⁵⁰ Service public fédéral. Sécurité Sociale. « Le non-recours à l'aide sociale en Belgique : propositions politiques ». 2022.

⁵¹ BORGETTO, Michel. « Assistance et assistantat ». Constructif, 2022/2 N° 62, 2022. p.57-60.

mesure d'identifier les répondant-es les plus précaires. A présent, il est intéressant de revenir sur chacun de ces indicateurs pour évoquer la réalité concrète des privations que sont amené-es à subir les étudiant-es dans le besoin.

Le graphique suivant montre la proportion de répondant-es à se priver de ces dépenses selon leur situation financière :

Figure 49 : proportions de répondant-es qui doivent se priver de ces dépenses pour raisons financières (%) (2023)



N : 4820.
P valeurs < 0,001.

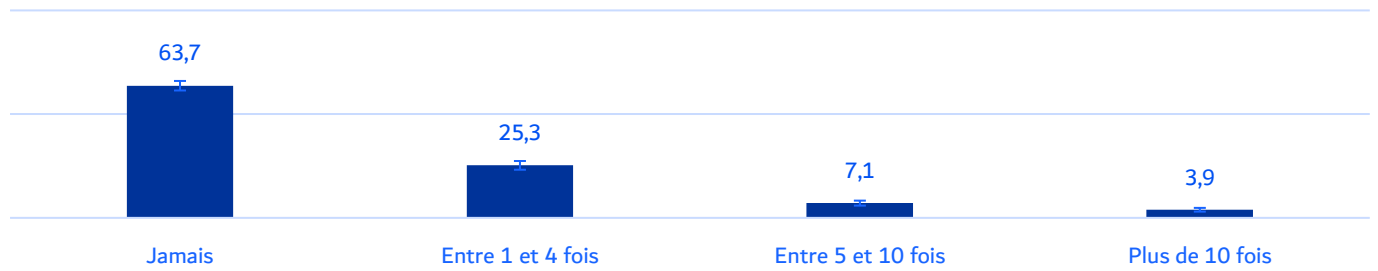
De manière évidente, la situation financière impacte la capacité à effectuer les dépenses listées dans ce graphique. On remarque tout d'abord que les répondant-es vivant les situations financières les plus confortables ne sont quasiment pas concerné-es par les privations. A l'opposé, les répondant-es en situation financière très difficile sont une majorité à devoir se priver. Les loisirs et les vacances ne sont pas accessibles pour 3 de ces répondant-es sur 4. La moitié d'entre elles et eux ne peuvent dîner ou boire un verre une fois par mois. Près de 1 répondant-e en situation financière très difficile sur 3 ne peut chauffer son logement correctement, et plus de la moitié ne peuvent acheter les ressources nécessaires à leurs études.

3.6.4. L'alimentation

Nous allons présenter ici un type de privation marquant, car il relève d'un besoin physiologique essentiel pour la survie : s'alimenter. Il n'est même pas question de l'impact du manque de moyens sur la qualité de l'alimentation, mais « seulement » sur sa disponibilité. En outre, cette question a soulevé un intérêt particulier dans l'actualité à cause de l'inflation. C'est pourquoi, dans cette dernière édition de l'enquête, nous avons demandé aux répondant-es s'ils et elles rataient des repas pour des raisons financières et à quelle

fréquence au cours du mois précédant la récolte des données (novembre 2023), de la manière suivante : « Au cours du mois précédent, combien de fois avec-vous sauté un repas pour des raisons financières ? ». **Il faut prendre en compte, à la lecture des résultats, qu'il existe certainement des variations d'interprétation de cette question. En effet, il y a une différence entre rater un repas parce qu'on est hors de chez soi et qu'il est trop cher de manger dans un restaurant, et se priver de repas à la maison. Les deux révèlent de la précarité, mais ne renvoient pas tout à fait aux mêmes réalités.**

Figure 49 : fréquence à laquelle les répondant.es ont déclaré avoir manqué des repas pour des raisons financières au cours du dernier mois (%) (2023)

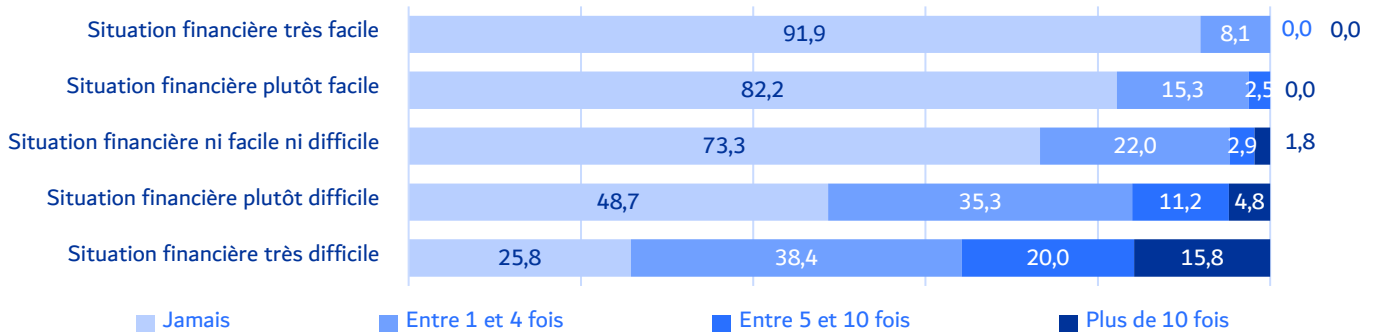


N = 1660.

Les répondant.es sont seulement 63,7% à ne jamais avoir manqué de repas pour des raisons financières au cours du mois précédant la récolte des données, ce qui signifie que 36,3% ont déjà été dans ce cas au moins une fois. 7,1% déclarent que c'est arrivé entre 5 et 10 fois, et 3,9% plus de 10 fois.

Cependant, ces proportions varient évidemment en fonction de la situation financière :

Figure 50 : fréquence à laquelle les répondant.es ont déclaré avoir manqué des repas pour raisons financières au cours du dernier mois selon leur situation financière (%) (2023)



N = 1660.

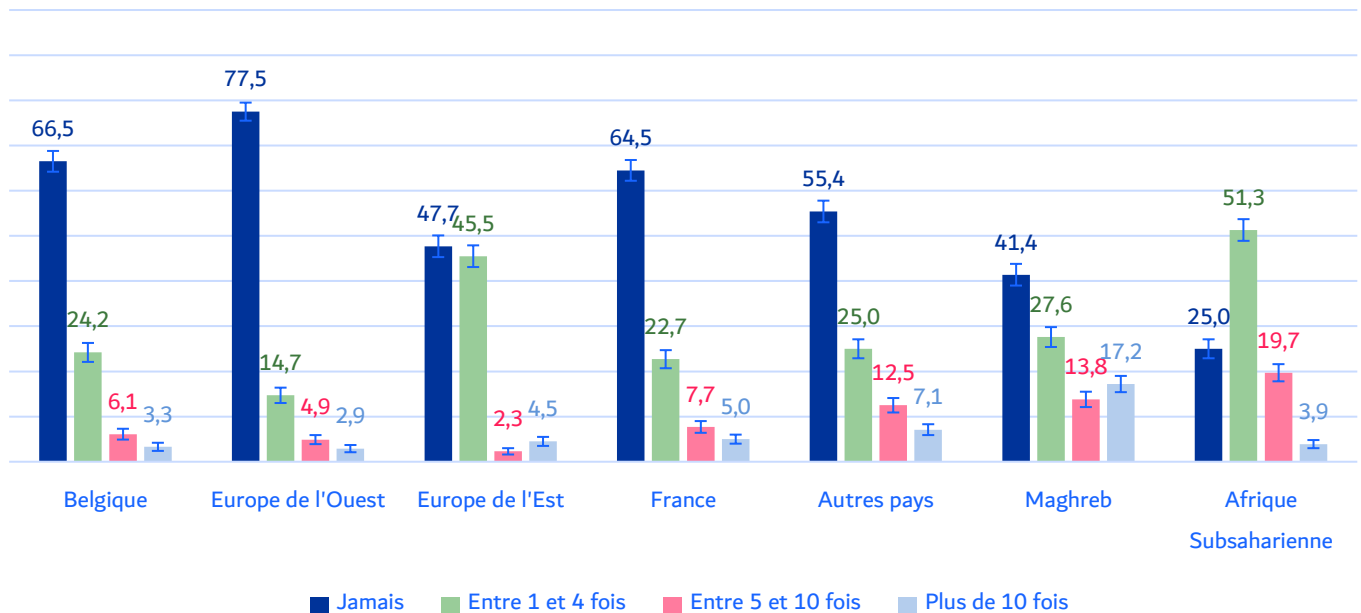
P valeur < 0,001.

Les répondant.es en situation financière très facile sont 8,1% à avoir déjà manqué un repas pour des raisons financières au cours du mois précédant l'enquête, mais aucune ne s'est privé plus de 1 à 4 fois. De l'autre côté de la distribution, **les répondant.es en situation financière très difficile sont 74,2% à avoir déjà manqué un repas par manque de moyens, et pour 15,8%, c'est arrivé plus de 10 fois au cours du mois précédant l'enquête.**

Ainsi, s'il existe des variations d'interprétation de la question relative à la privation alimentaire, on constate quand même des variations importantes selon la situation financière.

En outre, il paraît important de mentionner que **ce phénomène touche plus souvent les répondant-es décohabitant-es**, qui sont 43,3% à avoir déjà manqué un repas par manque de moyens au cours du mois précédant l'enquête, contre 26,5% des cohabitant-es. Aussi, les populations **les plus précarisées sont bien plus fortement touchées par ce phénomène**, dont notamment les étranger-es non Européen-nes (qui sont également bien plus souvent décohabitantes), comme nous pouvons le voir dans le graphique suivant :

Figure 51 : fréquence à laquelle les répondant-es ont déclaré avoir manqué des repas pour des raisons financières au cours du dernier mois selon leur nationalité (%) (2023)



N = 1660.
P valeur < 0,001.

Les répondant-es non Européen-nes sont au total 23,6% à avoir manqué au moins 5 repas au cours du mois précédant la réception du questionnaire, contre 10,7% des Européen-nes non Belges et 9,4% des Belges. Si on observe ces résultats plus en détail dans le graphique, on constate que les répondant-es de nationalité d'un pays d'Afrique sub-saharienne sont seulement 25% à ne jamais avoir dû rater de repas pour raisons financières, alors que c'est le cas de 77,5% des répondant-es d'Europe de l'Ouest. Il est également marquant que les répondant-es de nationalité d'un pays du Maghreb soient 17,2% à avoir manqué plus de 10 repas pour raisons financières au cours du mois précédent. Cela équivaut à un repas manqué tous les 3 jours.

EN SOMME

La précarité financière s'exprime dans la réalité matérielle des étudiant-es. Ainsi, les plus précaires subissent des privations matérielles consistantes et transversales (qualité du logement, alimentation, ressources pour les études, loisirs) qui nuisent à leur qualité de vie et à leurs conditions d'étude.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Comme nous l'avons déjà montré dans le chapitre « Une approche par les privations matérielles », les répondant-es les plus précaires sont de plus grandes proportions à se priver pour des raisons financières. Nous revenons ici sur ces indicateurs pour montrer de manière plus concrète la forme que prennent ces privations, et la façon dont elles s'expriment dans le quotidien.

On observe qu'une part particulièrement importante des étudiant-es précaires déclarent se priver des dépenses associées au plaisir et aux loisirs. Ainsi, 3 répondant-es sur 4 en situation financière très difficile déclarent que leur situation financière les contraint à se priver de dépenses « pour leurs loisirs », « pour leurs besoins personnels ou le plaisir », et ne partent pas en vacances. Les plus favorisé-es sont, elles et eux, moins de 5% à se déclarer dans ces situations.

Nous avons également vu, au travers de ce rapport, que la précarité impacte largement la qualité du logement (chambres plus souvent partagées, logements plus souvent bruyants, etc.). Ici, nous constatons en plus que près d'un tiers des précaires ne peuvent chauffer leur logement correctement pour raisons financières. C'est un constat préoccupant dans un contexte de hausse du coût de l'énergie.

Nous révélons en outre que **plus d'un tiers des répondant-es les plus précaires déclare avoir raté au moins 5 repas pour des raisons financières au cours du mois précédant l'enquête**. Se nourrir relevant des besoins essentiels pour la survie, ce constat n'est pas anodin. Rappelons que la distance avec le domicile familial précarise, notamment parce que la famille ne peut fournir aussi facilement d'aide en nature, qui d'une part, allège le coût général des dépenses, et d'autre part, peut prendre la forme d'aide alimentaire. Or plus la distance est grande, plus cela est prégnant : les étudiant-es étranger-es sont donc particulièrement vulnérables à la privation alimentaire, *a fortiori* si ils et elles ne sont pas européen-nes.

On note enfin que plus de la moitié des plus précaires déclare ne pouvoir acheter les ressources nécessaires à leurs études, ce qui présage de l'impact de la précarité sur les conditions de la réussite, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

3.7. Précarité et réussite

3.7.1. Constat

Dans les chapitres précédents, nous avons montré comment s'articulent les mécanismes qui créent de la précarité, puis analysé de quelle façon les étudiant-es répondent à leurs besoins financiers par le travail ou les aides sociales. Après avoir fait ces constats, il est intéressant de mesurer les liens entre précarité et réussite académique.

Pour ce faire, nous avons extrait les résultats académiques moyens des répondant-es de la base de données de l'ULB en préservant leur anonymat, conformément aux règles RGPD énoncées lors de la diffusion du questionnaire. Le premier indicateur utilisé est la moyenne annuelle, qui permet d'étudier de quelle ampleur la situation économique tend à impacter les résultats. Or, cet indicateur doit être considéré avec précaution. En effet, la moyenne ne reflète pas nécessairement la réussite académique. Il est par exemple possible d'obtenir des résultats très au-dessus de la moyenne sans valider son année car il manque certains crédits. Elle permet néanmoins d'observer des tendances intéressantes quant au lien entre résultats académiques et situation économique.

Comparons dans un premier temps comment sont distribués les résultats académiques moyens chez les inscrit-es et chez les répondant-es :

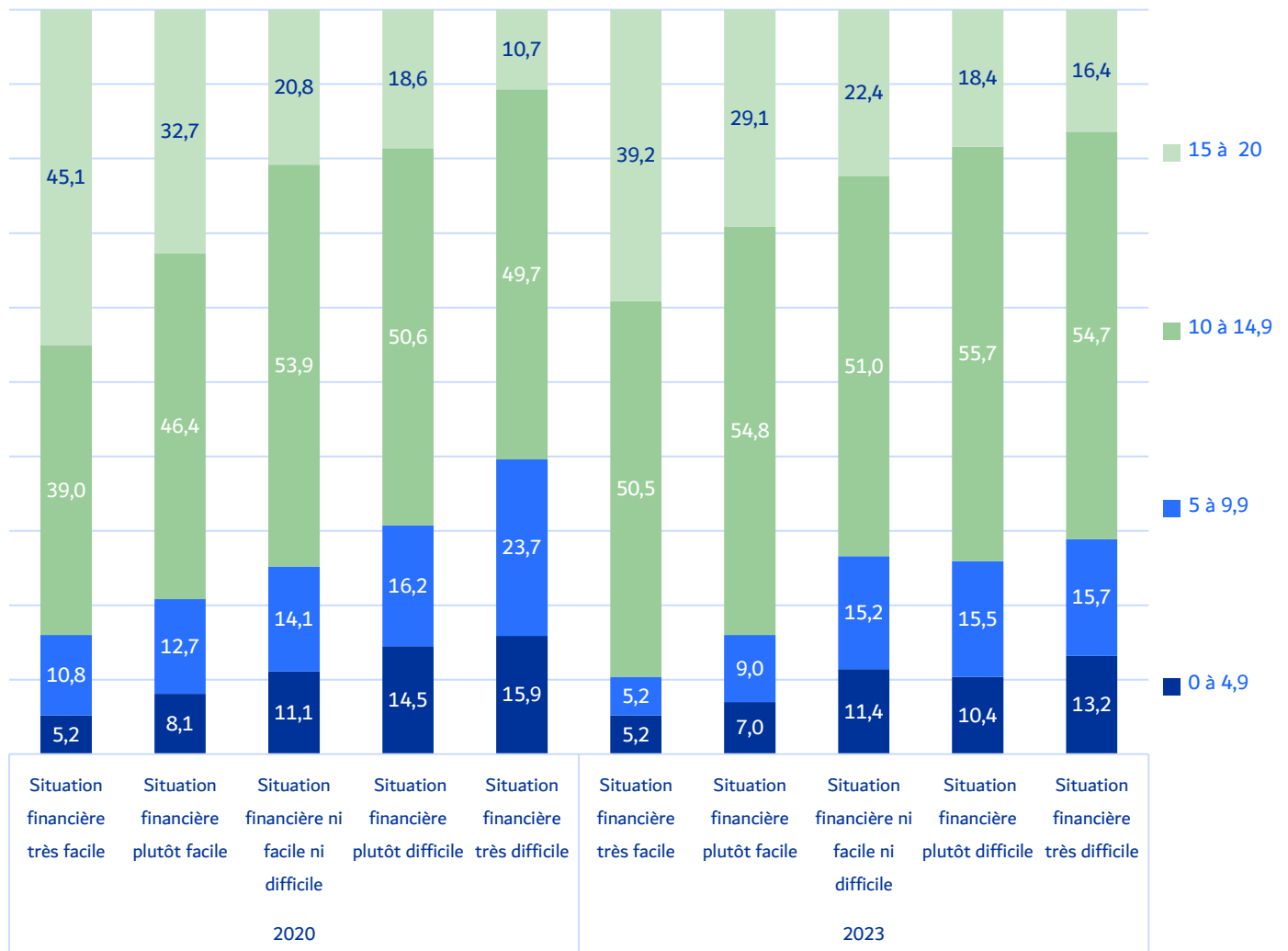
Tableau 14 : moyennes des points chez les répondant-es l'ensemble des étudiant-es inscrit-es de l'ULB.

	2020		2023	
	Population d'enquête (inscrit-es) (%)	Échantillon d'enquête (répondant-es) (%)	Population d'enquête (inscrit-es) (%)	Échantillon d'enquête (répondant-es) (%)
0 à 4,9	14,1	12,7	17	11,6
5 à 9,9	16,6	15,8	17,8	14,3
10 à 14,9	48,3	49,6	48,3	51,7
15 à 20	21	21,9	17	22,4

Comme présenté en introduction, on observe une détérioration de la représentativité de l'échantillon au regard des notes. En effet, en 2020, les notes des enquêté-es étaient assez proches de celles de la population inscrite. Pourtant, en 2023, on note une sensible sous-représentation des étudiant-es ayant une moyenne en dessous de 10 et une sur-représentation des étudiant-es ayant plus de 15/20. Cela peut éventuellement s'expliquer par le fait que les étudiant-es ayant abandonné (moyenne de 0) sont moins susceptibles que les autres d'ouvrir leur boîte mail universitaire et donc de répondre à une enquête institutionnelle.

Voyons à présent comment sont distribués les points selon la situation financière des répondant-es :

Figure 52 : notes sur 20 selon la situation financière (%)



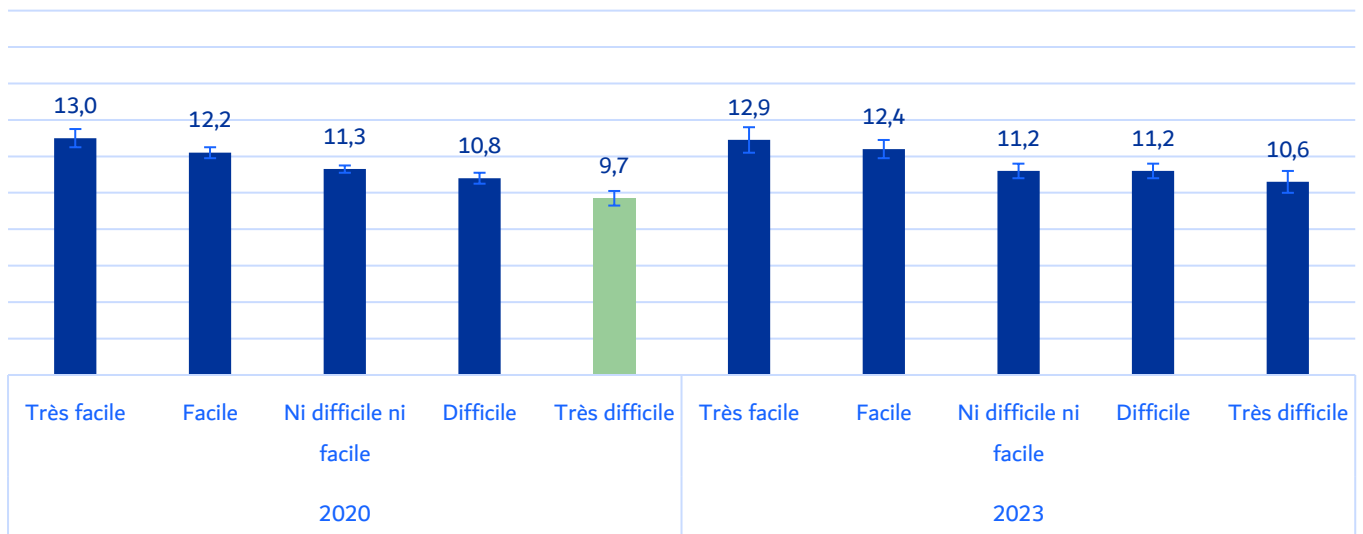
N = 3273 (2020), 1501 (2023).
P valeurs < 0,001.

Les moyennes annuelles en dessous de 10 sont représentées en bleu, et celles à partir de 10 en vert. Ainsi, on voit que les répondant-es ayant des fins de mois très faciles sont en 2023, sont 89,7% à avoir obtenu une moyenne supérieure à 10/20, tandis que ce n'est le cas que de 71,1% des répondant-es connaissant des fins de mois très difficiles.

En outre, 13,2% des répondant-es en situation financière très difficile ont des moyennes inférieures à 5, ce qui n'est le cas que de 5,2% des répondant-es ayant des fins de mois très faciles : **il est indéniable que la réussite académique est corrélée à la situation financière des répondant-es.** On remarque néanmoins une corrélation moins importante en 2023 qu'en 2020 : **les proportions de répondant-es ayant des notes inférieures à 10 étaient supérieures en 2020. Cet écart est particulièrement important chez les répondant-es précaires** : les répondant-es en situation financière très difficile étaient alors 39,6% à avoir des notes en dessous de 10, alors que ce chiffre s'élève à 28,9% en 2023, ce qui représente un écart de 10,7%.

On peut également observer les moyennes des répondant-es pour voir plus simplement de quelle manière les résultats sont impactés par la situation financière :

Figure 53 : moyenne des notes sur 20 selon la situation financière (%)

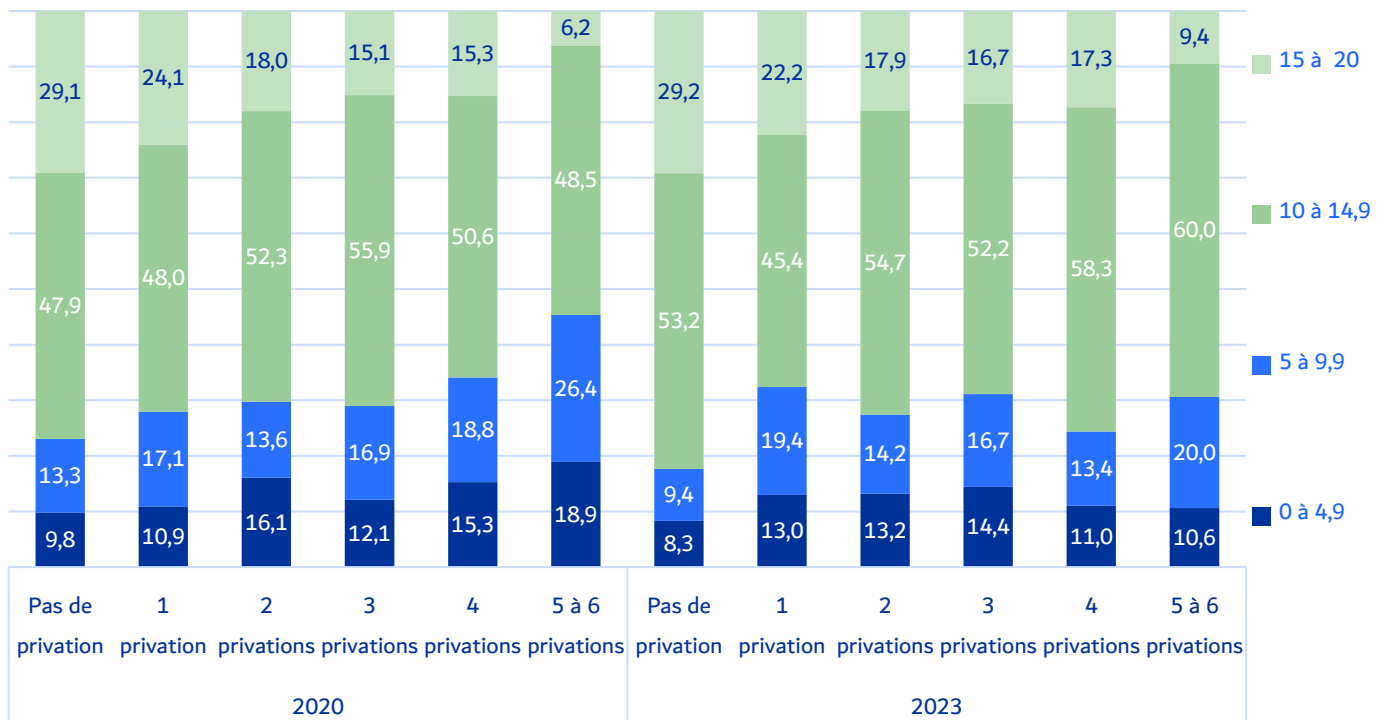


N = 3273 (2020), 1501 (2023).
P valeurs < 0,001.

Les notes en dessous de 10 sont représentées en bleu, et les notes au-dessus de 10 en vert. On observe ainsi un écart de 2,3 points entre les moyennes des points des répondant-es ayant des fins de mois très difficiles, et celles et ceux ayant des fins de mois très faciles en 2023. Cet écart était de 3,3 points en 2020. La moyenne des répondant-es ayant des fins de mois très difficiles était par ailleurs en dessous de 10 en 2020. Les résultats sont dans ce cas-ci beaucoup plus stables même si on observe une légère baisse du lien entre réussite et situation financière.

Il en va de même vis-à-vis des privations matérielles, qui sont également liées de manière significative à la réussite :

Figure 54 : notes sur 20 selon le niveau de privations matérielles (%)

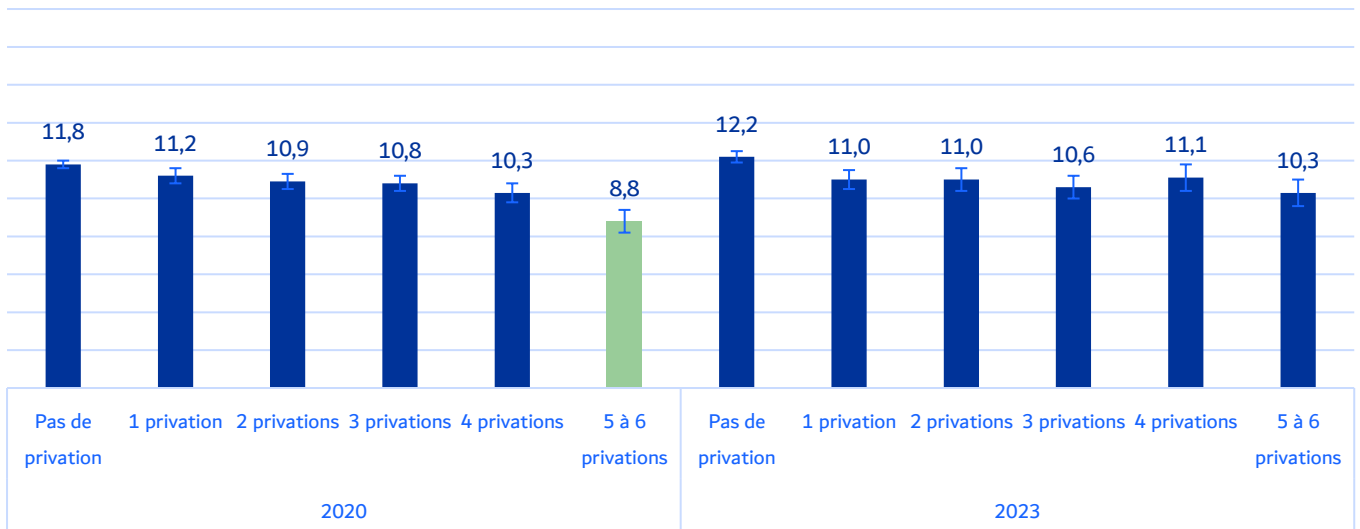


N = 3735 (2020), 1643 (2023).
P valeurs < 0,001.

On peut ici aussi constater que moins les répondant-es vivent de privations matérielles, meilleurs sont leurs résultats académiques. En effet, en 2023, **les personnes ne vivant aucune privation matérielle sont 29,2% à avoir une moyenne située entre 15 et 20, alors que ce n'est le cas que de 9,4% des répondant-es vivant entre 5 et 6 privations matérielles (près de 3 fois moins).**

Le constat ressort également si on observe la moyenne des points selon les privations matérielles : en 2023, l'écart est d'environ 2 points entre celles et ceux faisant face à au moins 5 privations matérielles et celles et ceux n'en connaissant aucune. On observe une baisse de la relation entre les deux variables puisque l'écart en 2020 était de 3 points.

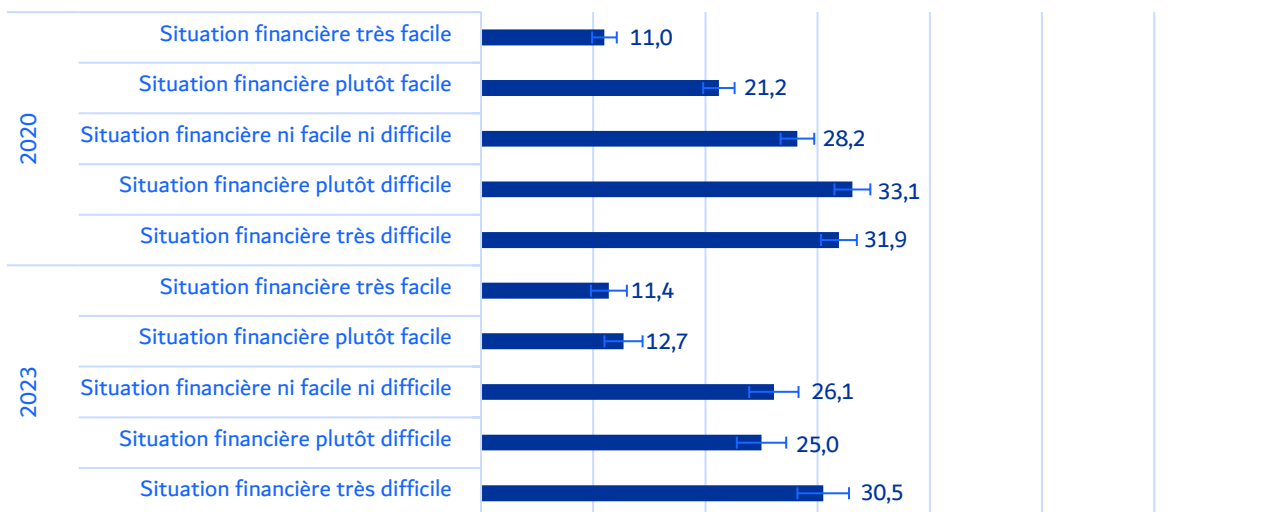
Figure 55 : moyennes des notes selon le niveau de privations matérielles (%)



N = 3735 (2020), 1643 (2023).
P valeurs < 0,001.

On peut effectuer une vérification supplémentaire de l'impact de la précarité sur la réussite scolaire en remontant plus loin dans le parcours des répondant-es, via l'observation du taux de redoublements en secondaire selon la situation financière des répondants. On sait qu'ils sont plus courants que la moyenne Européenne en Belgique, et qu'ils sont significativement liés à un moins bon taux d'études supérieures et d'employabilité que chez les personnes n'ayant jamais redoublé⁵² :

Figure 56 : part des redoublements au secondaire selon la situation financière (%)



N = 3305 (2020), 1515 (2023).
P valeurs < 0,001.

⁵² Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019. Bruxelles, octobre 2022.

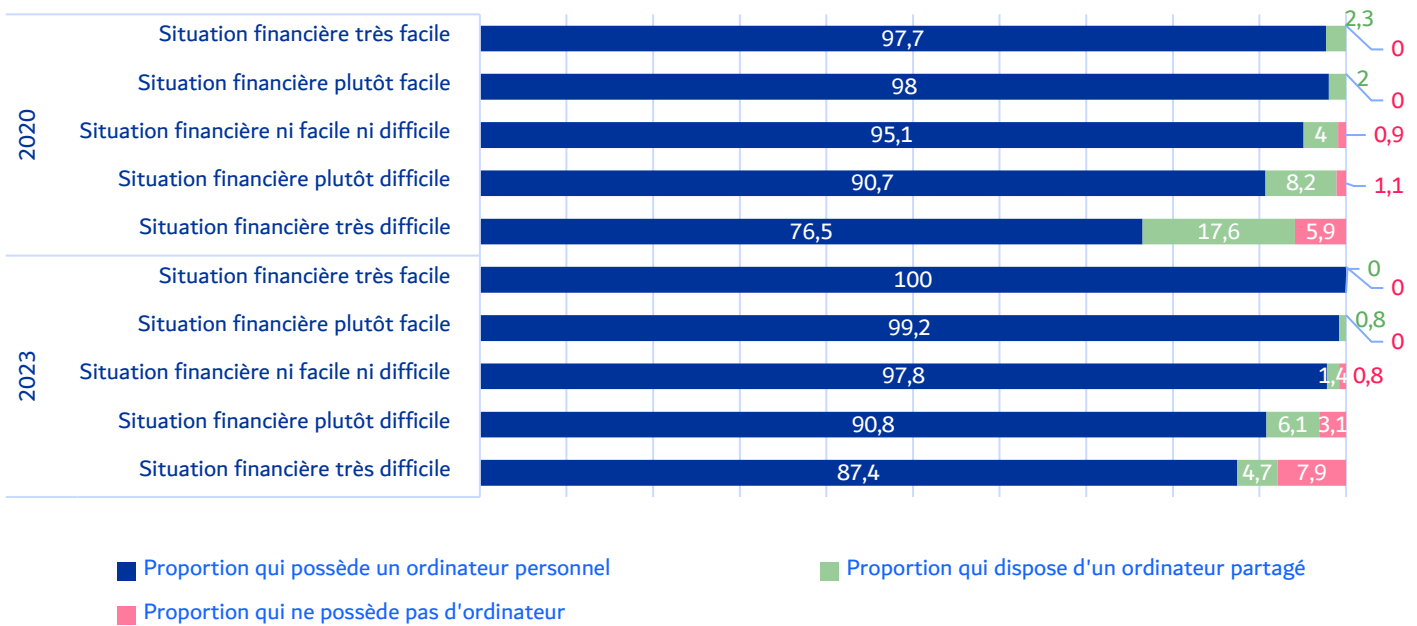
Ici aussi, on voit apparaître des écarts marquants selon la situation financière. Les répondant-es en situation financière très facile en 2023 sont 11,4% à avoir déjà redoublé au moins une fois, et cette proportion est 3 fois supérieure chez celles et ceux en situation financière très difficile (30,5%).

3.7.2. Les conditions de la réussite

Le matériel informatique :

Parmi les éléments qui pourraient concrètement impacter la réussite universitaire, l'accessibilité et la disponibilité du matériel informatique ont été investiguées :

Figure 57 : matériel informatique selon la situation financière (%)



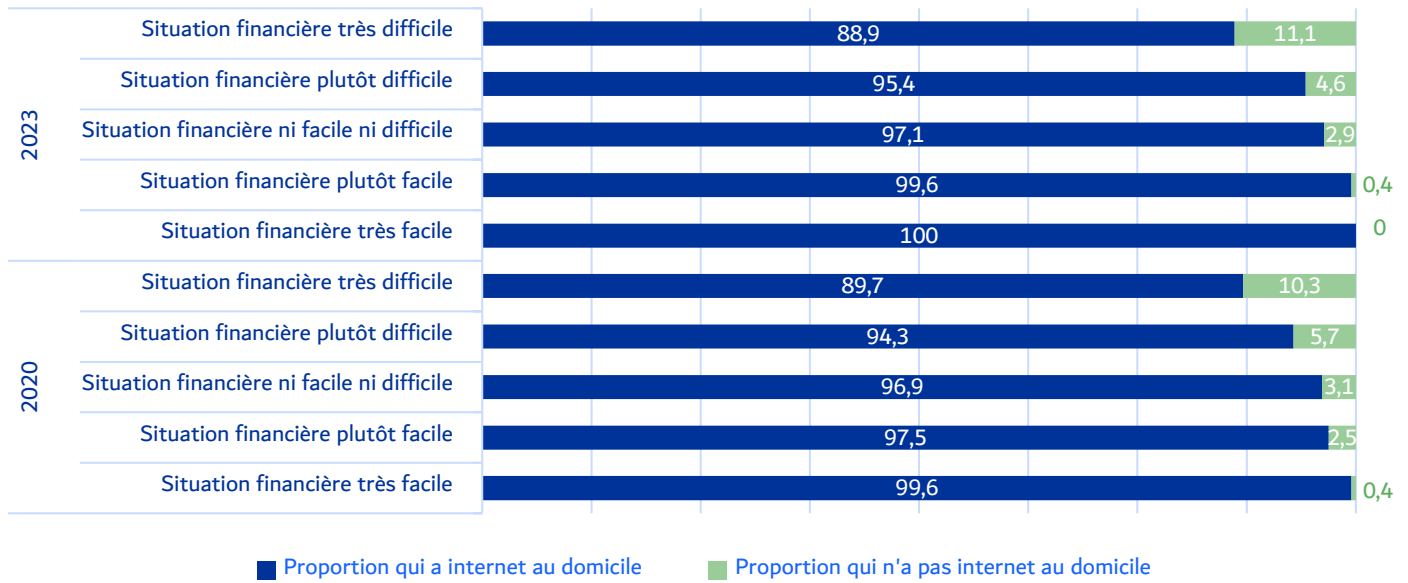
N = 3305 (2020), 1515 (2023).
P valeurs < 0,001.

La très grande majorité des répondant-es disposent d'un ordinateur ou d'une tablette. Cependant, chez les répondant-es ayant des situations financières très difficiles, 7,9% n'ont pas d'ordinateur ni de tablette en 2023. On remarquera que cela ne concerne aucun-e répondant-e ayant des situations financières très faciles.

Par ailleurs, on note qu'en 2020, une proportion significativement plus importante de répondant-es en situation financière très difficile ne disposait que d'un ordinateur partagé, et que cette proportion a fortement réduit en 2023. Plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de ce résultat. Peut-être que le confinement a contraint certain-es étudiant-es à partager des ordinateurs avec des membres du foyer à l'époque, ce qui n'est pas nécessaire pour les répondant-es de la cohorte 2023. Peut-être que depuis (et en conséquence de) cette période, plus d'étudiant-es disposent d'ordinateurs. Les données de cette enquête ne permettent pas de le dire.

De la même manière, observons la proportion de répondant-es disposant d'une connexion internet à leur domicile selon leur situation financière :

Figure 58 : connexion internet (hors 3G/4G) au domicile selon la situation financière (%)

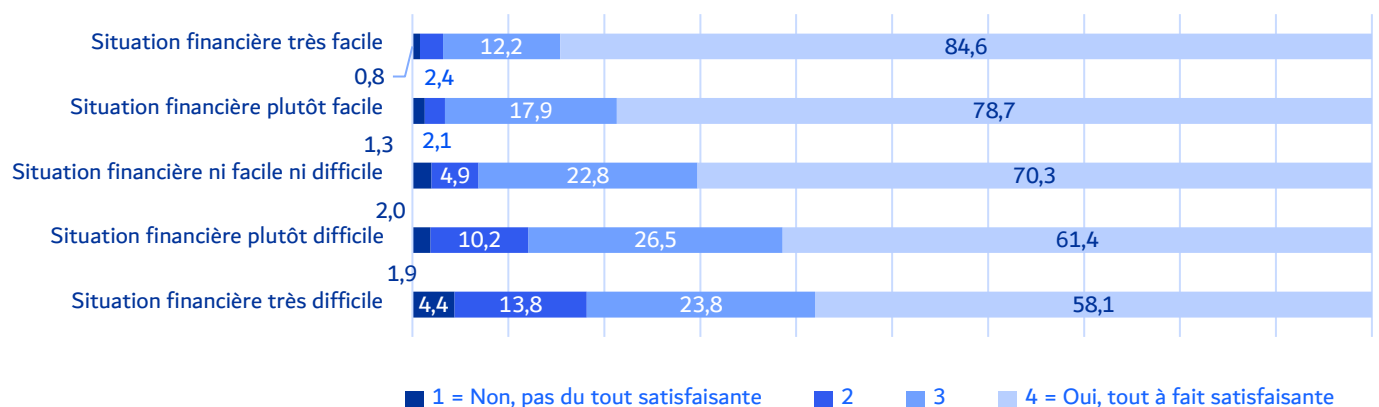


N = 3305 (2020), 1515 (2023).
P valeurs < 0,001.

Parmi les répondant-es ayant une situation financière très difficile, 11,1% n'ont pas de connexion internet dans leur logement, alors que cela ne concerne aucun-e répondant-e parmi celles et ceux ayant une situation financière très facile. Encore une fois, on observe des différences significatives entre d'une part, celles et ceux ayant des fins de mois difficiles à très difficiles, et d'autre part, celles et ceux étant dans des situations financières faciles à très faciles.

Avoir un ordinateur et une connexion internet est important pour étudier, mais encore faut-il qu'ils soient de qualité suffisante pour pouvoir effectuer ses travaux universitaires correctement. Nous avons ainsi proposé aux répondant-es d'évaluer la qualité de leur matériel informatique et de leur connexion internet pour suivre les cours. Nous leur avons proposé d'évaluer leur niveau de satisfaction grâce à une échelle, 1 signifiant « très satisfait-e » et 4, « pas du tout satisfait-e ». La question ayant été posée différemment en 2020, nous ne présenterons ici que les données de 2023 :

Figure 59 : qualité de la connexion internet et du matériel informatique selon la situation financière (%) (2023)



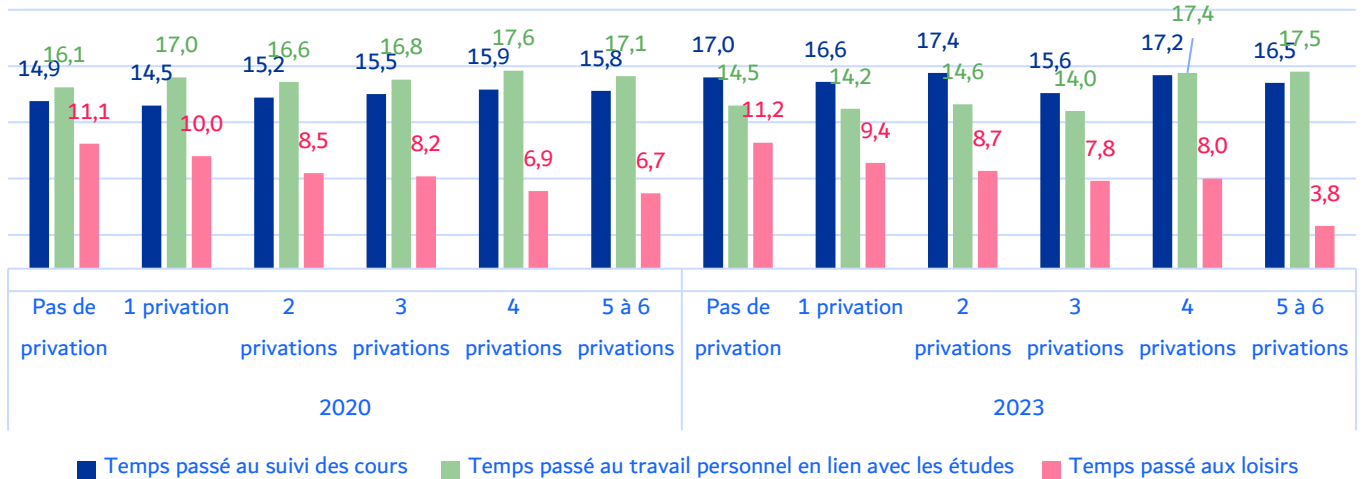
N = 1431.
P valeurs < 0,001.

Les répondant-es en situation financière très difficile sont seulement 58,1% à évaluer que leur matériel informatique et leur connexion internet sont de qualité « tout à fait satisfaisante », contre 84,6% des répondant-es ayant des fins de mois très faciles.

La question du temps :

Le temps des études implique de partager son temps entre différentes activités, dont le suivi des cours, le travail relatif aux études qui se déroule hors des cours, et le temps passé aux loisirs. La figure suivante détaille le temps en heures passé à chacune de ces activités chaque semaine selon la situation financière chaque semaine :

Figure 60 : occupation hebdomadaire du temps selon le niveau de privations matérielles (heures)



N : suivi des cours (2020) = 3661 ; travail personnel lié aux études (2020) = 3730 ; temps passé aux loisirs (2020) = 3739 ; suivi des cours (2023) = 1606 ; travail personnel lié aux études (2023) = 1645 ; temps passé aux loisirs (2023) = 1647.

P valeurs : suivi des cours (2020) = 0,025 ; travail personnel lié aux études (2020) = 0,070 ; temps passé aux loisirs (2020) < 0,001 ; suivi des cours (2023) = 0,512 ; travail personnel lié aux études (2023) = 0,013 ; temps passé aux loisirs (2023) < 0,001.

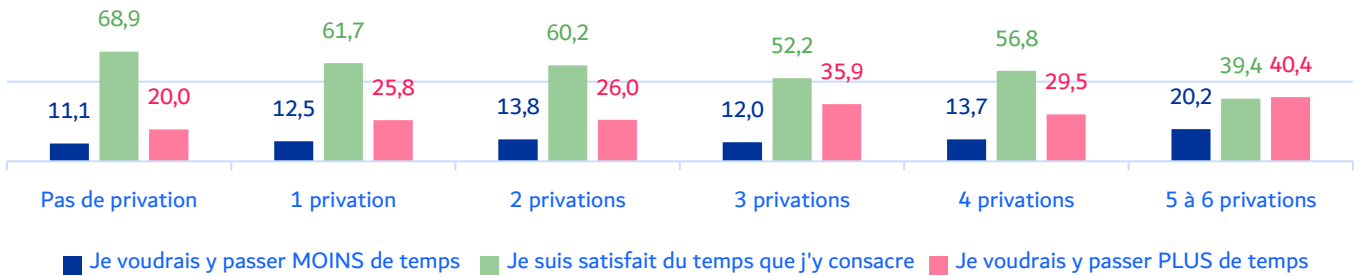
En 2023, on ne constate pas de différence significative selon le niveau de privations matérielles dans le temps passé au suivi des cours. Cela est cohérent, compte-tenu du fait que le nombre d’heures de cours n’est pas déterminé par la situation financière. En revanche, on remarque des variations concernant le temps consacré aux études et aux loisirs. **Les répondant-es les plus précaires passent 3 fois moins de temps aux loisirs que les répondant-es ne vivant pas de privations, et consacrent en moyenne 3h de plus chaque semaine pour effectuer leur travail personnel relatif aux études.**

On observe que la situation était différente en 2020 – entre deux confinements. Les plus précaires passaient notamment un peu plus de temps au suivi des cours (p valeur = 0,025), à une époque où les modalités de cours étant alors fortement bouleversées (cours dispensés en ligne, dysfonctionnements des plateformes numériques, enseignant-es manquant parfois de formation aux outils en ligne), tandis que le temps consacré au travail personnel ne varie pas selon le nombre de privations. Enfin, on constate de manière très intéressante que si les plus privilégié-es passent autant de temps aux loisirs en 2020 qu’en 2023, les plus précaires y passaient deux fois plus de temps en 2020. Bien qu’il soit impossible d’en affirmer le lien de cause à effet, on sait que les répondant-es vivant le plus haut niveau de privations matérielles avaient plus souvent que les autres perdu leurs emplois pendant le confinement, ce qui pourrait contribuer à expliquer ce phénomène.

En outre, lorsqu’on interroge les répondant-es sur leur niveau de satisfaction relatif au temps passé à ces différentes sphères de leurs vies, on observe que **les répondant-es dans les plus grandes situations de privation sont de significativement plus grandes proportions à souhaiter passer plus de temps au suivi des cours (cf. figure 61), au travail personnel en lien avec les études (cf. figure 62), aux activités de loisirs (cf. figure 63), et à l’activité rémunérée (cf. figure 64).** Parallèlement, ces répondant-es sont également plus représenté-es parmi celles et ceux déclarant souhaiter passer moins de temps à l’ensemble de ces activités. Les plus aisé-es sont de significativement plus grandes proportions à se déclarer satisfait-es de l’utilisation de leur temps. **Cela traduit d’une part un rapport au temps affecté par le niveau de précarité, mais également un rapport différencié à chacune de ces activités.**

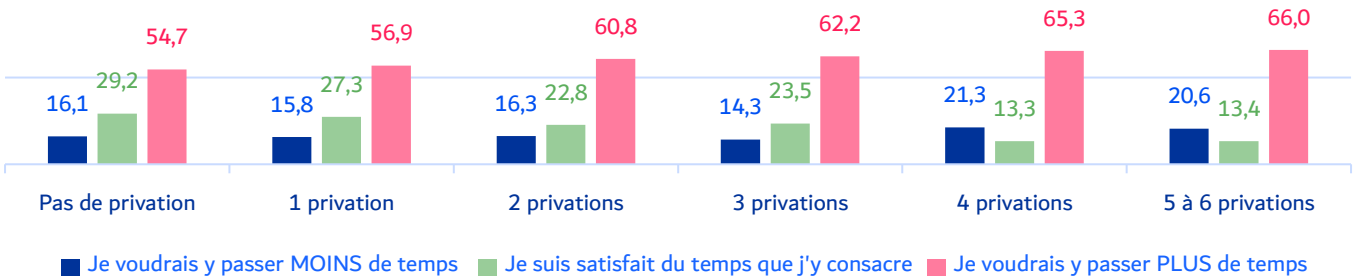
En effet, la précarité peut conduire à souhaiter passer plus de temps à l'activité rémunérée pour gagner plus d'argent, mais également à y passer moins de temps pour pouvoir se consacrer à ses études - particulièrement si on est en difficulté de ce point de vue (ce qui est plus souvent le cas de celles et ceux qui se privent le plus, comme constaté en début de chapitre). On observe alors en effet que les plus précaires souhaitent passer plus de temps à effectuer leurs travaux personnels et au suivi des cours – certainement pour compenser pour de plus grandes difficultés académiques. De même, les plus précaires sont de plus grandes proportions à déclarer vouloir passer plus de temps à leurs loisirs, ce qui s'explique probablement par des emplois du temps qui limitent plus fortement le temps qu'ils et elles peuvent y consacrer, comparativement aux étudiant-es en meilleure situation économique et matérielle.

Figure 61 : satisfaction relative au temps consacré au suivi des cours selon le niveau de privations matérielles (%) (2023)



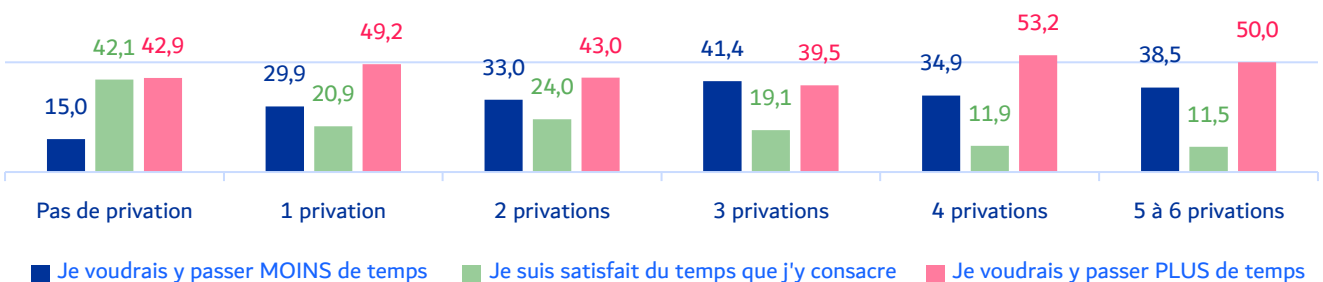
N = 1460.
P valeur < 0,001.

Figure 62 : satisfaction relative au temps consacré au travail personnel en lien avec les études selon le niveau de privations matérielles (%) (2023)



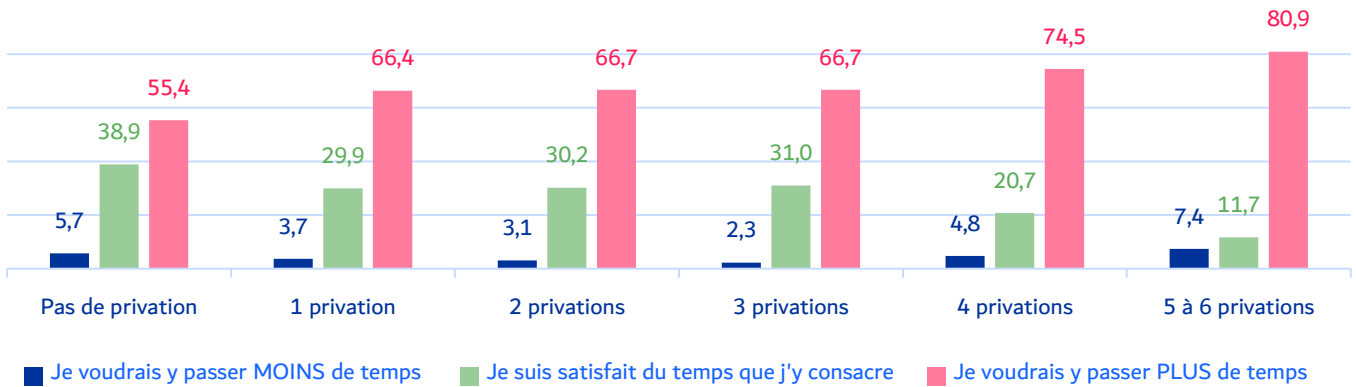
N = 1499.
P valeur < 0,001.

Figure 64 : satisfaction relative au temps consacré à l'activité rémunérée selon le niveau de privations matérielles (salarié-es uniquement) (%) (2023)



N = 1469.
P valeur < 0,001.

Figure 63 : satisfaction relative au temps consacré aux activités de loisir selon le niveau de privations matérielles (salarié-es uniquement) (%) (2023)



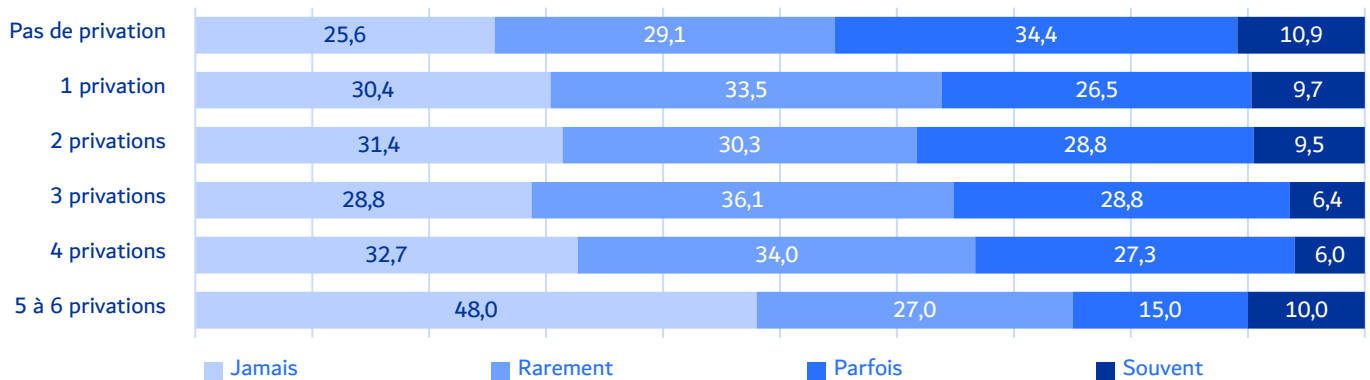
N = 1042.
P valeur < 0,001.

Les personnes ressources :

Nous avons enfin questionné les répondant-es **sur les personnes sur qui ils et elles avaient pu compter en cas de difficultés liées à leurs études**, et on observe que la qualité de ces soutiens varie de manière importante selon le niveau de privations matérielles.

Observons pour commencer la qualité des contacts avec le corps enseignant :

Figure 64 : fréquence à laquelle les répondant-es ont pu compter sur le corps enseignant en cas de difficultés liées à leurs études selon le niveau de privations (%) (2023)

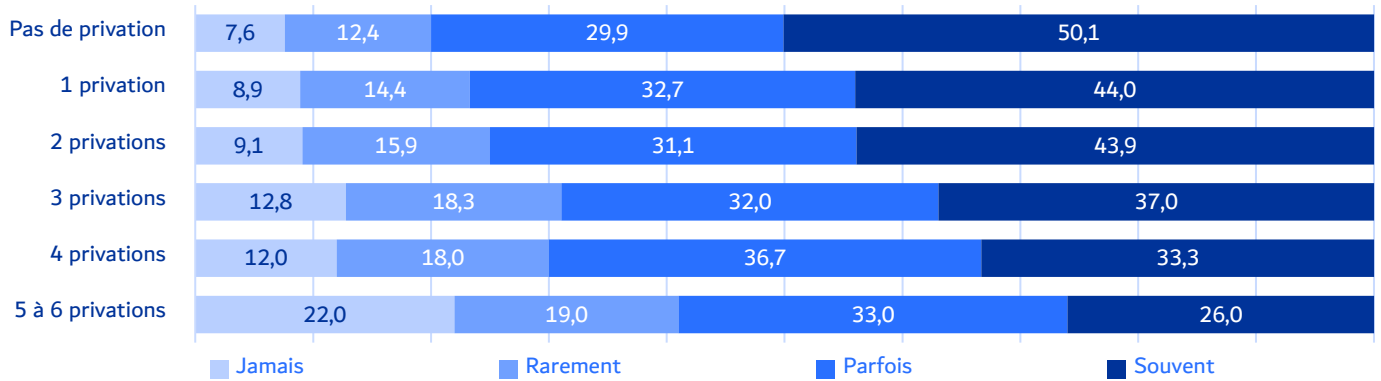


N = 1659.
P valeur < 0,001.

Les répondant-es en plus grandes situations de privation sont une proportion significativement plus importante (48%) à avoir déclaré ne jamais avoir pu compter sur leurs enseignant-es en cas de difficultés liées à leurs études. Cet écart pourrait en partie traduire le fait que les répondant-es les plus précaires ont certainement besoin de plus d'accompagnement que les autres (ayant de plus grandes difficultés académiques), ce qui augmenterait mécaniquement leur niveau d'insatisfaction face à l'encadrement fourni par leurs enseignant-es.

Voyons quelle est la qualité des liens avec les autres étudiant-es :

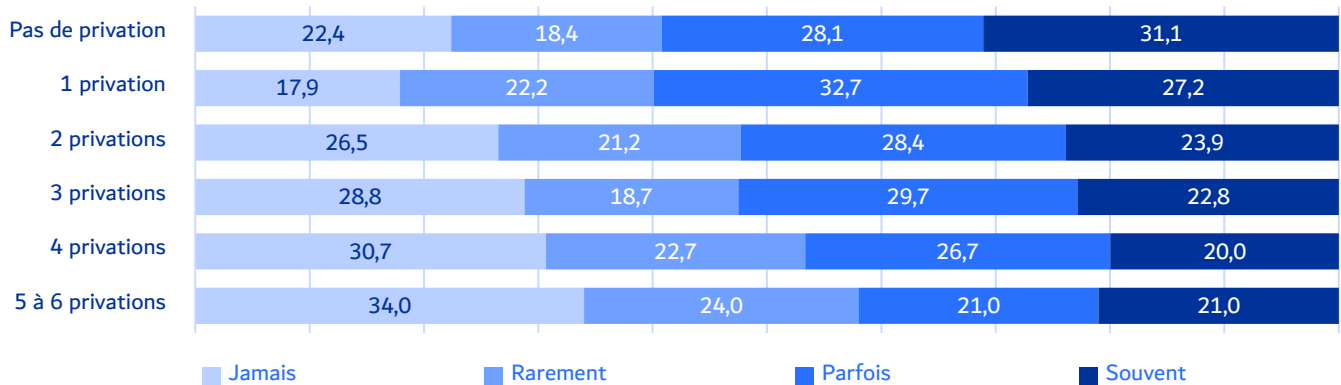
Figure 65 : fréquence à laquelle les répondant-es ont pu compter sur d'autres étudiant-es en cas de difficultés liées à leurs études selon le niveau de privations (%) (2023)



N = 1659.
P valeur < 0,001.

Le réseau étudiant semble bien moins performant chez les répondant-es les plus précaires, tout comme le réseau extérieur à l'université :

Figure 66 : fréquence à laquelle les répondant-es ont pu compter sur des personnes extérieures à l'université en cas de difficultés liées à leurs études selon le niveau de privations (%) (2023)



N = 1659.
P valeur = 0,008.

Pour comprendre les figures 65 et 66, il faut tenir compte du fait que les étudiant-es étranger-es venant de pays non Européens (et donc lointains), sont surreprésenté-es parmi les répondant-es en situation de privation matérielle sévère, et que cela pourrait partiellement influencer ces résultats. Ainsi, il serait attendu que la qualité de leur réseau soit moindre : les étudiant-es étranger-es étant arrivé-es en Belgique pour leurs études sont moins susceptibles de bénéficier de liens créés avec des pairs sur place avant leur arrivée à l'université, et sont également moins susceptibles d'avoir un réseau de proches sur place pouvant les aider en cas de besoin. **Néanmoins, le constat que ces données entraîne demeure : les plus précaires ont plus de difficulté à compter sur un réseau d'étudiant-es et de proches en cas de difficultés liées à leurs études.**

EN SOMME

Une des conclusions les plus importantes de ce rapport est que les répondant-es **les plus précaires ont de moins bonnes conditions d'étude et que la précarité est significativement corrélée à de moins bons résultats académiques**. En somme, les étudiant-es venant des milieux les plus précaires ont moins de chances d'accéder à l'université, et moins de chances de réussite. Or la réussite, via l'obtention du diplôme, conditionne l'insertion professionnelle, le type d'emploi exercé, et le niveau de rémunération futur. Cela illustre que la reproduction sociale décrite par Bourdieu est encore d'actualité.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

La situation financière des répondant-es impacte la réussite de manière significative. Rappelons qu'il existe un écart de 2,3 points sur 20 entre les étudiant-es les plus en difficulté et ceux en plus grande facilité en 2023-2024.

Les étudiant-es vivant les plus grandes difficultés financières sont dans une situation académique problématique, puisqu'elles et ils sont de plus grandes proportions à être en échec. Ces dernier-es sont en outre 3 fois plus susceptibles d'avoir connu un redoublement au cours de leur scolarité antérieure.

Les conditions techniques de réalisation des études, sont, de manière évidente, plus défavorables chez les plus précaires. Le matériel informatique, sa qualité, et l'accès à une connexion internet varient fortement selon leur situation financière. Leurs emplois du temps et la répartition de leurs temps de vie (études, activité rémunérée, loisirs) fluctuent de manière importante selon le niveau économique, et laissent les plus précaires plus insatisfait-es du temps accordé à chacune de ces activités, et notamment au temps passé au suivi des cours et au travail académique personnel. Les plus précaires semblent également moins souvent pouvoir s'appuyer sur un réseau étudiant ; or pouvoir bénéficier du soutien de ses pairs peut jouer un rôle important dans la réussite académique, particulièrement quand on est plus susceptible de rater ses cours à cause du travail (ce qui est plus souvent le cas des plus précaires) et que l'on a besoin d'emprunter des notes de cours – pour ne citer qu'un exemple. De même, ils et elles déclarent moins souvent pouvoir compter sur réseau de proches extérieurs à l'université, mais aussi sur le corps enseignant. Ce dernier constat est alertant, bien qu'il faille tenir compte du fait qu'il existe des possibilités de variation quant à l'interprétation de ces données. Les étudiant-es les plus précaires sont en plus grande difficulté académique et ont certainement besoin de plus de soutien. Ainsi, dans un contexte de baisse du taux d'encadrement à l'université⁵³, on peut supposer qu'ils et elles subiront plus fortement le manque de disponibilité de leurs enseignant-es. On avait aussi constaté, dans le chapitre sur l'origine sociale, que la qualité du logement est moindre chez les plus précaires. On a également mis en évidence, dans le chapitre sur le travail, que les étudiant-es les plus précaires tendent plus souvent à travailler par nécessité que les autres. Or les étudiant-es qui travaillent par nécessité sont significativement plus nombreux-ses à rater les cours à cause de leur travail, mais y passent également plus d'heures⁵⁴. Une enquête datant de 2019⁵⁵ a montré que l'effet du travail étudiant sur la réussite est ressenti de manière négative à partir d'un seuil oscillant entre 15 et 18h par semaine. Or, les étudiant-es qui travaillent par nécessité étaient en 2020-2021 56,4% à passer plus de 15h par semaine au travail. En outre, les étudiant-es les plus favorisé-es sur le plan financier sont également celles et ceux qui travaillent le plus souvent pour découvrir le marché du travail, ce qui a été mis à jour comme étant une motivation favorable à la réussite universitaire par la même étude.

Tous ces enjeux sont déterminants pour étudier dans de bonnes conditions. **Il est donc indéniable que la réussite académique soit impactée par la situation financière des répondant-es, ainsi que par toutes les conséquences de la précarité, dont l'activité salariée, la qualité du logement, le temps alloué au travail académique, etc. Or, l'obtention du diplôme est un élément déterminant pour l'insertion professionnelle, le type d'activité professionnelle exercée, et, in fine, le niveau de rémunération.**

Les résultats sur la réussite sont comparables entre 2020 et 2023 lorsqu'on prend en compte le nombre de privations matérielles, mais on observe malgré tout une baisse de la relation entre réussite et précarité en 2023. Il faut cependant être attentif au fait que l'échantillon de 2023 dispose d'une moins bonne représentativité des répondant-es les plus précaires (cf. 1.2. Echantillon).

La comparaison des données de 2020 et 2023 concernant les moyennes révèle par ailleurs qu'une proportion plus importante de répondant-es avaient des notes en dessous de 10 en 2020. C'est compréhensible, compte-tenu des bouleversements traversés par

⁵³ Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques. Compte-rendu 32, Séance du 7 février 2023. URL : 23-02-07-pfwb-compte-rendu-32.pdf

⁵⁴ Cauwe Jade, Girès Joël, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2021. « Les ressources économiques des étudiant-es ».

⁵⁵ Catherine Béduwé, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, 2019, « Les effets du travail étudiant sur la réussite des études », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2019, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 40-45.

les étudiant-es et le système universitaire pendant le confinement⁵⁶. Cependant, c'est chez les répondant-es les plus précaires que cette différence est la plus marquée. Ces dernier-es ont subi de manière plus importante les conséquences de cette crise, ce que nous avons déjà constaté à d'autres niveaux (emploi, chambres partagée, calme du logement), et il n'est pas surprenant que cela ait aussi plus fortement affecté leur réussite. **Cela suggère que les personnes les plus vulnérables sur le plan économique sont également plus vulnérables face à des situations de crise.**

⁵⁶ Cauwe Jade, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2020. « Vos conditions d'étude en confinement ».

POUR CONCLURE

Les données de cette enquête sont extrêmement riches. Leur analyse permet de documenter les mécanismes sociaux qui président au développement de formes de précarité chez certaines catégories d'étudiant-es. Les constats de cette enquête confirment des phénomènes déjà documentés dans la littérature et contribuent à comprendre de quelle manière ces problématiques touchent la population étudiante de l'ULB. En effet, un tel état des lieux constitue le préalable essentiel au développement de politiques sociales adaptées et pertinentes, afin de répondre au mieux aux besoins des étudiant-es les plus précaires avec les moyens dont dispose l'université.

Force est de constater que, comme ailleurs, des inégalités existent entre les étudiant-es de l'ULB et qu'une part des étudiant-es vivent dans de réelles situations de difficultés financières. Les phénomènes qui amènent ces dernier-es dans ces situations de précarité ne sont pas fortuits : ils sont produits et maintenus par un ensemble de mécanismes sociaux très puissants qui dépassent l'institution universitaire. D'une part, la précarité touche plus fortement certaines catégories de la population, telles que les étudiant-es non Européen-nes, mais aussi les étudiant-es dont les parents étaient de nationalités non Européennes à la naissance, ainsi que les étudiant-es d'origine sociale défavorisée (élément mesuré via le niveau de diplôme des parents). D'autre part, la précarité étudiante est très fortement caractérisée par le niveau d'indépendance des étudiant-es vis-à-vis de leur famille. En effet, la décohabitation (le fait de quitter le domicile familial), phénomène qui tend à augmenter avec l'âge, implique une augmentation des frais, et donc des difficultés financières. Les étudiant-es dont la famille est éloignée, qui sont décohabitant-es par défaut, sont plus soumis-es au phénomène de précarisation (à plus forte raison pour les étranger-es). Cependant, les étudiant-es vivant chez leurs parents qui sont les plus précaires sont plus souvent dans des situations d'étude inadéquates (chambre partagée, manque d'espace de travail), ce qui avait été particulièrement problématique en période de confinement, où l'essentiel voire la totalité du travail universitaire est effectué à domicile.

Ainsi, les étudiant-es les plus précarisé-es ont recours à différentes stratégies pour combler leurs besoins financiers. Si le travail permet à certain-es étudiant-es d'arrondir les fins de mois, ou encore de gagner une expérience du marché du travail, pour les étudiant-es les plus précaires, il s'agit bien plus souvent d'une nécessité pour subvenir à leurs besoins. Lorsque les étudiant-es travaillent par nécessité, ils et elles sont alors plus susceptibles de rater les cours à cause du travail, mais également de passer plus de temps à cette activité rémunérée, ce qui nuit significativement à la réussite académique⁵⁷. D'ailleurs, on constate de manière générale que les résultats académiques sont significativement moins élevés chez les étudiant-es précarisés. Or les études universitaires et la réussite académique jouent un rôle prépondérant dans l'insertion professionnelle et à la situation économique future des étudiant-es. La reproduction sociale est donc un mécanisme très fort encore aujourd'hui, et le passage à l'université en est toujours un important rouage.

Les études universitaires sont donc un moment pendant lequel l'action sociale est déterminante pour le rééquilibrage des inégalités et éviter qu'elles ne maintiennent les étudiant-es les plus précaires dans une position de vulnérabilité. Elles ont indéniablement un effet protecteur, car elles améliorent la qualité de vie de leurs bénéficiaires étudiant-es et les protègent dans une certaine mesure des effets de la précarité, en prémunissant par exemple certain-es étudiant-es du besoin d'avoir une activité salariée. Cependant, nous avons vu que les aides ne sont généralement pas suffisantes pour sortir véritablement les étudiant-es de la précarité. Au-delà de la question du montant des aides sociales, la question de leur accessibilité a été mise en évidence : l'enquête montre qu'environ 4 sur 10 des répondant-es n'ayant pas demandé les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou du Service social étudiants de l'ULB ne les connaissaient pas, quel que soit leur niveau de précarité. Il paraît donc essentiel de travailler à faire connaître ces aides par des moyens différents de ceux qui sont traditionnellement utilisés (campagnes de communication), et de réfléchir à des stratégies plus intégrées de diffusion de ces informations. On pourrait par exemple citer le fait de rendre l'évaluation de leur éligibilité aux aides systématique pour chaque étudiant-e à chaque année académique (car l'éligibilité à ces aides peut changer d'une année à l'autre, ce que les étudiant-es ne semblent pas prendre en compte d'après les commentaires laissés dans le questionnaire). Mais bien sûr, on peut aussi questionner le non-recours par d'autres angles. On constate notamment que les répondant-es ont plus souvent justifié leur non-recours aux aides par le fait de ne pas s'être senti-e légitime à recevoir une aide financière que par le fait de ne pas en ressentir le besoin financier. Il serait également possible de réfléchir à leurs critères d'attribution : les étudiant-es non-Européen-nes, par exemple, sont bien plus précaires que la moyenne mais ne peuvent pour autant solliciter d'aides sociales avant

⁵⁷ « Les effets du travail étudiant sur la réussite des études », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2019, Catherine Bédoué, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 40-45.

d'avoir passé 5 ans sur le territoire, et s'exposent à la perte de leur visa s'ils et elles en font la demande sous visa étudiant. Enfin, on avait déjà constaté en 2020 que les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 avaient visiblement fragilisé les plus précaires, qui, pour certain-es, avaient vu une partie de leurs ressources diminuer. La comparaison de ces données avec celles de 2023 mettent à jour que les inégalités étaient en effet creusées en 2020 pour les étudiant-es d'origine sociale défavorisée ainsi que pour les étudiant-es étranger-es, alors que les étudiant-es les plus privilégiées subissaient l'impact de la crise de manière bien moins marquée. Cela est vrai concernant le travail salarié et le logement, mais aussi concernant la réussite. En effet, les étudiant-es les plus précaires ont plus fortement subi les conséquences négatives du confinement sur la réussite que les autres. Cela confirme que les situations de crises fragilisent plus fortement les plus vulnérables, et qu'une attention particulière doit leur être apportée par le biais d'aides sociales dans de tels scénarios.

On constate peu d'évolutions entre 2020 et 2023. **Dans l'ensemble, l'enquête révèle les mêmes mécanismes concernant ce qui cause la précarité, qui cela concerne, et les conséquences que cela entraîne. Cela confirme, s'il le fallait, la pertinence des constats dressés en 2021.** Cependant, l'enquête de 2020 fut diffusée à une période particulière, en plein cœur de la pandémie de Covid-19, à une époque où certaines sphères de la vie des étudiant-es avaient été fortement impactées. Pour une partie d'entre elles et eux, cela s'est notamment traduit par une perte de l'emploi, un retour à une cohabitation avec la famille, et donc à une variation des ressources et des dépenses, ce que nous constatons dans les résultats de l'enquête. En outre, nous avons depuis connu une forte inflation. Ainsi, nous observons de ce point de vue certains changements concrets entre les deux cohortes, avec notamment une proportion d'étudiant-es en emploi plus élevée, des loyers plus élevés également, et une variation des apports familiaux.

BIBLIOGRAPHIE

Articles :

- BORGETTO, Michel. « Assistance et assistanat ». Constructif, 2022/2 N° 62, 2022. p.57-60.
- Catherine Béduwé, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, 2019, « Les effets du travail étudiant sur la réussite des études », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2019, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 40-45.
- Cauwe Jade, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2020. « Vos conditions d'étude en confinement ».
- Cauwe Jade, Girès Joël, Paume Juliette. Observatoire de la vie étudiante. Université Libre de Bruxelles. 2021. « Les ressources économiques des étudiant-es ».
- Yaël Brinbaum, Valérie Erlich et Jean-Luc Primon, 2019 « Quelles expériences de discriminations dans l'enseignement supérieur ? Diversité migratoire et traitements institutionnels différenciés », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 82-96.
- Philippe Cordazzo, 2016 « Les étudiant-es vulnérables : entre renoncement et travail contraint », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 183-192.
- Elodie Druetz, « Réussite, racisme et discrimination scolaires. L'expérience des diplômé-e-s d'origine subsaharienne en France », Terrains & travaux, 2016/2 (N° 29), p. 21-41.
- Hugues Draelants et Magali Ballatore, « Capital culturel et reproduction scolaire. Un bilan critique », *Revue française de pédagogie*, 186 | 2014, 115-142.
- Dominique Epiphane et Elise Verley, 2016, « Les études font-elles le bonheur des filles ? », in Giret JF., Van de Velde C., et Verley E. (dir), Les Vies Etudiantes. Enquête conditions de vie 2016, Paris, La Documentation Française, pp. 135-146.
- Olivier Galland, 2011, « Chapitre 6 - De l'enfance à l'âge adulte », dans : Sociologie de la jeunesse. 5ème édition, sous la direction de Galland Olivier. Paris, Armand Colin, « U », pp 129-172.
- Olivier Galland, 2016 « Le budget étudiant », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 17-32.
- Olivier Galland, 2019 « Les revenus étudiants », in Regards croisés sur les expériences étudiantes – L'enquête Conditions de vie 2016, sous la direction de Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret, Etudes et recherches, La documentation Française, pp 275-292.
- Joël Girès, « Inégalités sociales de réussite à l'Université. La performance académique au prisme des conditions de vie étudiante », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 195.
- Dominique Lafontaine, Vincent Dupriez, Maud Van Campenhoudt et Catherine Vermandele, « Le succès des « héritières » : effet conjugué du genre et du niveau d'études des parents sur la réussite à l'université », *Revue française de pédagogie*, 179 | 2012, 29-48.
- Séverine Landrier and Nadia Nakhili, « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », *Formation emploi*, 109 | 2010, 23-36.

- Simon Marcaire, 2016, Le non-recours à la mobilité internationale d'études : hétérogénéité des publics et diversité des obstacles, in Regards croisés sur les expériences étudiantes. Enquête sur les conditions de vie 2016. Sous la direction de Belghith Feres, Giret Jean-François, et Tenret Élise, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 259-271.
- Christian Maroy, et Maud Van Campenhoudt, 2010, « Démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Belgique francophone : le poids de l'autosélection et des familles », Éducation et sociétés, vol. 26, no. 2, pp. 89-106.
- Marie-Clémence Le Pae et Elise Tenret, 2016 « Solidarités familiales et conditions de vie étudiante : des disparités objectives aux inégalités perçues », in Les vies étudiantes : Tendances et inégalités, Sous la direction de Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Elise Verley, Etudes et Recherches, La documentation Française, pp 33-46.
- Catherine Vermandele, Vincent Dupriez, Christian Maroy, Maud van Campenhoudt. Réussir à l'université : l'influence persistante du capital culturel de la famille. : Les cahiers de recherche du Girsef n° 87. 2012.

Ouvrages :

- Baudelot, Christian. Establet, Roger. Allez les filles. Editions du seuil, Paris, (1992).
- Bourdieu, Pierre. Passeron, Jean-Claude. Les héritiers. Paris, Minuit, (1964).
- Bourdieu, Pierre. La distinction. Paris, Minuit, (1979).

Rapports et données institutionnelles :

- Discrimination et pauvreté : deux défis indissociables. Un avis d'Equinet | Décembre 2010 ISBN 978-92-95067-51-6
- EU-SILC 2022.
- Eurostat. European occupational diseases statistics (EODS) – experimental statistics – Country profile: Belgium – 2013-2021. URL : Eurostat - European occupational diseases statistics – experimental statistics – Estonia (europa-eu)
- Eurostat. Statistics explained. Accidents at work statistics. 2023. URL : Accidents at work statistics - Statistics Explained (europa-eu)
- European institute for Gender Equality, « Work indicators in the EU », in Gender Equality Index 2023.
- FWB. Indice socio-économique. URL : <https://inscription.cfwb.be/pages-ciri-parents/indice-socio-economique-de-quartier/>
- Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. « Indice d'égalité de genre 2020 — Belgique ». 2020.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique ». 2020.
- Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques. Compte-rendu 32, Séance du 7 février 2023. URL : [23-02-07-pfwb-compte-rendu-32.pdf](#)
- Observatoire de la vie étudiante (France). « Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés. ». Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (France). 2021.
- Observatoire de la vie étudiante (Université libre de Bruxelles). « La situation économique des étudiant-es ». 2020.
- Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019. Bruxelles, octobre 2022.
- Service public fédéral. Sécurité Sociale. « Le non-recours à l'aide sociale en Belgique : propositions politiques ». 2022.
- Statbel. Direction générale statistique – statistics Belgium. 2022. Le marché du travail selon le genre.

- Statbel, 2023. « La poursuite des études offre une bonne garantie d'un salaire élevé ». URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuelsbruts-moyens>
- Statbel, 2023, SILC définitions, Pauvreté subjective. URL : https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/plus#toc_heading_20
- Statbel, 2023, SILC définitions, Privation matérielle sévère (SMD). URL : https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/plus#toc_heading_10
- Statbel. 2024. Emploi et chômage. Chiffres. 2eme trimestre 2024. URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>
- ULB. 2023. Rapport sur l'état de l'égalité de genre et de la diversité.